Quatre-vingt-treizième année. — N° 305. Le Numéro : 0,50 NF Vendredi 29 Décembre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger.	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 61-1380 portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables (rectificatif) (p. 12107).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nominations et conférant l'honorariat (magistrature) (p. 12107).

Décret portant mise à la retraite d'un greffier en chef (p. 12108).

Arrêtés portant délégation de fonctions (magistrature) (p. 12108).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Mauritanie (p. 12108).

Arrêté portant nomination (régisseurs de recettes) (p. 12108).

Exequatur accordés à des consuls (p. 12108).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets portant nominations (tribunaux administratifs) (p. 12109).

Arrêté du 22 décembre 1961 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'officiers de police adjoints de la sûreté nationale (p. 12109).

(1 f.)

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 26 décembre 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12110).

Décrets portant promotions, nominations, affectations, report de prise de rang et admission dans les cadres (services communs et armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 12136).

Arrêtés et *décisions* portant inscription à un tableau d'avancement, réintégrations, admissions et radiations des cadres :

Armée de terre (active et réserve) (p. 12138).

Armée de l'air (active) (p. 12138).

Poste aux armées (p. 12138).

Trésorerie aux armées (p. 12142).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-1441 du 21 décembre 1961 relatif au statut des personnels du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (p. 12144).

Décret du 23 décembre 1961 instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la Société pour la promotion de l'exportation des produits agricoles et alimentaires (p. 12146).

Décrets nos 61-1442 et 61-1443 du 28 décembre 1961 portant ouverture, annulation et virement de crédits (p. 12147).

Décret du 28 décembre 1961 portant approbation de modifications apportées aux statuts de la Société nationale d'investissement (p. 12147).

Décrets portant nominations, mutations et admissions à la retraite (administration centrale des finances et services extérieurs du Trésor) (p. 12147).

Arrêtés du 21 décembre 1961 relatifs à des sociétés de crédit différé (p. 12148).

Arrêtés des 22 et 23 décembre 1961 portant annulation, ouverture, répartition et transfert de crédits et d'autorisations de programme (p. 12148).

Arrêté du 27 décembre 1961 fixant pour le premier semestre 1962 le montant et les conditions d'importation des contingents tarifaires prévus aux rubriques n° 73-08 A I et n° 73-15 A IV b 1 des tarifs des droits de douane d'importation (p. 12150).

Arrêté du 27 décembre 1961 relatif à la clôture des opérations de la Société nationale de vente des surplus (p. 12150).

Arrêté portant nomination (enquêtes économiques) (p. 12151).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret approuvant une élection par l'académie des inscriptions et belles-lettres (p. 12143).

Arrêté du 14 décembre 1961 modifiant l'arrêté du 13 décembre 1956 fixant les programmes d'enseignement et les modalités de l'examen en vue du diplôme national d'œnologue (p. 12143).

Arrêté fixant la composition du conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires (rectificatif) (p. 12143).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration d'un centre régional des œuvres universitaires et scolaires (p. 12143).

Arrêté portant inscription à un tableau d'avancement (jeunesse et sports) (p. 12143)

Liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant (p. 12144).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décrets portant intégrations, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent décret:

Administration centrale (p. 12142).

Administration centrale de la marine marchande (p. 12142).

Ponts et chaussées (p. 12142).

Arrêté du 20 décembre 1961 portant classement, déclassement et reclassement de sections de routes (voiries nationale, départementale et communale) (p. 12142).

Arrêtés portant attribution de fonctions et affectations (ponts et chaussées) (p. 12142).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret portant nomination (école nationale supérieure des mines de Paris) (p. 12151).

Arrêtés du 21 décembre 1961 relatifs à des compteurs d'énergie électrique (p. 12151).

Arrêté portant agrément d'un expert pour la visite des générateurs de vapeur ou d'eau chaude (p. 12151).

Arrêté portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 12151).

Arrêté portant détachement (service des carburants) (p. 12151).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-1444 du 28 décembre 1961 portant exonération de taxes sur les produits forestiers (p. 12151).

Décrets portant nominations, intégration et rapportant les dispositions d'un précédent décret:

Administration centrale (p. 12152).

Inspection des lois sociales en agriculture (p. 12152).

Services agricoles (p. 12152).

Arrêté déterminant les normes auxquelles doivent satisfaire les abattoirs privés de type industriel ou d'expédition visés par le décret n° 61-617 du 15 juin 1961 (rectificatif) (p. 12152).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (p. 12152).

Arrêtés portant affectations (services agricoles) (p. 12152).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 61-1445 du 28 décembre 1961 modifiant le décret n° 55-1029 du 28 juillet 1955 modifié relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires (p. 12152).

Décret n° 61-1446 du 28 décembre 1961 modifiant le décret n° 56-572 du 8 juin 1956 modifié relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des ingénieurs, techniciens, experts et conseils (p. 12153).

Arrêté du 7 décembre 1961 fixant la date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire n° 3 des directions régionales de la sécurité sociale (corps des rédacteurs) (p. 12153).

Arrêté du 12 décembre 1961 fixant le barème de cotisations des accidents du travail pour les industries des transports et de la manutention (annexe) (p. 12153).

Arrêté du 19 décembre 1961 portant extension de trois avenants à la convention collective nationale de travail de l'ameublement relatifs aux régimes de retraites complémentaires (p. 12155).

Arrêté du 22 décembre 1961 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain par la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne (p. 12157).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 23 décembre 1961 portant érection en établissement public de l'hospice départemental de Courville (Eure-et-Loir) (p. 12158).

Arrêté portant attribution de fonctions (régisseurs de recettes) (p. 12158).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 13 décembre 1961 reportant la date du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs des services de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (p. 12152).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêtés des 13 et 15 décembre 1961 portant affectation définitive au ministère des postes et télécommunications d'un local situé à Amiens (Somme) et d'une parcelle de terrain sise à Rezé-lès-Nantes (Loire-Atlantique) (p. 12158).

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégrations, détachements et admissions à la retraite (inspection générale et services extérieurs) (p. 12158).

MINISTERE DE LA COOPERATION

Arrêtés portant attribution du diplôme d'études de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (promotion 1960-1961) (p. 12158).

Emplois réservés: Nominations (p. 12158).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Sénat. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats (p. 12158).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer.

Avis de clôture d'une enquête partielle à El Goléa (p. 12159).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs sur les conditions de dépôt des déclarations en douane et sur les justifications exigées en matière de taxes sur le chiffre d'affaires (p. 12159).

Avis aux importateurs et aux exportateurs de produits de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 12160).

Ministère des travaux publics et des transports.

Avis relatif à l'établissement du plan des services occasionnels de transport public routier de voyageurs du département du Pas-de-Calais (p. 12160).

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif aux concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (p. 12160).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux fabricants de produits pharmaceutiques (p. 12160).

Avis de concours pour l'établissement d'une liste d'aptitude en vue de la nomination d'une assistante sociale chef départementale de la Haute-Vienne (p. 12161).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe (services extérieurs) (p. 12161).

Avis de vacance de postes de chef des services administratifs des hôpitaux psychiatriques (p. 12161).

Avis de vacance du poste de directeur administratif de l'hôpital psychiatrique de Dury-lès-Amiens (Somme) (p. 12161).

Situation de la Banque de France (p. 12162).

Annonces (p. 12163).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 27

Avis et rapports. — Séance du 5 décembre 1961 : Difficultés actuelles et perspectives d'expansion de l'industrie automobile (p. 1133).

LOIS

Loi n° 61-1380 portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 décembre 1961, page 11657, 1re colonne, article 20 :

Au lieu de :

« Art. 20. — Le deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 65 du code algérien des impôts directs est modifié comme suit... »,

Lire :

« Art. 20. — Le deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 65 du code algérien des impôts directs est complété comme suit... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 28 décembre 1961 conférant l'honorariat à des magistrats.

Par décret en date du 28 décembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature :

M. Louis Marchand, ancien premier président de la cour d'appel d'Abidjan, est nommé premier président de cour d'appel honoraire.

M. Guy Pia, ancien conseiller à la cour d'appel d'Abidjan, est nommé conseiller de cour d'appel honoraire.

Par décret en date du 28 décembre 1961, M. Jouillat, ancien substitut du procureur général près la cour d'appel de Yaoundé, est nommé avocat général honoraire.

Décrets du 28 décembre 1961 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 28 décembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. d'Orgeval Dubouchet, magistrat du deuxième groupe du premier grade, est nommé président de chambre à la cour d'appel de Fort-de-France, en surnombre.

Par décret en date du 28 décembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature :

Sont nommés :

Président du tribunal de grande instance de la Roche-sur-Yon : M. Poupard, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bressuire, en remplacement de M. Bringard, décédé.

Juge au tribunal de grande instance de Beauvais : M. Alabouvette-Donguy, juge en congé de longue durée, en remplacement de Mme Camus, qui a été nommée juge au tribunal d'instance de Colomb-Béchar.

Juge au tribunal de grande instance d'Orléans : M. Sans, juge en congé de longue durée, en remplacement de Mme Brunat, qui a été nommée juge au tribunal d'instance de Metz.

Juge au tribunal de grande instance de Tiaret : M. Peres, juge au tribunal d'instance de Montgolfier, en remplacement de M. Le Mestric, qui a été placé en congé de longue durée.

Juge au tribunal de grande instance de Châteauroux : M. Combes, substitut du procureur de la République près ledit tribunal, en remplacement de Mlle Renaut, qui a été nommée juge des enfants au tribunal de grande instance de Chartres.

Juge de paix à la suite du tribunal d'instance de Lille : Mme Gueswiller, épouse Vadot, juge de paix à la suite du tribunal d'instance d'Evreux.

Sont chargés pour trois ans des fonctions de juge des enfants aux tribunaux ci-après désignés :

Châteauroux : M. Combes, juge audit tribunal, en remplacement de Mlle Renaut.

Privas : M. Mosnier, juge audit tribunal, en remplacement de M. de Nobili, qui a été nommé juge au tribunal de grande instance d'Avignon.

M. Duc, juge d'instruction au tribunal de grande instance d'Orléansville, est déchargé, sur sa demande, des fonctions de l'instruction et reprend ses fonctions de juge au siège.

Mme Ben Chemoul, juge au tribunal de grande instance d'Orléansville, est chargée pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Duc.

Décret du 28 décembre 1961 portant nomination d'un procureur général.

Par décret en date du 28 décembre 1961, M. Paul Pezaud, procureur général près la cour d'appel de Constantine, en surnombre, est nommé procureur général près ladite cour, en remplacement de M. Malaval, qui a été nommé procureur général près la cour d'appel de Toulouse.

Décret du 28 décembre 1961 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 28 décembre 1961 :

Sont nommés :

Avocat général près la cour d'appel de Fort-de-France : M. Bonati, substitut du procureur général près la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Taurines, qui a été nommé président de chambre à la cour d'appel de Nîmes.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Nancy : M. Combescure, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. Bonati.

Sont nommés :

Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Châlons-sur-Marne : M. Martha, vice-président dudit tribunal, en remplacement de M. Combescure.

Procureur de la République près le tribunal de grande instance du Mans : M. Chevalier, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Meaux, en remplacement de M. Brunet, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Tulle : M. Ibero, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Tarbes, en remplacement de M. Teissonnière, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Cahors.

Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Meaux : M. Joucla, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bordeaux, en remplacement de M. Chevalier.

Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bressuire : M. Poggi, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bastia, en remplacement de M. Poupard, qui a été nommé président du tribunal de grande instance de la Roche-sur-Yon.

Sont nommés :

Substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Béziers : M. Abet, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Foix, en remplacement de M. Beral, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Narbonne.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Tours : M. Vigroux, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Evreux, en remplacement de M. Gueganic, qui a été nommé président du tribunal de grande instance de Thonon.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thionville : Mme Lapaquellerie, épouse Martin, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Briey, en remplacement de M. Magnier, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Avignon.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Reims : M. Malibert, juge au tribunal d'instance de Laon, en remplacement de M. Bonnefoy, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Reims.

Décret du 22 décembre 1961 portant mise à la retraite d'un greffier en chef.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Guillaume Andriamanohy, greffier en chef du tribunal de 3e classe détaché auprès du ministre de la coopération, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Magistrature.

Par arrêté du 15 novembre 1961, M. Baron, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Tarascon, est délégué, pendant une nouvelle période de six mois à compter du 16 novembre 1961, pour exercer, en surnombre, les fonctions de substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Oran.

Par arrêté du 5 décembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, sont délégués, pendant une nouvelle période de six mois à compter du 6 décembre 1961, pour exercer, en surnombre, les fonctions de :

Juge d'instruction au tribunal de grande instance d'Alger : M. Gilbert, juge au tribunal de grande instance d'Albi.

Juge d'instruction au tribunal de grande instance d'Alger : M. Montrochet, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse.

Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bougie : M. Chartier, juge des enfants au tribunal de grande instance de Rochefort.

Juge d'instruction au tribunal de grande instance de Blida : M. Mailhes, juge au tribunal de grande instance d'Albertville.

Juge d'instruction au tribunal de grande instance d'Oran : M. Tharrault-Suteau, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Saumur.

Par arrêté du 4 décembre 1961, M. Foucqueteau, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Limoges, est délégué, pendant une nouvelle période de six mois à compter du 5 décembre 1961, pour exercer, en surnombre, les fonctions de substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Alger.

Par arrêté du 11 décembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Arnal, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Cahors, est délégué, pendant une nouvelle période de six mois à compter du 12 décembre 1961, pour exercer, en surnombre, les fonctions de substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Alger.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 22 décembre 1961 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Mauritanie.

Le Président de la République, Président de la Communauté,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Leprette (Jacques), conseiller des affaires étrangères, sous-directeur à l'administration centrale, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Mauritanie, en remplacement de M. Pierre Anthonioz.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République, Président de la Communauté :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 18 décembre 1961, sont nommés régisseurs de recettes auprès des postes diplomatiques et consulaires suivants :

Ambassade de France à Yaoundé : M. Roussy (Jean), vice-consul chef de chancellerie.

Consulat général de France à Douala : M. Beccat (Julien), employé de chancellerie.

Ambassade de France à Lomé : M. Chalvignac (André), employé de chancellerie.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Giacomo Profili en qualité de consul général d'Italie à Nice, avec juridiction sur les départements des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes.

L'exequatur est accordé à M. Guglielmo Pizzirani en qualité de consul général d'Italie à Toulouse, avec juridiction sur les départements suivants : Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Lozère, Lot-et-Garonne et Gers.

L'exequatur est accordé à M. Nicolo di Bernardo en qualité de consul général d'Italie à Paris, avec juridiction sur les départements suivants : Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Oise, Aube, Eure-et-Loir, Loiret, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, Yonne, Eure, Orne, Calvados, Manche, Aisne, Marne, Ardennes, Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire, Mayenne et Ille-et-Vilaine.

L'exequatur est accordé à M. Sergio Valacchi en qualité de vice-consul d'Italie à Nancy, avec juridiction sur le département de Meurthe-et-Moselle.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 22 décembre 1961 portant nomination du vice-président du tribunal administratif de Paris.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Husson (Albert), président de section au tribunal administratif de Paris, est nommé vice-président du tribunal administratif de Paris.

Décret du 22 décembre 1961 portant nomination d'un président de section au tribunal administratif de Paris.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Eudier (Jacques), sous-préfet hors classe, est nommé président de section au tribunal administratif de Paris.

Ouverture de concours pour le recrutement d'officiers de police adjoints de la sûreté nationale.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 51-598 du 24 mai 1951, plus particulièrement en son article 29 relatif aux conditions d'ouverture des concours pour le recrutement des personnels titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 61-36 du 9 janvier 1961 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des officiers de police adjoints de la sûreté nationale ;

Vu le décret n° 55-754 du 25 mai 1955 portant règlement d'administration publique fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires de la sûreté nationale, modifié par le décret n° 59-458 du 26 mars 1959 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des candidats français musulmans d'Algérie ;

Vu le décret n° 59-1213 du 27 octobre 1959 fixant les règles de recrutement et de rémunération de certains personnels non titulaires dans les services de l'Etat en Algérie, dans les services de l'Algérie et dans les établissements publics en Algérie ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957 ;

Vu l'arrêté du 20 mars 1961 fixant le programme des épreuves du premier des deux concours prévus à l'article 3 du décret n° 61-36 du 9 janvier 1961 susvisé ;

Vu les lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924 sur les emplois réservés, ensemble les textes qui les ont complétées ou modifiées ;

Sur proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrêtent :

Art. 1er. — Un concours pour le recrutement de cinquante officiers de police adjoints est ouvert au ministère de l'intérieur, direction générale de la sûreté nationale. Les officiers de police adjoints exercent leurs fonctions sur le territoire métropolitain, dans les départements d'outre-mer et en Algérie.

Art. 2. — Les épreuves d'admissibilité auront lieu à partir du 15 mars 1962 dans les centres suivants : Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon, Marseille, Alger, Oran, Constantine, Colomb-Béchar, Ouargla, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France et Saint-Denis (Réunion), si le nombre de candidats dans chacun de ces centres le justifie.

Les dossiers de candidature devront parvenir le 10 février 1962 au plus tard à la direction du personnel et du matériel de la police, bureau de recrutement et instruction du personnel, 11, rue Cambacérès, Paris (8e).

Les épreuves d'admission se dérouleront à Paris.

Art. 3. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret n° 61-36 du 9 janvier 1961 et en application de l'article 4 de ce même texte, sont autorisés à se présenter au concours les candidats qui, n'ayant pas encore accompli leur service militaire légal, mais âgés de dix-neuf ans au moins au 1er janvier 1962, remplissent les autres conditions d'admission.

Toutefois, aucun candidat reçu ne pourra être nommé élève officier de police adjoint avant d'avoir satisfait aux obligations militaires légales et avant d'avoir été à nouveau reconnu apte physiquement aux fonctions d'officier de police adjoint.

Art. 4. — Par dérogation aux règles concernant la limite d'âge de trente-cinq ans prévue à l'article 3 du décret n° 61-36 du 9 janvier 1961 et en application des dispositions de l'article 20 de ce même décret, les fonctionnaires et agents relevant de la direction générale de la sûreté nationale remplissant les conditions d'ancienneté statutairement requises peuvent se présenter au concours s'ils n'ont pas dépassé l'âge de quarante-huit ans au 1er janvier 1962.

Art. 5. — En application de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958, 10 p. 100 des postes offerts, soit cinq postes, sont réservés aux candidats français musulmans d'Algérie.

Art. 6. — En application du décret n° 60-579 du 15 juin 1960 susvisé et en sus du contingent indiqué à l'article 1er ci-dessus, une réserve de 20 p. 100 des postes offerts, soit dix postes, est constituée en faveur des agents des cadres temporaires du ministère de la construction remplissant les conditions prévues par les articles 3, 4 et 5 de ce décret.

En application du décret n° 55-754 du 25 mai 1955 modifié portant règlement d'administration publique fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires de la sûreté nationale et du décret n° 61-36 du 9 janvier 1961 relatif au statut particulier du corps des officiers de police adjoints de la sûreté nationale, les agents des cadres temporaires du ministère de la construction devront en outre :

1° Etre de constitution robuste, indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse et de poliomyélite, et être reconnus aptes à un service actif de jour et de nuit par un médecin de la sûreté nationale ;

2° Etre titulaires du permis de conduire les véhicules automobiles ;

3° Avoir subi, avant l'examen de leur dossier par la commission prévue à l'article 6 du décret du 15 juin 1960 susvisé, les épreuves physiques obligatoires prévues à l'article 6 du décret n° 61-36 du 9 janvier 1961 et avoir obtenu un nombre de points égal à la moyenne.

Pendant leur stage probatoire prescrit par l'article 8 du décret du 15 juin 1960, les intéressés recevront à l'école nationale supérieure de police la formation professionnelle prévue pour les candidats issus du concours.

Art. 7. — Le jury établit par ordre de mérite, et dans la limite des places, la liste des candidats admis. Il peut toutefois soit ne pas pourvoir à toutes les places, soit dresser une liste complémentaire comportant, par ordre de mérite, les noms des candidats qui lui paraissent aptes à être éventuellement admis à l'école nationale supérieure de police dans le cas où des vacances viendraient à se produire par suite de la démission de candidats reçus ou par suite du sursis prévu pour la nomination des candidats visés à l'article 3 ci-dessus.

Les remplacements d'élèves, dans les conditions définies à l'alinéa précédent, ne peuvent avoir lieu qu'avant l'ouverture des cours à l'école nationale supérieure de police et ne sont effectués que dans la limite des places mises au concours.

Art. 8. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1961.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
YVON BOURGES.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 26 décembre 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 26 décembre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu le décret n° 59-1385 du 4 décembre 1959, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 décembre 1961 portant que les nominations et promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnels militaires désignés ci-après :

ARMEE ACTIVE

AU GRADE DE COMMANDEUR

A. — *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Direction du contrôle et de la comptabilité générale des armées.

Gedon (Georges-Albert-Fernand), contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée ; 38 ans de services, 13 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954.

Etat-major général.

ARMES

Labouerie (Elie-Pierre-Aimé), général de division ; 40 ans de services et majorations, 7 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1951, 1 an de majorations pour services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Marzloff (Jean-Paul-Marie), général de brigade ; 41 ans de services et majorations, 15 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Mariaux (Lucien-Jacques), général de brigade ; 40 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Masse (René-Félix-Raymond), général de brigade ; 41 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Coulin (Pierre-Roger-Joseph-Raymond), général de brigade ; 41 ans de services et majorations, 11 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1952, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Mesnet (Henri-Marie-Edmond-Charles), général de division ; 39 ans de services et majorations, 7 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Robineau (France-Jean-Aimé), général de brigade ; 44 ans de services et majorations, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Cavaille (Jean), général de brigade ; 43 ans de services et majorations, 9 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Cathoulic (Ferdinand-Emile-Urbain), général de brigade ; 50 ans de services et majorations, 13 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Mesnard (René-Emile-Eugène-Marie), général de brigade ; 41 ans de services et majorations, 14 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

De Cosse Brissac (Charles-Marie-Edouard), général de brigade ; 39 ans de services, 8 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954. Cité.

Barlier (Jean-Auguste-Victor), général de brigade ; 43 ans de services et majorations, 10 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Thomas (Marius-Auguste), général de brigade ; 43 ans de services et majorations, 10 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Perrotat (Léon-Jules-Emile), général de division ; 39 ans de services et majorations, 9 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Services de santé des armées.

Guillot (Georges), vétérinaire général (terre) ; 43 ans de services et majorations, 11 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1951, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier.

D'Audibert-Caille du Bourguet (Marc-Charles-Léon-Marie), médecin général (terre) ; 41 ans de services et majorations, 19 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1951, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Billiet (Georges-Marie-Ernest), médecin général (terre) ; 45 ans de services et majorations, 6 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953. Cité.

Perret (Frédéric), pharmacien chimiste général de 2e classe (mer) ; 42 ans de services et majorations, 9 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1955.

Allehaut (Pierre-Joseph), médecin général (air) ; 51 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1955, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Direction des études et fabrications d'armement.

Lapeyre (Jean), ingénieur militaire général de 1re classe ; 46 ans de services et majorations, 7 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953.

Carougeau (Maurice-Alphonse), ingénieur militaire général de 1re classe ; 43 ans de services et majorations, 8 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954.

Service du matériel de l'armée de terre.

Gentien (Jacques), ingénieur général de 2e classe ; 39 ans de services et majorations, 12 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Service de l'intendance.

Beffeyte (Lucien-Joseph-Ernest), intendant général de 2e classe ; 39 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Perrat (Jean-Antoine), intendant général de 2e classe ; 33 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Service de l'intendance des troupes de marine.

Calvez (Yves-Marie-Noël), intendant général de 2e classe ; 48 ans de services et majorations, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1955, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Service de santé des troupes de marine.

Vaisseau (Georges-Albert), médecin général ; 40 ans de services et majorations, 25 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier.

Gendarmerie.

Oherne (Jean-Roger-Louis-Alexandre), colonel ; 40 ans de services et majorations, 12 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Services de santé des armées.

Bayle (Henri-Léon), médecin en chef de 1re classe (mer) ; 39 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 11 novembre 1949. Cité.

Paleologue (Jean-Edgar-Marie), médecin colonel (terre) ; 38 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 février 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Vaudin (Louis-Victor), médecin colonel (terre) ; 39 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Estadieu (Maurice-Louis), colonel ; 31 ans de services et majorations, 11 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 juin 1946, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Guyot (François-Lazare-Jules), lieutenant-colonel ; 38 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 juin 1946, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

D'Hauteville (Christian-Humbert-Antoine-Marie), lieutenant-colonel ; 39 ans de services et majorations, 27 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 4 novembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Gazeau (Claude-Benoît-Emile-Ernest-François), colonel ; 35 ans de services et majorations, 9 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

De Peretti (Jacques-Alphonse), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Feral (Bernard-Marie-Daniel-Charles-Albert), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Delcros (Henri), colonel) ; 38 ans de services et majorations, 21 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 octobre 1949, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Cariou (Yvon-François-Joseph-Marie), lieutenant-colonel ; 36 ans de services, 23 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 octobre 1949, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Sobra (Marcel), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 12 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 4 janvier 1950, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Dubois (Robert-Jean-Léon), colonel ; 36 ans de services et majorations, 29 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 février 1950, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Viala (Jean-Emile-Joseph), colonel ; 39 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 février 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Dubus (Alain-Lucien), chef de bataillon ; 30 ans de services, 23 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1950, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Delhumeau (Jean-Henri), colonel ; 36 ans de services et majorations, 25 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1950, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Carbuccia (Joseph-Jean), colonel ; 34 ans de services et majorations, 15 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Gabrielli (Jean-Félix), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 9 février 1951, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Galle (Marcel-Emmanuel-Clément-Marie), colonel ; 37 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1951, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Boss (Georges-Jean), colonel ; 32 ans de services et majorations, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1961, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Pin (Robert), colonel ; 38 ans de services et majorations, 21 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1951, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Khelifa Abdelaziz ben Lamine, lieutenant-colonel ; 26 ans de services, 13 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 5 mai 1951, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité

Pfirrmann (Paul-Henri), colonel ; 35 ans de services, 23 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 9 février 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Biard (André-Paul-Pierre), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 4 mars 1952, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Henaff (Henri-François-Joseph), colonel ; 39 ans de services, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Collinet (Pierre-Joseph), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 23 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

De Torquat de La Coulerie (Roger-Marie-Joseph), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 septembre 1952, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Henry (Paul-Hippolyte-Marie), colonel ; 42 ans de services et majorations, 15 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1952, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Solnon (René-Gabriel), lieutenant-colonel ; 37 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 26 août 1953, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Chaverebière de Sal (André-Marie-Edouard-Philippe), colonel ; 41 ans de services et majorations, 18 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Barral (Jean-Léon-Joseph-Noël), colonel ; 34 ans de services, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Saulay (Jean-Edgard-Pierre-Yves), lieutenant-colonel ; 32 ans de services, 28 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Aveline (Maurice-Auguste-Eugène), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 21 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1955, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Geyer La Thivollet (Narcisse-Julien), chef d'escadrons ; 33 ans de services, 6 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1951, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Le Carbonnier de La Morsanglière (Jehan-Marie-Henri), colonel ; 31 ans de services, 15 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Artillerie.

Drappier (Louis-Olivier), colonel ; 42 ans de services et majorations, 15 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1951, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Bidard (Claude), colonel ; 35 ans de services, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 16 décembre 1951, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Levet (Pierre-Antoine), colonel ; 37 ans de services et majorations, 12 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Touyeras (Laurent-Auguste), colonel ; 39 ans de services et majorations, 13 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Train.

Petit (Louis-Alexandre), colonel ; 37 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1951, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Bousquet (Jean-Jacques), colonel ; 33 ans de services et majorations, 14 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Cadre spécial.

Boula de Mareuil (Guy-Maxime-Augustin), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 21 novembre 1944, 12 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Gaudy (Jean-Marius), colonel ; 41 ans de services et majorations, 18 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1947. Cité.

Franchi (Jean-Marie), colonel ; 38 ans de services et majorations, 28 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 4 novembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Dumesnil (Robert-Charles-Adolphe), lieutenant-colonel ; 34 ans de services, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1951, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Vizier (Gilbert), colonel ; 32 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Clemençon (Pierre-Guy), lieutenant-colonel ; 31 ans de services, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 7 mai 1954, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Génie.

Pages (Louis-Pierre-Jean), colonel ; 33 ans de services et majorations, 15 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Mahe (Gaston-François-Yvon), colonel ; 44 ans de services et majorations, 12 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Transmissions.

Riehl (Emile-Edouard), colonel ; 33 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Service du matériel de l'armée de terre.

Bigot d'Engente (Charles-Marie-Adalbert-Stanislas), colonel ; 41 ans de services et majorations, 16 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Tarride (Joseph-Ernest-Roger), commandant ; 48 ans de services et majorations, 13 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Rouanet (Yvon-Joseph-Henri-Marie), lieutenant-colonel ; 31 ans de services, 19 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 27 septembre 1946, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Fournier (René-Ovide), colonel ; 36 ans de services et majorations, 24 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1951, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Julien-Laferrière (Hervé-Louis-Sylvain), colonel ; 36 ans de services, 26 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Cavaignac (Godefroy), colonel ; 40 ans de services, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1952, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Giraud (Jacques-Marie-Joseph), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 21 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Cuq (Henri-Noël-Auguste-Marius), colonel ; 28 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Perron (Gabriel-Etienne-Marie), colonel ; 35 ans de services et majorations, 15 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 janvier 1953, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Clement (Roger-Emile), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 19 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 21 mai 1953, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Roux (Clément-Raymond), colonel ; 30 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 26 août 1953, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Mazet (Jacques), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 26 août 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Vaillant (Bernard), colonel ; 37 ans de services et majorations, 26 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Lanlo (Armand-François-Frédéric), colonel ; 35 ans de services et majorations, 19 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Bruge (André-Arthur-Louis), colonel ; 32 ans de services, 24 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Bonnigal (Louis-Martin-Joachim-Marie-Joseph), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 17 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1954, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Aufeuvre (Pierre-Adrien), colonel ; 36 ans de services et majorations, 24 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

De Fritsch (Jean-Marie-Simon-Pierre-Aimable), colonel ; 41 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1954, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Lafisse* (Jean-René), lieutenant-colonel ; 37 ans de services, 23 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1955, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Artillerie de marine.

Morel (Guy-Louis-Jean), colonel ; 40 ans de services et majorations, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1951, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Gouzes (Louis-Marius), colonel ; 40 ans de services et majorations, 18 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Pages (Pierre-Lucien-Eugène), colonel ; 44 ans de services et majorations, 19 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1952, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Prugnat (René-Eugène), colonel ; 41 ans de services et majorations, 25 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Monseau (Maurice-Jérôme), colonel ; 44 ans de services et majorations, 23 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1954, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Gavet (Pierre-Simon-Henri), colonel ; 32 ans de services, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1954, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Segretain (Côme-Gabriel-Marcel), colonel ; 36 ans de services et majorations, 20 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 3 décembre 1954, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Parent (Henri), lieutenant-colonel ; 33 ans de services, 21 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1955, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Blessé et cité.

Cadre spécial des troupes de marine.

Dellier (Gaston-Victor-Ernest), lieutenant-colonel ; 44 ans de services et majorations, 28 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1953, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Fraiche (André-Jean), lieutenant-colonel ; 35 ans de services, 24 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1955, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Intendance des troupes de marine.

Proust (Roland-Désiré-Marcelin), intendant militaire de 1re classe ; 42 ans de services et majorations, 26 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1951, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Jacotin (Georges-Auguste-Léon), intendant militaire de 1re classe ; 41 ans de services et majorations, 26 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité

Service de santé des troupes de marine.

Passerieux (Elie-Léon-Marcel), médecin colonel ; 41 ans de services et majorations, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1952, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade d'officier. Cité.

Masseguin (André-Charles), médecin colonel ; 37 ans de services et majorations, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

B. — *MILITAIRES RAYES DES CADRES*

Etat-major général.

ARMES

Durr (François-Xavier), général de brigade ; 43 ans de services et majorations, 11 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 5 octobre 1955, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Cité.

Infanterie.

Comby (Yves-Marie), colonel ; 38 ans de services et majorations, 22 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 15 novembre 1946, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade d'officier. Blessé et cité.

AU GRADE D'OFFICIER

A. — *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Etat-major général.

ARMES

Grosgeorge (Roger-Jean-Baptiste), général de brigade ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Drion (Jacques-Roger-Philippe-Louis-Ghislain), général de brigade ; 36 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Service de santé des armées.

a) MÉDECINS

Protar (Marcel), médecin général ; 39 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950. Cité.

Martinet (Charles-Joseph-Louis), médecin général ; 38 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952. Cité.

Henrion (Jacques-Auguste-Etienne-Gustave), médecin général ; 38 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952.

b) PHARMACIEN

Girard (Pétrus-Claudius), pharmacien général ; 40 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 20 septembre 1949.

Direction des études et fabrications d'armement.

Sutterlin (Raymond-Albert-Alexandre), ingénieur militaire général de 2e classe ; 39 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 20 octobre 1954.

Service du matériel de l'armée de terre.

Derode (Marie-Pierre-Marcel-Louis), ingénieur général de 2e classe ; 36 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952. Cité.

Service de l'intendance.

Jullien (Maurice-Charles-François), intendant général de 2e classe ; 39 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. Cité.

Massotte (Louis), intendant général de 2e classe ; 36 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953.

Direction du contrôle et de la comptabilité générale des armées.

Toubhans (Pierre-Henri), contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée ; 29 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 3 décembre 1954, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Croidieu (Pierre-Hugues), contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée ; 32 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 20 octobre 1954, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Gendarmerie.

Prunet (Pierre-René), colonel ; 40 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 15 février 1950, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Arcouet (Yves-Georges), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 31 juillet 1944, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Edmond (Guy-Jean), lieutenant-colonel ; 39 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Maitrehenry (Henri-Joseph-Honoré), lieutenant-colonel ; 34 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Debrosse (Jean-Georges), colonel ; 36 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lambert (Yves-Paul-Adrien), chef d'escadron ; 33 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Pommier (Nestor-Lucien), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 8 octobre 1942, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Garbe (Charles), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier Blessé et cité.

Preziosi (Pierre-Jean-François), lieutenant-colonel ; 30 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 17 mai 1947, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Giry (Pierre-Jean), colonel ; 38 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 30 mars 1949, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Pelisson (Jean-Fernand), colonel ; 38 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. Cité.

Demettre (Léon-Fidèle), colonel ; 28 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 26 décembre 1944, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Rodet (Paul-Alexandre), colonel ; 36 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 14 janvier 1948. Cité.

Le Dall (Jean-Henri), colonel ; 40 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950.

Jaussaud (Roger-Léon-Joseph), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 8 juin 1948, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Justice militaire.

a) MAGISTRATS

Perrier (Aimé-Alfred), magistrat militaire de 1re classe ; 35 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 13 juillet 1950.

Gonnot (André), magistrat militaire de 1re classe ; 37 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950. Cité.

b) GREFFIER

Hofmann (René-Charles), officier greffier principal ; 39 ans de services et majorations, 25 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

SERVICE DE SANTE DES ARMEES

Armée de terre.

a) MÉDECINS

Danis (Jean-Jules-Raymond), médecin colonel ; 38 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Decouze (Jean-Henri), médecin lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Riolacci (Antoine), médecin colonel ; 36 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Le Gaonach (Joseph-Marie-Georges), médecin lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948. Cité.

François (Marie-Jules-Valentin-Jean), médecin colonel ; 33 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Cornilliet (André-Félix-Gilbert), médecin colonel ; 37 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Anthoine (François-Jules-Ambroise), médecin colonel ; 37 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Mabille (Etienne-Charles-Arsène), médecin colonel ; 36 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Picard (Pierre-Marie), médecin colonel ; 40 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950.

Poisson (Georges-Henri), médecin colonel ; 36 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Meunier (Joseph-Pierre), médecin colonel ; 39 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1951.

Lenoir (Pierre-Georges-Félix), médecin colonel ; 33 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 7 septembre 1946. Cité.

b) PHARMACIEN

Chassende-Baroz (Norbert-Jean-Marie-Pierre-François), pharmacien colonel ; 38 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1951.

c) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Mouttet (Paul-André), lieutenant-colonel d'administration ; 42 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950.

Armée de mer.

a) MÉDECINS

Rivaud (Louis-Félix-Alfred), médecin en chef de 1re classe ; 36 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 29 décembre 1948, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Gourves (Jean-Michel-Marie), médecin en chef de 2e classe ; 31 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 13 mars 1945, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Quero (Robert), médecin en chef de 1re classe ; 35 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 30 juin 1950, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

b) PHARMACIEN

Larvor (Louis-Jean-Guillaume), pharmacien-chimiste en chef de 1re classe ; 38 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 8 mai 1947, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Armée de l'air.

MÉDECINS

Rolland (Achille-Jean-Paul), médecin colonel ; 40 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1949, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Ducros (Elie-René-Mario), médecin colonel ; 40 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1949, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Monnin (André), médecin lieutenant-colonel ; 38 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Moulierac (Louis), médecin lieutenant-colonel ; 39 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 17 juillet 1949, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Service biologique et vétérinaire des armées.

Roux (Edouard-Roger-Jean), vétérinaire lieutenant-colonel ; 38 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Leroy (Paul-Louis-André-Robert), vétérinaire lieutenant-colonel ; 38 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Service des essences.

Ingénieurs des travaux des essences.

Guérin (Marc-François), ingénieur en chef des travaux ; 40 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 20 septembre 1949, 13 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Ducos (René-Jean-Pierre), ingénieur principal des travaux ; 23 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 1er mars 1945, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Service des poudres.

Ingénieur chimiste du service des poudres.

Liogier (Henri-Gabriel), ingénieur chimiste en chef ; 40 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948.

Direction des études et fabrications d'armement.

a) Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement.

Lafon (Jean-Pierre-François), ingénieur militaire en chef de 1re classe ; 37 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950.

Rateau (André-Paul-Arthur), ingénieur militaire en chef de 1re classe ; 32 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951. Cité.

Badiou (Roger-Marcel), ingénieur militaire en chef de 1re classe ; 37 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951.

b) Corps des adjoints administratifs.

Lair (Clément-Louis-Eugène), officier d'administration en chef de l'armement ; 32 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 11 décembre 1946. Cité.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pasquier (André-Marie-Emile-Joseph), capitaine ; 28 ans de services, 25 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946, 13 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Bessières (Joseph-Jacques), chef de bataillon ; 32 ans de services et majorations, 24 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Allard (Hubert), chef de bataillon : 34 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Nadal (Jacques-Marie-Toussaint), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 6 octobre 1949, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lescuyer (Gabriel-Gaston), chef de bataillon ; 33 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 6 octobre 1949, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lachaud (André-René), capitaine ; 31 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Colonna (Jacques-François), capitaine ; 33 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Flahaut (Georges-Léon), chef de bataillon ; 30 ans de services, 24 campagnes. Chevalier du 29 février 1952, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Gruyer (René-Marcel), capitaine ; 24 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 24 septembre 1944, 15 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Montagnies de La Roque (Marcel-Gaston-Jules-Gustave), lieutenant-colonel ; 36 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Sarrus (Jacques-André), chef de bataillon ; 30 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Sarrazy (Henri-Emile-René-Firmin), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 14 août 1941, 15 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Chabrier (Edmond-Paul), colonel ; 35 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Bousquet (François-Léon), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Santaner (Jean-Dominique-Louis), capitaine ; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Medori (Séverin-Rénuccio), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

De Chassepot de Pissy (Adalbert-Jean-Marie-Thimoléon), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Hakhem Djalil, chef de bataillon ; 28 ans de services, 24 campagnes. Chevalier du 20 octobre 1954, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Raux (Jean-Alexandre-Odilon-Albin), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Egloff (Jean-Georges), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Gaillard (Pierre-Jean-François), chef de bataillon ; 31 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Broquet (Jean-Paul-Albert), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Carbonneau (Julien-Marie-Victor), chef de bataillon ; 34 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 14 janvier 1948, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Giraud (Louis-Marcel), chef de bataillon ; 30 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 4 mars 1943, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Abrial (Raymond-Louis-Marie), colonel ; 37 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Fourniol (Eugène-Ferdinand-François), colonel ; 37 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Decailly (Roger), chef de bataillon ; 32 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Goubard (Pierre-Julien-Paul), colonel ; 35 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Rondet (Jean-Marie-Joseph-Christian), lieutenant-colonel ; 38 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Suire (Maurice-Jean), colonel ; 35 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Riviere (Maurice-Marcel), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Magnin (Paul-Achille-Félix), chef de bataillon ; 36 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Delacourt (Jean-Maurice-Marcel), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 10 mai 1951, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Beck (Raymond-Joseph-Paul), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Laurens (Léon-Jean-Pierre), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Maury (Lucien-Alexandre-Jean), chef de bataillon ; 34 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 30 juin 1947, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Fournier-Foch (Henry-Ferdinand), colonel ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Pastinelli (Jean-Pascal), chef de bataillon ; 27 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 25 août 1948, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Damy (Francis-Honoré), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 6 juin 1947, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Albertini (Sébastien), chef de bataillon ; 31 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Leboube (Louis-Eugène-Georges), colonel ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Arnault de La Menardiere (Hervé-Marie-François), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 18 janvier 1947, 12 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Begue (Raymond-François), capitaine ; 26 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 6 juin 1947, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Thily (Lucien-Yves-Marie-Joseph), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Quiles (René-Gabriel), chef de bataillon ; 30 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 11 mai 1951, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Debarnot (Maximilien-Marie-Philibert-Antoine), colonel ; 39 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 3 décembre 1954, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lefort (Henri-Marie-Jean), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

De Jacquelot du Boisrouvray (Maurice-Marie-Charles), colonel ; 33 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 20 octobre 1954, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Mongodin (Ernest-Pierre-Marie), lieutenant-colonel ; 40 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1950, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Marty (François-Marie-René), chef de bataillon ; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

De France (Emmanuel-Raoul-Marie), colonel ; 36 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Maron (Georges-Hippolyte), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 16 avril 1945, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Ferent (Jacques-Camille), colonel ; 31 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier, Cité.

Leclercq (Georges-Eugène-Antoine-Denis), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 13 juin 1946, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Julliot (André), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 12 juin 1945, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Hervouet (Claude-Jean-Jacques-Marie), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 26 août 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Courtoux (Jean-Paul-Albert), chef de bataillon ; 23 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Le Rest (René-Guillaume-Marie), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 3 décembre 1949 ; 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Mercier (Henri-Daniel-Jules), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Boissat (Paul-Pierre), capitaine ; 29 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Rubin (Lucien-Raymond), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Billet (Jacques-Paul), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

D'Omezon (Vital-Marie-Fernand-Philippe), colonel ; 34 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Guillot (Eugène-André), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1950, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lacube (Pierre-Jean-Baptiste), chef de bataillon ; 25 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Vittrant (Joseph-Victor), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 10 septembre 1945, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Roudière (Henri-Victor-Gabriel), colonel ; 34 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

De Moncuit de Boiscuille (Gaëtan-Pie-Marie), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Borel (Paul-Jean-Marius), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Carmes (Maurice), chef de bataillon ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 19 octobre 1950, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Dufour (Charles-Elie), lieutenant-colonel ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Pastre (André-Eugène-Jules), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 11 août 1954, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Parisot (Gabriel-Marie-Robert), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Duclos (Robert-Lucien-Roger), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 20 mars 1948, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Marchetti (Noël), chef de bataillon ; 26 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

De Lafond (Paul-Marie-Jean), colonel ; 32 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Charve (Humbert-Paul-Eugène), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Bena (André-Georges), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 26 août 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Houin (René-Georges-François), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Pfister (Pierre), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Amate (Albert-Joseph), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 27 décembre 1954, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Martini (Martin), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 10 mai 1951, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Bley (Jacques-Pierre), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 13 novembre 1947, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Caron (Pierre-Emile-Joseph), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 16 campaganes. Chevalier du 21 juillet 1954, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Coudurier (Georges-François-Jean), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 12 campaganes. Chevalier du 28 mai 1954, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Wagner (François-Joseph), lieutenant-colonel ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 28 mai 1954, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Pasquier de Franclieu (Marie-Hubert-Henri), chef de bataillon ; 19 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Ducret (Roger-François), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 26 août 1953, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Bodard du Rousseau de Ferrières (Ghislain-Alain-Marie-Henri), chef de bataillon ; 19 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Moulie (Paul-Dominique), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 19 mai 1952, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Breleau (Pierre), capitaine ; 33 ans de services, 24 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Prevot (Roger-Emile), capitaine ; 34 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1950, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Pinon (Gérard-Marie-Antoine), chef d'escadrons ; 36 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

De Froment (Ferdinand-Roger-Marie-François), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Lauze (Paul-Raymond), chef d'escadrons ; 32 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Le Corbeiller (Hubert-André-Jean), chef d'escadrons ; 28 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Adam de Beaulieu (Guy-Marie-Joseph), chef d'escadrons ; 30 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Dieudonne (Jean-Albert), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Morlet (Georges), chef d'escadrons ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 20 mai 1945, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Barazer de Lannurien (Georges-Marie-Charles), colonel ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 10 avril 1945, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Vieux (Jean-Léon), chef d'escadrons ; 28 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 12 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Lamy (Henri-Edouard), chef d'escadrons ; 30 ans de services, 21 campagnes, chevalier du 6 octobre 1949. Blessé et cité.

Ehrlacher (François-Xavier), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1953, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

George (Antoine), capitaine ; 31 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Calvel (Charles-Louis-André), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 30 juin 1952, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

L'Eleu de La Simone (Marie-Léon-André), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Biraben (Charles-Jean), chef d'escadrons ; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 19 mai 1945, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Deyber (Marcel-Charles-Eugène), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Tramond (Jean-André-René), lieutenant-colonel ; 34 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Royer (Fernand-Ernest), chef d'escadrons ; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Journes (Charles-Gustave-Henri), colonel ; 34 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Chenu (Pierre-Louis-Marie), lieutenant-colonel ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Lere (Constantin), chef d'escadrons ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 21 septembre 1951, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Barbe (Robert-Louis), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 27 septembre 1946, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Fajeau (Maurice-Jean-Auguste), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1955, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Gazzeri (Gilbert-Alphonse), chef d'escadrons ; 22 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 12 juin 1945, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Mazarguil (André), chef d'escadrons ; 25 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 14 janvier 1945, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lair (Patrice-Charles-Marie-Joseph), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

De Butler (Jean-Richard), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 20 octobre 1954, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Caniot (Guy-Jean-Joseph), chef d'escadrons ; 22 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Barthelemy (Louis-Jean-Raoul), chef d'escadrons ; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Perin (Jean-Marie-Edmond), colonel ; 30 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1955, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Martin (Jean-Léopold), chef d'escadrons ; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1950, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

De Bonet d'Oleon (Henri-Frédéric-Joseph-Albert), chef d'escadrons ; 22 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 26 mai 1953, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Artillerie.

Tournoux (Maurice-Fernand), chef d'escadron ; 35 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 14 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Emanuelli (Marcel), lieutenant-colonel ; 37 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Madelaine (Eugène-Auguste-Aimable), chef d'escadron ; 33 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 6 juin 1947, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Hulard (Emile-Auguste), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 6 juin 1947, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Dard (Pierre-Jules-Marie), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Mayeur (Maurice), colonel ; 39 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Thomas (Emile-Charles), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Chatrieux (Yves-Jean-Marcel), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 16 avril 1945, 12 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Desbouchages (René-Alphonse), chef d'escadron ; 35 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 1er octobre 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Millot (Jean-Louis), chef d'escadron ; 39 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1953, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

De La Chapelle (Ernest), lieutenant-colonel ; 38 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Salles (Clément-Etienne), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Azambre (Gustave-Auguste-Etienne-André), colonel ; 39 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948.

Lavandier (René-Charles-Auguste), chef d'escadron ; 38 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Manet (Bernard-Marie-François-Firmin), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Savin (Marc-André-Jean), lieutenant-colonel ; 37 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Choasson (Pierre-Antoine-Joseph), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 20 août 1945, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Guyonnet (Jean-René), lieutenant-colonel ; 32 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 27 septembre 1945, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Muratet (Henry-Elie), lieutenant-colonel ; 37 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Meslay (Pierre-Auguste-Joseph), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Derrez (Jean-Paul), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 22 mai 1945, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Vuillot (Claudius-Maurice), lieutenant-colonel ; 37 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Jouffroy (Roger-François-Claude), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 13 août 1947, 13 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Dubost (Robert), colonel ; 35 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Castagne (Henri-René), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Besnard (Aristide-Pierre-Jacques), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Decap (Emile-Henri-Marie-Charles-Ernest), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Courtet (Adrien-Jean), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Seray (Yves-Armand), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Maulbon d'Arbaumont (Bernard-Jules-Marie-Joseph), colonel : 34 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lacabe-Plasteig (André-Victor-Henri), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Houriez (Maurice), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Righini (André-Jean), colonel ; 31 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Dubreuil (Jean-Eugène-Maurice), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 6 juin 1947, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Robert (Jean-Marie-Joseph), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1955, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Martin (Guillaume-Antoine-Léon-René), colonel ; 31 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Paoli (Georges-Marie-Victor-Joseph), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 15 mai 1945, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Train.

Bonafos (François-Auguste-Pierre), capitaine ; 27 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Flaesch (Robert-Guillaume-Ernest), lieutenant-colonel ; 39 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Girardot (René-Gabriel), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 26 mai 1941, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Hebras (Adrien-Henri), chef d'escadron ; 36 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 27 novembre 1946, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Scrizzi (André-Auguste), chef d'escadron ; 31 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lallart (Pierre-Claude-Daniel), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 12 janvier 1945, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Finas (François), colonel ; 33 ans de services et majorations, 5 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Lebeau (Jean-Augustin-Charles), chef d'escadron ; 23 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Lagrange (Auguste-Antoine), lieutenant-colonel ; 31 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 26 mars 1953 ; 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Lesnard (Georges-Henri), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Cadre spécial.

Schaeffer (Marcel-Lucien), commandant ; 36 ans de services, 26 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948, 11 campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Neumann (Marcel-Louis-Augustin), commandant ; 38 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 15 mai 1941, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Pradier (Armand-Henri), capitaine ; 35 ans de services et majorations, 26 campagnes. Chevalier du 6 octobre 1949, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Sahy (André), lieutenant-colonel ; 40 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1952, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Peretti (François-Antoine), lieutenant-colonel ; 43 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Herve (Jean-Georges-Charles), commandant ; 35 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 6 octobre 1949, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Panel (Emile-Noël-François), commandant ; 32 ans de services et majorations, 23 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Alphaize (Henri-Raymond), commandant ; 34 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Salle (Paul-Marie-Georges-Germain), lieutenant-colonel ; 34 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950. Cité.

Goudinoux (Michel), commandant ; 37 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Grillot (Armand-Jean), commandant ; 33 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Moulin (Charles-Germinal), capital ; 40 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1950, 12 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Burgay (André-Fortuné-Louis), commandant ; 32 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 14 juillet 1950, 6 ans de majorations dans le grade de chevalier. Cité.

Fouquet (Marcel-Marie-Alphonse), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1951, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Marty (Robert-Auguste), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Dureisseix (André), commandant ; 41 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Blancho (Vincent-Marie), commandant ; 38 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Pont (Amédée-André-Louis), commandant ; 31 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 20 octobre 1954, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Boteculet (Gilbert-Pierre-Louis), commandant ; 33 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Nobecourt (Marcel-Joseph), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Hellec (Roger-Louis-Henri), commandant ; 30 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Charpiat (Roger-Charles-Edouard), capitaine ; 35 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Martel (Claudius-Jean-Marie-René), commandant ; 33 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 11 août 1944, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Laurent (Henri-Michel), commandant ; 33 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Doumens (Célestin-Prosper), colonel ; 36 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946.

De Chilly (Bernard-Albert-Lucien), commandant ; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Millier (Bernard), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Brosseau (Henri-Jean-Ernest), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Pajot (René), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Marfaing (Joseph), lieutenant-colonel ; 34 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Le Clec'h (Maurice-Michel-Marie), capitaine ; 26 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Génie.

a) Arme

Ravel (Aimé-Jean), lieutenant-colonel ; 34 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 6 octobre 1949, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Fraigne (Emile-Clément), chef de bataillon ; 33 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Hubaut (Bernard-Eugène-Victorien), lieutenant-colonel ; 36 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Camus (Raymond-Louis-Herman), lieutenant-colonel ; 35 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Montagner (Robert-Pierre), colonel ; 42 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Peybernes (Marcel), chef de bataillon ; 33 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 14 juillet 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Verdin (Camille-Maurice-Octave-Félix), colonel ; 35 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Choquet (André-Arthur-Oscar-Auguste), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Nardin (Charles-Georges-Pierre), chef de bataillon ; 32 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Robillart (Eugène-Albert-Léon), capitaine ; 31 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 16 décembre 1951, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Balle (Paul-Louis-Fernand), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 6 juin 1947, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Veauville (André-Jean-Marie), lieutenant-colonel ; 37 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Martel (Auguste-Armand), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 27 septembre 1946, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Gonon (René-Marius), colonel ; 33 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 30 juin 1947, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Bucco (Ernest-Georges), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Fournier (Jean-Emile-Eugène), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Kasper (Jean-Félicien), colonel ; 35 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Douret (Raymond-Pierre), colonel ; 34 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 14 janvier 1948, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

b) Adjoints du service des matériels

Quinard (André-Jean-Octave), commandant ; 38 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 1er novembre 1949, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

c) Adjoint du service des batiments

Pelou (Marcel-Joseph-Camille), lieutenant-colonel ; 42 ans de services et majorations, 23 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Transmissions.

a) Arme

Conrad (Raymond-Louis), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Seyer (André-Pierre-Aurel-Auguste), chef de bataillon ; 37 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Genet (Jacques-Antoine), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 10 avril 1945, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Mercier (Pierre-Stanislas-Jean), lieutenant-colonel ; 35 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Lesaint (Maurice-Charles-Jules), lieutenant-colonel ; 38 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Gonnard (René-Jean-Antoine), lieutenant-colonel ; 35 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Guizouarn (Jean-Marie), colonel ; 36 ans de services et majorations, 5 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. Blessé et cité.

Benoit (André-Jean-René), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Belard (Arsène-Pierre), lieutenant-colonel ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Demont (Eugène-Lucien-Jean-Baptiste), colonel ; 37 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 2 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

El Ghozi (Georges-Alfred-Salomon), colonel ; 38 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

b) Adjoint des services des matériels

Gillot (Charles-Henri), commandant ; 40 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 6 février 1950. Blessé et cité.

Intendance.

a) Fonctionnaires

Neau (André-Etienne-Antoine-Marie), intendant militaire de 2e classe ; 37 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Urvoy (Jean-François), intendant de 2e classe ; 31 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 3 août 1946, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Simon (Jacques-Albert), intendant de 2e classe ; 30 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 26 février 1943, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Danthon (Marcel-Francisque), intendant militaire de 1re classe ; 36 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Vergely (Maximin-Frédéric-André), intendant militaire de 1re classe ; 39 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Matha (Henri-Louis-Philibert), intendant militaire de 1re classe ; 37 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948.

Lecocq (Eugène-Amédée-Alphonse), intendant militaire de 1re classe ; 38 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Castel (Robert), intendant militaire de 1re classe ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 7 ans de majorations et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Gendron (Marcel-Pierre-Jean), intendant militaire de 1re classe ; 38 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951. Cité.

b) Officiers d'administration

Germain (Paul-Louis-Jules), commandant d'administration ; 38 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Sixdenier (Joseph-Eugène), lieutenant-colonel d'administration ; 43 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948.

Sergentet (Hubert-Marie-Pierre), lieutenant-colonel d'administration ; 40 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Debayles (Jean), lieutenant-colonel d'administration ; 41 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Morin (Alfred-Henri), lieutenant-colonel d'administration ; 41 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950.

Service du matériel de l'armée de terre.

a) Cadre de direction

Bernard (Camille-Emile-Constant), ingénieur en chef de 1re classe (colonel) ; 43 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1951, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Watier (Roger), ingénieur en chef de 1re classe (colonel) ; 37 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 6 octobre 1949, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Leduc (Jean-Alexis-Léon), ingénieur principal (commandant) ; 26 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 31 janvier 1945, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Devevey (Charles-Louis-Marie), ingénieur en chef de 1re classe (colonel) ; 40 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Truffy (Lucien-Emile), ingénieur en chef de 2e classe (lieutenant-colonel ; 35 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 3 janvier 1944, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Gausseres (Charles-Marie-Paul), ingénieur principal (commandant) ; 26 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 10 avril 1945, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Curtet (Marcel-Henri), ingénieur principal (commandant) ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Postaire (Pierre-Auguste), ingénieur en chef de 1re classe (colonel) ; 39 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Boudan (Georges-Auguste), ingénieur en chef de 1re classe (colonel) ; 36 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 1 an de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Lienard (Roger), ingénieur en chef de 1re classe (colonel) ; 36 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950.

b) Cadre administratif

Chaix (Léo-Camille), commandant ; 39 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Dumy (Pierre), lieutenant-colonel ; 38 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Cauneze (Noël), capitaine ; 36 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 5 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

François (Auguste-Prudent), lieutenant-colonel ; 39 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Bernard (Antoine-Barthélémy), lieutenant-colonel ; 40 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951.

c) Cadre technique

Leroy (Edmond-Ludovic-Maximilien), capitaine ; 31 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 13 novembre 1945, 12 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Filippi (Jean-Joseph), commandant ; 39 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Lopez (Adolphe), commandant ; 34 ans de services et majorations, 23 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Bigne (Jean-Pierre-Maurice), commandant ; 35 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Tastu (Georges), commandant ; 40 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Sans (Gérard-Henri-Marcel), commandant ; 34 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 6 février 1950, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Cuvier (Bernard-Eugène-Léon), chef de bataillon ; 35 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Kerfanto (Jules-César), capitaine ; 28 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Boisson (Roger-Laurent-Marie), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Roger (Gaston-Emmanuel-Léon-Félix), chef de bataillon ; 28 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 4 mars 1946, 12 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Bigot de La Touanne (Bernard-Joseph-Marie-Roger), chef de bataillon ; 28 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Guiziou (Jean), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 11 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Deuve (Jean-Charles-Marie), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 13 juin 1946, 15 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Laporte (Jean-Bernard-Michel), chef de bataillon ; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Armand (Jean-Georges-Henri), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Nogret (Bernard-Joseph), chef de bataillon ; 32 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1953, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Bernard (Henri-Jean), chef de bataillon ; 31 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Pretceille (Jean), capitaine ; 27 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Gasnault (Amédée-Gustave), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Foulquier (Alexis), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 13 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Duboc (Albert-Léon-Jean), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 14 juillet 1951, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Clairambault (Marcel-Henri), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Chiffert (Jacques-Marie-Joseph), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 3 septembre 1949, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Severyns (Jean-Marie-Georges), colonel ; 34 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Sanceo (Joseph), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 16 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Cames (Henri-Paul-Albert), lieutenant-colonel ; 35 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1955, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Estienny (Albert-Marie-Edouard), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 3 décembre 1954, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Delin (Louis-François), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Graff (Alain-Joseph-André), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Delcourt (Louis-Richard), chef de bataillon ; 29 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 21 juillet 1954, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Chauvet (Robert-Jean), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Colin (Daniel-Francis-Jean), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948. 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Bretaudeau (Georges-Jean-Maurice), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1950, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Tixador (René-Joseph), chef de bataillon ; 30 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 21 juillet 1954, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Baudouard (Ernest-Pierre-Auguste), chef de bataillon ; 24 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 13 novembre 1947, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Brasart (Pierre-Louis), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Fricaud-Chagnaud (Charles-Georges), chef de bataillon ; 21 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 22 août 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Gaydon (Roger-Adolphe), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Barthelemy (Jean-Georges-François), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Delobel (Fernand-Eugène-Gabriel), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Chambon (Jacques-Robert), lieutenant-colonel ; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 3 octobre 1949, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Bonzon (Louis-Marie-Xavier-Joseph), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Orsini (André), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Gambini (Paul), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 29 août 1953, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier, Blessé et cité.

Hogard (Jacques-Claude-Emile-Michel), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1952, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Schild (Fernand-Léon-Pierre), capitaine ; 18 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Artillerie de marine.

Roussière (Fernand), chef d'escadron ; 36 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 15 juin 1951, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Robert (Jean), chef d'escadron ; 34 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Rivière (Robert-Roger), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Gœury (Robert-Edmond), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 20 octobre 1954, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Deninger (André-Louis), chef d'escadron ; 31 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Bodez (Fernand-Jacques-Adrien), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 3 septembre 1949, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Bauchet (Roland), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1953, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Bergeal (Elie-Guy), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 9 février 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Darrasse (Jacques-Emile-Maurice-Raymond), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1958, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Service des matériels et bâtiments des troupes de marine.

Fleitz (Robert), commandant ; 37 ans de services et majorations, 24 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Mariano (Louis-Frédéric), commandant ; 35 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Cadre spécial des troupes de marine.

Vasseur (Fernand), commandant ; 35 ans de services, 25 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Darjo (Jean-Vincent), commandant ; 37 ans de services, 23 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Rosty (Paul-Prosper-Antoine-Joseph), capitaine ; 32 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 28 avril 1947, 10 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Belle (Yves-Louis-Robert), commandant ; 34 ans de services et majorations, 25 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Oliger (André), capitaine ; 35 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Leclanche (Emmanuel-Marcel), lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 22 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Caron (Denis-César-Bertin-Jules-Emile), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Leca (Dominique), lieutenant-colonel ; 32 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 3 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Sandoz (Marcel-Jules), capitaine ; 31 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Lefeuvre (Bernard-Marie-Alain), lieutenant-colonel ; 32 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 2 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Martin (Désiré), commandant ; 32 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1950, 11 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Frère (André), commandant ; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 13 août 1948, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Battestini (Paul-Michel), commandant ; 34 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Intendance des troupes de marine.

a) FONCTIONNAIRES

Rondot (Gilbert-Joseph), intendant militaire de 1re classe ; 37 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Blessé et cité.

Jobet (Gaston-Georges), intendant militaire de 1re classe ; 31 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1953, 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Roergas (Pierre-Joseph), lieutenant-colonel d'administration ; 39 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Service de santé des troupes de marine.

a) MÉDECINS

Merle (Fernand-Lucien-René), médecin colonel ; 35 ans de services et majorations, 22 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950 ; 10 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Esplan (Marcel-Georges-Antoine), médecin colonel ; 35 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 6 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

Rousson (Hélie-Jacques), médecin colonel ; 35 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1952, 4 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Soyer (Robert-Victor), médecin colonel ; 33 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 8 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Poudevigne (Henri), médecin colonel ; 34 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Cavallere (Victor-Guide-Marie), médecin lieutenant-colonel ; 34 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 9 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

Creste (Louis-Joseph-Marie), médecin colonel ; 37 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 14 décembre 1951, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Caillard (Louis), médecin colonel ; 35 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

Benderitter (Jean-Eugène-Charles), médecin colonel ; 34 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 30 juin 1952, 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Chabeuf (Maurice-Hubert-Pierre), médecin colonel ; 33 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier. Cité.

Malaterre (Henri-Louis), médecin lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 12 décembre 1952, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier. Cité.

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Rierny (Thomas), commandant d'administration ; 37 ans de services et majorations, 26 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1950, 7 ans de majorations pour campagnes dans le grade de chevalier.

B. — *MILITAIRES RAYES DES CADRES*

Etat-major général.

SERVICE DE L'INTENDANCE

Mourroux (Jean), intendant général de 2e classe ; 36 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1950, 1 an de majorations pour campagnes et services aériens dans le grade de chevalier.

AU GRADE DE CHEVALIER

A. — *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Gendarmerie.

Damotte (Gustave-Roger), lieutenant ; 29 ans de services et majorations, 23 campagnes. Cité.

Jaunet (Marc), chef d'escadron ; 33 ans de services et majorations, 18 campagnes.

Capdepont (Marcel-Lucien), lieutenant ; 28 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Carlier (Jacques-Gaston-Edmond), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.

Pujol (Bernard-Louis-Eugène-Jean), chef d'escadron ; 33 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.

Roche (Jean), chef d'escadron ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Meugnier (Albert), lieutenant ; 34 ans de services, 13 campagnes.

Amiot (Gérard-Ernest-Eugène), lieutenant ; 32 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.

Prudhomme (Bernard-Jean-Louis), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Gallois (Pierre-Armand-Raoul), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Dreze (Emile-Félix-Louis), capitaine ; 29 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Declercq (Albert-Léon), capitaine ; 33 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Manin (Henri-Gaston), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Hourmant (Jean-François-Hervé), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Beven (Roger-Pierre-Laurent), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Lauffer (Edouard-Ferdinand), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Juge (Michel-Joseph-Louis), chef d'escadron ; 34 ans de services, 10 campagnes.
France (Alfred-Marie), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Gravil (Adrien-Paul), capitaine ; 35 ans de services, 9 campagnes.
Marois (Guy-André), chef d'escadron ; 33 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Delor (Fernand-Louis-Barthélémy), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Cournot (Christian-Jean-Joseph), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Venandet (Emile), chef d'escadron ; 31 ans de services, 11 campagnes.
Lemancel (Louis-Eugène-André), capitaine ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Robert (Georges-Lucien-Benjamin), chef d'escadron ; 31 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Nerzic (Jean-Mathieu-Joseph), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Haulin (Gabriel-Armand), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Lemozit (Théophile-Jean-Gustave), chef d'escadron ; 32 ans de services, 9 campagnes.
Betton (André-Joseph), chef d'escadron ; 32 ans de services, 9 campagnes.
Bucquoy (Léon-Marie-Yves), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Perchet (Lucien-Léon), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Villaume (Robert-Marcel-Jules), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Castagne (Bertrand-Louis-Paul), capitaine ; 27 ans de services, 12 campagnes.
Jolly (Pierre-Eugène-Adrien-Jean), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Escourrou (Henri-Firmin), chef d'escadron ; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Gatebois (Jules-Albert-Arsène), chef d'escadron ; 28 ans de services, 10 campagnes.
Collee (André-Fernand-Jean), capitaine ; 32 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Castet (Joël-Louis-Laurent), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Albertini (Benjamin-Eloi-Jacques-Philippe), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Janin (Pierre-Julien), chef d'escadron ; 31 ans de services, 8 campagnes.
Bruez (Emile-Roger), capitaine; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Hilleret (Raymond-Norbert-Emmanuel), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Savin (Emile-Marcel), capitaine ; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Le Gall (Alexandre-Jean), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Boulle (André), capitaine ; 25 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Counil (Alphonse-Fernand), capitaine ; 32 ans de services, 6 campagnes.
Poirier (Maurice-Louis-Baptiste), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Iehl (Jules-Marie-Paul), chef d'escadron ; 29 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Leroux (Georges-Edmond-Constant-Marie), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Petit (Charles-Marie), chef d'escadron ; 29 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Boisgarnier (Germain-Roger), chef d'escadron ; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Valois (Marcel), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Dieu (Roland-Constant-Adon), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Chevrier (Pierre-Jean-Léopold), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Naegel (Georges-Paul), chef d'escadron ; 31 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Provost (Paul-Joseph), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Baert (Paul-Georges-Cornil), chef d'escadron ; 25 ans de services, 10 campagnes.
Leblond (Raymond-Albert-Léon), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Salomon (Jacques-Gaston), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.
Bach (Louis-Pierre), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Bertrand (Roger-Joseph), chef d'escadron ; 27 ans de services, 6 campagnes.
Giuganti (Octave-Louis), capitaine ; 18 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Hirt (Frédéric-Wolfgang), lieutenant-colonel ; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Lévêque (Jean-Roger), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Le Quilliec (René-Victor-Armand), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

SOUS-OFFICIERS

Lepileur (Georges-Auguste), adjudant-chef ; 35 ans de services, 24 campagnes. Cité.
Crouau (Lucien), adjudant-chef ; 29 ans de services, 26 campagnes. Cité.
Perri (Joseph), adjudant ; 30 ans de services, 24 campagnes. Cité.
Cartierre (Désiré-Camille), adjudant-chef ; 34 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Justice militaire.

a) MAGISTRATS

Perrier (Guy-Edmond-Jules), magistrat militaire de 3e classe ; 28 ans de services, 16 campagnes.
Barbier (Eugène-Emile-Philippe), magistrat militaire de 1re classe ; 25 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Simoni (François), magistrat militaire de 3e classe ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Prévost (Edmond-Jules), magistrat militaire de 3e classe ; 26 ans de services, 14 campagnes.
Brun (Hector-Louis-Emile), magistrat militaire de 2e classe ; 29 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lorich (Joseph), magistrat militaire de 3e classe ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Lequette (Gérard-Etienne-Michel-Marie), magistrat militaire de 1re classe ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes.

b) GREFFIER

Barbier (Maurice), officier greffier de 1re classe ; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

a) MÉDECINS

Grumel (Louis-Joseph-Joanny), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Gaudin (Louis-Jean-Michel), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Duval (Jean-Léon-Georges), médecin commandant ; 24 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Bacconnier (Louis-Victor), médecin lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Chaspoul (Henri-Roger), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Laurent (Pierre-Paul-Joseph), médecin commandant ; 32 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Lazerges (Pierre-Arthur-Antoine), médecin commandant ; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Pottier (André-Georges), médecin commandant ; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Tranier (Guy-Raymond-Albert), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Lafontaine (Jean-Gilbert), médecin commandant ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Deltour (Marcel-Henri-Jules), médecin lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé.

Delmas (Joseph-Achille-Paul), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Hoff (Marcel-Jean-Fernand), médecin lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Vauthier (Jean-Marie-Etienne-Raoul-Jacques), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Durand-Delacre (René-Ferdinand), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Lamache (Robert-Jean-Claude), médecin commandant ; 29 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Pousse (Simplice-Raymond), médecin commandant ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Perrin (Marcel-Bernard-Louis), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Jagerschmidt (Philippe-Christian), médecin commandant ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Reversat (Paul-Jean), médecin lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Lalague (Albert-Félix-Noël), médecin lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Bertein (Jacques-Henri-Paul-Marie), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Panis (Antoine-Théophile-Hilaire), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Judeau (Paul-Léon-Arthur), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Moras (Pierre-André), médecin commandant ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Deplanche (Pierre-Antonin), médecin commandant ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Couture (André-Gaëtan-Gaston), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Mieral (René-Claude-Alphonse), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Isnard (Jean-Julien), médecin commandant ; 24 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Duchesne (Gabriel-Léonce), médecin lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Deroudilhe (Jacques-Louis-Yvon-Joseph), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Favier (Marcel-Paul-Fernand), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Rigal (Jacques-Georges), médecin lieutenant-colonel ; 26 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Coirault (Raymond-Jean-Marie-Albert), médecin lieutenant-colonel ; 26 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Bloch (Léon-Francis), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Gaubert (Yves-Jean-Frédéric), médecin commandant ; 23 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Py (Robert-Jean-Camille), commandant ; 22 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.

b) PHARMACIENS

Le Bouar (Henri-Marie), pharmacien lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Kiger (Jean-Léon-Henri), pharmacien lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 6 campagnes.

c) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Grenier (Robert-Marcel), lieutenant d'administration ; 30 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Razurel (René-Georges), capitaine d'administration ; 30 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Oudart (Raymond-Louis-Marcel), capitaine d'administration ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Jacquier (Robert-Léon-Eugène), capitaine d'administration ; 29 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Fillieron (Georges-Gaston), commandant d'administration ; 29 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Pradelle (Raymond-Marie), commandant d'administration ; 32 ans de services, 9 campagnes.
Bonzom (André), capitaine d'administration ; 34 ans de services, 7 campagnes.
Wannin (Gaston-Emile), capitaine d'administration ; 26 ans de services, 15 campagnes.
Pigorot (Paulin-Eugène-Louis), capitaine d'administration ; 32 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Vinel (Henry-André-Adrien), capitaine d'administration ; 30 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Blondy (Roger-Henri-Joseph), commandant d'administration ; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Graverol (Amédée-Marie-Charles), commandant d'administration ; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dubedout (Jean-André-Adrien), capitaine d'administration ; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes.

d) PERSONNEL DES CADRES MILITAIRES FÉMININS

Delacour (Pauline-Louise), P. C. M. F. de 1re classe ; 29 ans de services, 8 campagnes. Citée.

ARMEE DE MER

a) MÉDECINS

Cabanon (André-Marc), médecin principal ; 22 ans de services et majorations, 21 campagnes.
Dumoulin (Henri-Eugène), médecin principal ; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Cloatre (Charles), médecin principal ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Helluy (Maurice-Joseph), médecin principal ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Le Bras (René-Martin), médecin principal ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Boisot (Jean-Joseph), médecin principal ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Gandin (Jacques-Robert), médecin principal ; 25 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Nun (Charles-Albert), médecin en chef de 2e classe ; 29 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Tachoires (Henri-Jean), médecin de 1re classe ; 21 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.

b) PHARMACIEN

Badre (Fernand-René), pharmacien chimiste principal ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes.

ARMEE DE L'AIR

MÉDECINS

Caron (Jean-Dominique-Henri-Paul), médecin commandant ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Politur (Daniel), médecin commandant ; 30 ans de services et majorations, 5 campagnes.
De Brisson de Laroche (Joseph-Marie-Emile-Alexis), médecin commandant ; 30 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Chambert (Serge-Louis), médecin lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes.

Service biologique et vétérinaire des armées.

Peloni (Jean-Laurent), vétérinaire capitaine ; 26 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Levy (Pierre), vétérinaire commandant ; 30 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Paoli (Denis-Achille-Raymond), vétérinaire commandant ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Marcotti (Jean-Lazare-Baptistin), vétérinaire commandant ; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Petrov (Yordan-Jude-Marie), vétérinaire commandant ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Service des essences.

INGÉNIEURS DES TRAVAUX DES ESSENCES

Haie (Pierre-Joseph-Emile), ingénieur de 1re classe des travaux ; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Huon de Kermadec (Georges-Clément-Marie), ingénieur principal des travaux ; 25 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Bourdel (Jean), ingénieur de 1re classe des travaux ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Coulin (Gustave-Louis), ingénieur de 1re classe des travaux ; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Glaude (Jean-Baptiste), ingénieur principal des travaux ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Service des poudres.

a) INGÉNIEURS MILITAIRES

Louiton (Alexandre), ingénieur en chef militaire de 2e classe ; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Chosson (Joseph-Jacques-Marie-Emile), ingénieur en chef militaire de 1re classe ; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes.

b) INGÉNIEUR CHIMISTE

Parpaillon (Maurice-Ernest), ingénieur chimiste en chef ; 30 ans de services, 6 campagnes.

c) Officiers d'administration du service des poudres

Durand (Marceau-Lucien-Jean), officier d'administration en chef du service des poudres ; 33 ans de services, 6 campagnes.
Guilbert (Pierre-Adrien), officier d'administration principal du service des poudres ; 33 ans de services, 4 campagnes.

Direction des études et fabrications d'armement.

a) Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Bigeon (Pierre-Jean), ingénieur militaire en chef de 2e classe ; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Sorel (Xavier-Marie-Laurent-Georges), ingénieur militaire principal ; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Joneaux (Pierre-André), ingénieur militaire en chef de 2e classe ; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Cave (René-Antoine-Jean), ingénieur militaire en chef de 2e classe ; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Rouiller (Jacques-Louis), ingénieur militaire en chef de 2e classe ; 28 ans de services et majorations, 4 campagnes.
Robelus (Maurice-Charles-Eugène), ingénieur militaire principal ; 26 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Naslin (Pierre), ingénieur militaire en chef de 2e classe ; 24 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Arene (François-Jean-Marie-Eugène), ingénieur militaire principal ; 18 ans de services et majorations, 4 campagnes. Cité.

b) Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Boucard (Jean-Etienne-Marcel), ingénieur principal de travaux d'armement ; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.
De Beauvais (Paul-Jean-Ernest), ingénieur principal de travaux d'armement ; 26 ans de services, 6 campagnes.
Cornu (Robert-Georges-Emile-Victor), ingénieur principal de travaux d'armement ; 26 ans de services, 6 campagnes.

c) Corps des officiers d'administration de l'armement

Mombazet (Joseph-Antoine-Noël), officier d'administration principal de l'armement ; 32 ans de services, 6 campagnes.
Grand-Jean (Georges-Adrien), officier d'administration en chef de l'armement ; 26 ans de services, 6 campagnes.

d) Corps des ingénieurs militaires des télécommunications

Guisset (Eugène-Noël-Antoine), ingénieur militaire en chef de 2e classe des télécommunications ; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes.

e) Corps des ingénieurs de travaux des télécommunications

Billet (Elisée), ingénieur principal de travaux des télécommunications ; 30 ans de services, 6 campagnes.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Officiers

Courcet (Pierre-Jean-François), capitaine ; 35 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Planchon (René-Félix-Gabriel), capitaine ; 30 ans de services et majorations, 17 campagnes. Blessé et cité.
Favergeat (Guy-Charles-François), chef de bataillon; 28 ans de services et majorations, 19 campagnes. Cité.
Binet (Emile-François), chef de bataillon ; 33 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Duffourc (Prosper-Joseph), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 17 campagnes. Blessé et cité.
Pochard (Paul-Daniel-Nicolas), capitaine ; 27 ans de services, 19 campagnes. Cité .
Capitani (Jules-Henri), capitaine ; 26 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Jagut (Félix-Georges-Jean), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Bergonzini (Jack), lieutenant ; 28 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Bertrand (Martin-Henri-Joanès), capitaine ; 24 ans de services, 20 campagnes. Cité.
Panot (Raymond-Claude), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Berenguier (Hippolyte-Louis), chef de bataillon ; 26 ans de services, 18 campagnes.
Giraud (Jean-Aimé), lieutenant ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Blessé et cité.
Albert (Marcel), capitaine ; 23 ans de services, 18 campagnes. Blessé et cité.
Mares (François), capitaine ; 24 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Weishar (Aloyse-Nicolas), capitaine ; 31 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Bouviolle (André-Eugène-Raoul-Edouard), capitaine ; 25 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Acquaviva (Angelet), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Blessé et cité.
Grain (William), chef de bataillon ; 27 ans de services, 16 campagnes.
Chevrotin (Paul-Henri), lieutenant ; 23 ans de services, 18 campagnes. Blessé et cité.
Vieille (Raymond-Joseph-Marie-Cyprien), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Morin (André-François-Gédéon), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Duhamel (Robert-Rémy-Gustave), chef de bataillon ; 27 ans de services, 15 campagnes.
Dumartin (Martin), capitaine ; 25 ans de services, 16 campagnes. Blessé et cité.
Leiber (Jean), capitaine ; 25 ans de services, 16 campagnes. Blessé et cité.
Fidaire (Achille-Jean-Joffre), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Le Bras (Lucien-Ferdinand-Yves), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Monguilan (Louis-Frédéric-Yves), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Frangne (Antoine), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Lonchampt (Edouard-Marie-Alfred), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 19 campagnes. Blessé.
Peter (Louis-Charles), chef de bataillon ; 27 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Molinier (Marcel-François-Louis), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Clarisse (Raymond-Jules), chef de bataillon ; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Reynaud (Raoul-Alfred), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Neraudau (Pierre-Ernest-Henri), capitaine ; 26 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Vallée (Edouard-Martin-Joseph-Xavier), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Chavanton (Pierre-François), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Bernard (Roger-Georges), chef de bataillon ; 29 ans de services, 12 campagnes.
Marty (Vincent), lieutenant ; 20 ans de services, 19 campagnes. Blessé et cité.
Pintir (Honoré-Venceslas-Etienne), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes. Blessé et cité.
Challer (Maurice-Marcel), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Richard (Roger-Louis-Auguste), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Brenguier (Pierre-Adolphe-Alfred), chef de bataillon ; 22 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Morlent (Claude-André-Jacques), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Coursier (Georges), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Storelli (Raymond-André-Marie-Ferdinand), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Grosjean (Maurice-Lucien-Henri), chef de bataillon ; 22 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Laffont (Georges-Jean-Alexandre), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Montalt (Jean-Marcel-Laurent), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 16 campagnes. Blessé et cité.
De La Brosse (Gustave-René-Maurice-Marie-Pierre), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Miel (Edouard-Georges-Gaston), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Boulay (Gilbert-Abel), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Boutteville (Pierre-Bernard), capitaine ; 27 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Fontugne (Jean-Auguste-Marie), lieutenant ; 23 ans de services et majorations, 15 campagnes. Blessé et cité.
Storme (Albéric-Paul-Joseph), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Jacquemain (Pierre-Nicolas-Emile), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Gabel (Frédéric), capitaine ; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Camus (Florien-Honoré), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.

Brassens (Pierre-Alphonse), chef de bataillon ; 22 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Vachaud (René), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Digne (Moïse-Adrien), chef de bataillon ; 26 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Pargade-Balen (Jean-Marie-Victor), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Boixo (Jacques-Sauveur), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Limouzin (Fernand-Paul-André), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Haberkorn (Léon-Maurice), capitaine ; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mazaud (Jean-Baptiste), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Jacquet (René-Pierre-Eugène), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Bideau (Marie-François), chef de bataillon ; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Gehringer (Eugène), lieutenant ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Esclangon (Edmond-Antoine), chef de bataillon ; 22 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Dejean (Pierre-Jean-François), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Porret (Robert-Arthur), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Repiquet (Maurice-Roger), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Louis (Charles-Adrien-Robert), chef de bataillon ; 23 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Arocco (Roland-Charles), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Boissenot (Léon-Alfred), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Bouche (Marcel-Jean-Hilaire), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Aubry (Robert), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Marcet (Maurice-Adrien-Léon), capitaine ; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Gravier (Guy-Lucien), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Dufrechou (Louis-Jean), capitaine ; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Dimarcantonio (Ernest-Francisque), lieutenant ; 21 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Rigoulot (André-Louis), chef de bataillon ; 30 ans de services, 6 campagnes.
Droguet (Pierre-Marie-Joseph), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Zoppis (Charles-Joseph), capitaine ; 20 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Gros (Albert-André), chef de bataillon ; 25 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Doal (Jean-Jacques-Albert), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Soleau (Joseph), capitaine ; 24 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Renault (Fernand-Marie-Paul), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Henge (René-Georges), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 15 campagnes. Blessé et cité.
Jans (Pierre-Victor-Arthur), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Bourrabier (René-Jean), lieutenant ; 25 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Reinert (Pierre-Eugène-Marcel), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Martelli (Simon-Pierre), lieutenant ; 19 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Zahouani (Mohammed), capitaine ; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Poizat (Albert-Antoine), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Mourey (Albert-Antoine), chef de bataillon ; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Durnerin (Michel-Marie-Charles), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Gerard (Jean-François-Xavier), capitaine ; 24 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Benbouali (Benkhira), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Bounay (Henri-André), capitaine ; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Baron (Pierre-Claude), lieutenant ; 29 ans de services et majorations, 5 campagnes. Blessé et cité.
Pes (François), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Vion (Jean-Francis), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Henon (Georges-Raymond-Fernand), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Badel (Henri-Marie-Joseph-Georges), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Demaretz (Charles-Paul), lieutenant ; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Yahiaoui (Mohamed Fodil), capitaine ; 20 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Valdec (Paul Henri-Just), capitaine ; 20 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Betrix (Francis-Joseph), capitaine ; 20 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Herriquet (Pierre-Marc-Marie), chef de bataillon ; 20 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Deldicque (Robert-Georges), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Vergriete (Jacques-Pierre-Michel), chef de bataillon ; 26 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Lavalou (René), chef de bataillon ; 21 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Vettu (René-Henri), capitaine ; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Thery (Pierre-René-Paul), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Boudier (Roger-Pierre-Joseph), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Dreves (Michel-Joseph-Marie), capitaine ; 21 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tixadou (René), chef de bataillon ; 21 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Carbonne (Antoine-Fernand-Jean), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Martin (Jean-Louis-Emmanuel), chef de bataillon ; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Frath (René-Edouard-Albert), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Peterle (René-Maurice), capitaine ; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tabouis (Didier-Maurice-Henri), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Poutier (Paul-Alfred-François), capitaine ; 18 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Lecorguille (Joseph-Jules-François), capitaine ; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rochegude (Jean-Antonin), lieutenant ; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Morand (Marcel), capitaine ; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Garbies (Claude-Clément-Augustin), capitaine ; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Chef de musique.

Lompre (Robert-Maurice), lieutenant ; 32 ans de services, 13 campagnes.

Sous-officiers.

Vilain (Roger), adjudant-chef ; 41 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Guyardeau (Emile-Marcel-Paul), adjudant-chef ; 28 ans de services, 25 campagnes. Blessé et cité.
Bauer-Cauneille (Frédéric-Chrétien), adjudant-chef ; 20 ans de services, 17 campagnes. Blessé et cité.
Cat-Berro (Fernand-Léon), adjudant-chef ; 18 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.
Flecksteiner (Albert-Georges), adjudant-chef ; 16 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.

Sous-officiers servant à titre étranger.

Mauri (Bruno), adjudant-chef ; 27 ans de services, 20 campagnes. Blessé et cité.
André (Armand-Sylvain-Ghislain), adjudant-chef ; 23 ans de services, 17 campagnes. Blessé et cité.

Sous-officier servant sous statut spécial.

Abdesselam ben Ahmed ben Bouchta, adjudant ; 23 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Amiel (Alfred-Evariste-Sylvain), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Clement (Edouard-Paul), capitaine ; 26 ans de services, 20 campagnes. Cité.

Pichot (Constant-François-Joseph-René), capitaine ; 30 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Oumier (Maurice-Louis-Marie), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Blessé et cité.
Venet (Paul-Eugène), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 20 campagnes. Cité.
Thomas (Maurice), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Pelletier (Henri-Paul), lieutenant ; 25 ans de services, 16 campagnes. Blessé et cité.
Bourassin (Georges-Léon), lieutenant ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Emons (Gustave-Alexandre-Louis), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Hermant (Charles-Léon), capitaine ; 28 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Meunier (Marcel-Charles), chef d'escadrons ; 29 ans de services, 11 campagnes.
Richard (Marcel), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Cadart (Pierre-Gustave-Edmond), chef d'escadrons ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Robinet (André-Camille), lieutenant ; 23 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Labanhie (Robert-Marcel-Antoine), lieutenant ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Hocquine (Henri), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Deschard (Jean-Raymond-Louis-Marie), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Pazat (André-Jean-Louis), capitaine ; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Combebias (Jacques-Louis-Marcel), lieutenant ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Oberlaender (Pierre-Jacques), chef d'escadrons ; 24 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Lejosne (Henri-Gustave-Marie-Joseph), chef d'escadrons ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Levesque (Guy-Michel-Marie), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bay (Guy-Jack-Gabriel), chef d'escadrons ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Acker (Roger-René-Antoine), chef d'escadrons ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
De Ladoucette (Charles-Etienne-Jean-Pierre), chef d'escadrons ; 29 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bonneau de Beaufort (Marie-Joseph-Guy-Léon-Ghislain), chef d'escadrons ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Pavaut (Jean-Edmond), chef d'escadrons ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Bizot-Espiard (Jean-Marcel-Marie), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Mege (Robert-Antoine-Lucien), capitaine ; 26 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Daumain (Raymond-Denis), lieutenant ; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Desrousseaux de Medrano (Louis-Marie-François), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Laporte (Georges-Paul), capitaine ; 22 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Rossignol (Henri-Jean-Jacques), capitaine ; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Poinsot (Pierre-Marie-Alfred-Charles-Henry), chef d'escadrons ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Couec (Jean-Louis), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Richard (Maurice-Pierre), lieutenant ; 23 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Angosto (Tiburce-Frédéric), lieutenant ; 23 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
André (Jacques-Camille-Del), chef d'escadrons ; 24 ans de services, 11 campagnes. Cité.
De Taisne (Charles-Stanislas-Marie), chef d'escadrons ; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
De Seze (Henry-Pierre-Jean), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Raquin (Robert-Elie), chef d'escadrons ; 22 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
Gil (Albert-Jean), capitaine ; 18 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Humeau (Emile-Louis-Noël-Jules), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Mauz (Jean-Paul-Joseph-Eberhard), chef d'escadrons ; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lafitte (Maurice-Fernand), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
De Carrere (Gonzague-Gustave-Marie-Raymond), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Dard (Pierre-Edmond-Antoine), chef d'escadrons ; 20 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Berthelot (Jean-Marie-Joseph-Marcel), chef d'escadrons ; 22 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Primaux (Louis-Edouard-Léon), chef d'escadrons ; 22 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Croize-Pourcelet (Maurice-Jean-René-Marie), chef d'escadrons ; 23 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Durand (Louis-Pierre), capitaine ; 21 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mercier (Jean-Gilles), chef d'escadrons ; 20 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Sarcelet (Jean-Marie-Paul), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Ausseres (Henri-Joseph-Jean-Abel), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Vivenot (Hubert-Emile), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Vetillard (François-Roger-Charles), capitaine ; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Turquan (Jean-Louis-Sébastien-Gaston), capitaine ; 22 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
D'Arras (Marie-François-Xavier), chef d'escadrons ; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Guillemin (Jean-Etienne), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
André (Marcel-Jean-François), capitaine ; 19 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Thierion de Monclin (André-Jean-Marie-Joseph), capitaine ; 18 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Perego (Jean-Noël), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Sous-officier.

Verrier (Jean-Albert), adjudant-chef ; 23 ans de services, 16 campagnes. Blessé et cité.

Artillerie.

Blondeau (Roland-René), capitaine ; 42 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Haize (Robert-Jean-Joseph), chef d'escadron ; 31 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Laurant (Georges-Eugène), capitaine ; 30 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Ducret (Maurice), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Blondet (Georges-Henri-Edouard), lieutenant ; 33 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Poulou (Jean-Baptiste), capitaine ; 33 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Malet (Louis-Emile-Roger), chef d'escadron ; 27 ans de services, 10 campagnes.
Lambert (Lucien), capitaine ; 31 ans de services, 14 campagnes.
Mourrieras (Jean-Marie), capitaine ; 30 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Cabrol (Claude-Léonce-Salomon), chef d'escadron ; 31 ans de services, 13 campagnes.
Rucker (Ernest-Louis-Guillaume), capitaine ; 27 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Chatelain (René-Jean-Victor), chef d'escadron ; 34 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bassaler (Antonin-André-Jules), capitaine ; 32 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vigneau (André-Lucien), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Letrait (Charles-Joseph-Marcel), chef d'escadron ; 33 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Parisot (Maurice-Pierre), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Durif (Clément), lieutenant ; 23 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Claden (André-Lucien), chef d'escadron ; 28 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Pellegatti (Raoul-Francis-Henri), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Popard (Georges), capitaine ; 28 ans de services, 13 campagnes.
Bournas (Robert), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Grandvilliers (Georges-Lucien), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Eschbach (Eugène-Robert), capitaine ; 24 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Zigan (Lucien-Camille-Joseph), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Battut (Jean-Marie-Félix), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Rethore (Georges-Félix-Paul), chef d'escadron ; 32 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Meunier (René-Edouard-Joseph), chef d'escadron ; 31 ans de services, 10 campagnes.
Henrot (Roger-Adolphe), lieutenant ; 21 ans de services, 18 campagnes. Blessé et cité.
Toussaint (Raymond-Auguste), chef d'escadron ; 28 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Roland (Maurice-Marie-Joseph), capitaine ; 23 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Tascon (Louis-Marie), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Menoret (André), chef d'escadron ; 28 ans de services, 12 campagnes.
Rouyère (Louis-Désiré-Mary), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Maux (Amédée-Pierre-Marius), chef d'escadron ; 21 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rous (Pierre), capitaine ; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Chauvet (Albert-Charles-Léon), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Galais (Edward), capitaine ; 31 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Fouquet (Daniel-Désiré), chef d'escadron ; 31 ans de services, 9 campagnes.
Gourg (Yves-Edmond-Marie), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Brenn (Albert-Louis), chef d'escadron ; 31 ans de services, 9 campagnes.
Guillot (Henry-Marie-James-Amélie), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Kervoern (Roger-Yves-Louis), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Delage de Luget (Alain-Marie-Fernand), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Gras (Etienne), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Ottavi (Marcel-Jacques-Pascal), capitaine ; 23 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Huguet (André-Jean-Marius), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Ninosque (Bertrand-Robert), capitaine ; 31 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Goy (Robert-Alphonse-Alexandre), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Tartelet (Georges-Ernest), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Gautronneau (Jean-Louis-Marie), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Caillet (Jean-Louis), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Chevrier (Jules-Julien-Georges-Joseph), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Garandeau (Robert-Ulysse), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Gerard (Marcel-Edouard-Henri), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Chaillet (Louis), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Ruel (Léon-Maxime), chef d'escadron ; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fabre (André-Eugène-Frédéric-François), chef d'escadron ; 28 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Leviel (Lionel-Léon-Jean), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Morgand (Roger-Pierre-Louis), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Lehning (Henri-Charles), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Ledru (Charles-Pierre-Henri), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
De Drouas (François-Marie-Augustin-Henry), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Giroux (Louis), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
De Cointet de Fillain (François-Edmond), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Salmon (Arsène-Victor), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Beauchamps (Henri-Jean-Louis), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Maucci (René), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bernadac (Raymond-Marcel), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Bonnassies (Yvon-Jean), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Aubert (Pierre-Camille), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Royer (Roger-Pierre-Eugène), chef d'escadron ; 29 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Joubert (Louis-Claude), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Aubert (Pierre-Nicolas-Camille), chef d'escadron ; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Trillaud (Marcel-André), capitaine ; 25 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Barbier (Gérard-Joseph), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Charpentier (Guy-Camille), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
François (Clément-Charles), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Glaume (Marcel-Georges-Alexandre), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Sordoillet (Jacques-Adolphe), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Guillerme (Eugène-Louis-François), chef d'escadron ; 27 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bodel (André-Marcel), chef d'escadron ; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Jouis (Maurice-Louis-Clovis), capitaine ; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Massicard (Jean-Francis-Etienne), capitaine ; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Despierre-Corporon (André-Jean-Robert), chef d'escadron ; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Charles (André-Maurice), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Jacquet (René-Léon-Louis), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Bascou (Henri-Antoine-Régis-Pierre), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Doumerc (Claude-Amaury-Pierre), chef d'escadron ; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Le Leyour (André-François-Marie), chef d'escadron ; 23 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Brun (Michel-Georges-Louis), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Mathieu (Michel-Georges), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Eschbach (Ernest), lieutenant ; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Bresard (Paul-Henri-Maurice-François), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Blessé et cité.
Ditcharry (René-Paul), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Scotto di Vettimo (Jean-Claude-Georges-André-Marie-Antoine), chef d'escadron ; 23 ans de services et majorations ; 10 campagnes. Cité.
Sechet (Hubert-Marie-Marcel), chef d'escadron ; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Tahier (Georges-Marie), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Corbery (Jean-Alexandre-Maximilien), chef d'escadron ; 21 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Caillat (Pierre-Jacques-Emile), chef d'escadron ; 24 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Vignon (Robert-Marcel), chef d'escadron ; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lafon (Robert-Albert-Guy), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Morillon (Jacques-Claude-Marie), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Marc (Georges-Charles-Laurent), capitaine ; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Train.

Daniel (Alexis-Louis-Ernest), chef d'escadron ; 38 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Gorsse (Henri), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 19 campagnes. Cité.
Duvauferrier (Marcel-Georges-Constant), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Bermond (Gabriel-Victor), chef d'escadron ; 38 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gaillard (Jean-Ernest), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Demoule (Robert-Jules), chef d'escadron ; 27 ans de services ; 16 campagnes.
Baldo (Roger), chef d'escadron ; 26 ans de services ; 12 campagnes.
Jounault (Robert-Charles-Victor), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Michaud (René), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.

Loustalot (Pierre-Charles), lieutenant ; 25 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Hamiot (Raymond-Charles-Théophile), capitaine ; 32 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Léonard (Adolphe-Jean), capitaine ; 24 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Delatte (Ernest-Achille-Louis), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Veyrac (Lucien-Edouard), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Mercier (André-Marcel), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Martin (Louis-Jammes-Emile), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Dupuy (Emile-Isidore-Eloi), capitaine ; 27 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Murret-Labarthe (Georges-Jean-René), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Bendib Saïd, chef d'escadron ; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Guillard (Charles-Louis), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Beauchy (Robert-Eugène), chef d'escadron ; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Laville (Camille-Lucien), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations; 11 campagnes. Cité.
Rogeon (Pierre-Eugène), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes Cité.
Tremiot (René), chef d'escadron ; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Lanrivain (Emile-Jean-Marie), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Rolin (Albert-Léon), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Mercier (Robert-Alphonse-Etienne-Marie), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Boutin (Albert-Henri), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Tintignac (Albert-Marie-Pierre), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Monne (Marceau-Edmond-Antoine), capitaine ; 28 ans de services, 11 campagnes Cité.
Denoyelle (Jules-Paul), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Fossat (Paul-Pierre-Louis), chef d'escadron ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Mele (André-Georges), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes Cité.
Laurent (Robert-Narcisse-Louis-Jean), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Carton (Jean-Louis-Joseph-Alban), lieutenant ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Ditte (Hugues), chef d'escadron ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Delenne (René-Louis-Marc), chef d'escadron ; 24 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Martin (Jacques-René-Daniel), chef d'escadron ; 27 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Louis (Pierre-Arsène), capitaine ; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Kuhn (Paul), chef d'escadron ; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Ouvrie (Paul-Emile-Ghislain), chef d'escadron ; 26 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Jacquot (Aimé-Vincent), capitaine ; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Brun (Marcel-Raymond), chef d'escadron ; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Arnoux (René-Jacques-Victor), chef d'escadron ; 23 ans de services, 12 campagnes Cité.
Detrait (Marcel-Henri-Elie), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Le Fevre (Jean-Félix-Elie), chef d'escadron ; 21 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Cades (Henri-Auguste), chef d'escadron ; 21 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Fresnois (Raymond-Victor-Louis), capitaine ; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Cadre spécial.

Quiles (Fernand-Sauveur), capitaine ; 31 ans de services, 13 campagnes.
Sentignant (Joseph), commandant ; 27 ans de services, 21 campagnes. Cité.
Confais (Marcel-Maurice), capitaine ; 41 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Guilloteau (Louis-Albert-Marcel), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Boichut (André-Alphonse-Léon), capitaine ; 30 ans de services, 17 campagnes.
Chambret (Robert-Joseph-Emile), capitaine ; 29 ans de services, 16 campagnes.
Pierrat (Charles-Eugène), lieutenant ; 35 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Barbe (Guy-François), capitaine ; 32 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Metreau (Raymond-Auguste), capitaine ; 30 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Guerbeau (Paul-François-Joseph), capitaine ; 31 ans de services, 14 campagnes.
Chazerans (Georges-Pierre-François-Gabriel), commandant ; 26 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Bocquillon (André), capitaine ; 32 ans de services, 12 campagnes.
Moutier (Georges), commandant ; 27 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Hansen (Paul-Eugène), capitaine ; 31 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Hugon (Maurice-Jules-Léon), capitaine ; 36 ans de services, 8 campagnes.
Debureau (Yves-Alfred-André), lieutenant ; 32 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Ouillet (Louis-François), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Blessé et cité.
Gobin (Henri-Louis-Ernest), capitaine ; 35 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Magnat (Henri-François), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Coadou (Yves-François-Marie), capitaine ; 34 ans de services, 9 campagnes.
Girard-Reydet (Robert-Joseph), commandant ; 23 ans de services, 20 campagnes. Cité.
Richard (Aimé-Fernand-Paulin), capitaine ; 33 ans de services, 11 campagnes.
Jayet (Raoul-Pierre-Emile), capitaine ; 35 ans de services, 8 campagnes.
Levesque (Louis-Hippolyte-Joseph), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Grosjean (Pierre-Marcel-Alexis), commandant ; 32 ans de services, 11 campagnes.
Boutry (Roger-Paul-Jules-Hector-Renelde), capitaine ; 32 ans de services, 11 campagnes.
Telliez (André-Emile), capitaine ; 32 ans de services, 11 campagnes.
Derepper (Jean-Gabriel), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Francon (Joseph-Benoît), capitaine ; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Ansideï (Camille-Antoine), commandant ; 31 ans de services, 11 campagnes.
Saint-Gratien (Paul), commandant ; 22 ans de services, 20 campagnes. Cité.
Sanchez (Lucien-Jean), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Heimendinger (René), capitaine ; 31 ans de services, 11 campagnes.
Faussier (Raymond-Eugène-Ludovic), capitaine ; 34 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Pelletier (Barthélémy-Alfred-Pierre), capitaine ; 34 ans de services, 8 campagnes.
Botella (Vicente-Ramon), lieutenant ; 25 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.
Paren (Albert-Marcel-André), capitaine ; 36 ans de services, 6 campagnes.
Guibourdenche (Eugène-Raymond-Jules), capitaine ; 27 ans de services, 15 campagnes.
Cardon (Victorice-Ferdinand), capitaine ; 28 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Troclet (Désiré-Alfred), capitaine ; 34 ans de services, 8 campagnes.
Queroy (Raymond-Marcel), commandant ; 27 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Gaire (André-Jules-Louis), capitaine ; 36 ans de services, 6 campagnes.
Fleurisson (Louis-Isidore-Emile-Léon), capitaine ; 33 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Faure (Georges-Jean), lieutenant ; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Sainte-Marie (Jean-Léon), capitaine ; 33 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Jaudinaud (Jean-Jacques-Michel), commandant ; 29 ans de services, 12 campagnes.
Chacun (René-Jean-Auguste-Florent), capitaine ; 33 ans de services, 8 campagnes.
Hasenfuss (Urbain-Joseph-Albert), capitaine ; 24 ans de services, 16 campagnes. Blessé et cité.
Coy (Michel), capitaine ; 34 ans de services, 7 campagnes.

Monot (Jean-Charles), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Wagner (Gabriel-Charles-Louis), capitaine ; 30 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bourdonnel (Marius-Antonin), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Louis (André-Auguste), capitaine ; 35 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Vilette (Ernest-Emile), capitaine ; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Divo (François-Jean), commandant, 33 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Blazeix (Roger-Baptiste), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Jolibert (Henri-Joseph-André), capitaine ; 33 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Brasseur (Lucien-Raymond), lieutenant ; 27 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Méry (René-Alexandre), commandant ; 33 ans de services, 6 campagnes.
Boisson (Oswald-Alexandre), commandant ; 31 ans de services, 9 campagnes.
Rattie (Joannès-Florentin), capitaine ; 33 ans de services, 7 campagnes.
Walsdorff (Roger-Joseph-Nicolas), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé et cité.
Thielen (Guillaume), capitaine ; 30 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Goater (Jean-Baptiste), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Hervé (Pierre-Maurice), lieutenant ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Mariage (Henri-Léon), capitaine ; 32 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rebuffel (Charles-Raphaël-Laurent), capitaine ; 28 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Charpentier (Gabriel-Camille), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Lambert (Germain-Louis-Dieudonné), capitaine ; 26 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Baudon (André-Paul-Auguste), commandant ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Couturier (Jean-Emile-Louis), capitaine ; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Borie (Armand-Georges), commandant ; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Vial (Eugène-Léon-Prosper), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Le Liboux (Alexandre), commandant ; 27 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Comtet (Albert-Marcel-Victor), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Le Tellier (Auguste-Noël), lieutenant ; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Jullien (René-Constantin), lieutenant ; 25 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Candas (André-Alphonse), commandant ; 30 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Laborie (Jean), capitaine ; 30 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lallemand (Maurice-Henri-René), commandant ; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Bouchet (Raymond-André), lieutenant ; 24 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Darre (Fernand-Paul), commandant ; 30 ans de services, 7 campagnes. Cité.
De Molerat du Jeu (Albert-Adolphe-Marie-Henri-Emmanuel), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Charton (André), commandant ; 31 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Capois (Eugène-Maurice-André), commandant ; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
De Clausade (Guillaume-Charles-André), commandant d'administration ; 28 ans de services, 9 campagnes.
Ferrand (Paul), commandant ; 31 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Clarisse (Robert-Jules-Emile), lieutenant ; 24 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Grau (Armand-Jean), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Depecker (François), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
André (René-Louis), capitaine ; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Jaspar (André-Philippe-Victor), commandant ; 26 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Morgeaux (Jean-Marc), commandant ; 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Magaud (Virgile-Jean), capitaine ; 22 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Doulcet (Louis-Marie-Joseph-Augustin), lieutenant-colonel ; 27 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bresson (Georges-André), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Didier (Bruno-Joseph-Henri), commandant ; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Cognée (Paul-Marie-Louis), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Bouchon (Jean-Alexis), capitaine ; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Sous-officiers.

a) Cadre des agents de chancellerie

Urena (Emanuel), adjudant-chef ; 25 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.

b) Service du recrutement et de la statistique

Pourrier (René-Charles), adjudant ; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.

Génie.

a) Arme

Romancant (Pierre-Alfred-Emile), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 20 campagnes. Cité.
Lafitte (Pierre), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Motte (Roger-Nicolas), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Barges (Jean), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 19 campagnes. Blessé et cité.
Auzende (Henri-Clair-Joseph), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 17 campagnes.
Arrieudebat (Pierre-Clément-André), chef de bataillon ; 26 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Audoin (René-Marcel), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Le Gall (Marcel-Louis-Yves-Marie), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Siquier (Jean-Augustin-Louis), colonel ; 36 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Guerrée (Henri-Emile), lieutenant-colonel ; 36 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Grandidier (André-Jean), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Gueguiniat (Georges-Albert-Marie), chef de bataillon ; 26 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Delecroix (Julien-Louis-Auguste), lieutenant ; 26 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Nury (Gaston-Georges), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Simon (François-Paul-Jean), chef de bataillon ; 26 ans de services, 16 campagnes.
Martin (André-Marie), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Risterucci (Paul-Mathieu), lieutenant ; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Rougon (Georges-Pierre-Louis), lieutenant-colonel ; 33 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Patat (Georges), chef de bataillon ; 29 ans de services, 12 campagnes.
Lalaurie (Louis-Adrien-Fernand), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Cuguen (André-Charles-Fernand), chef de bataillon ; 30 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Olagnier (René-Auguste), chef de bataillon ; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Harvut (René-Marie-Jean), chef de bataillon ; 30 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bouchard (André), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Josserand (Marcel-Louis), chef de bataillon ; 30 ans de services, 10 campagnes.
Richard (Louis-Marie-Ernest), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 15 campagnes. Blessé et cité.
Caroff (Raymond-Jean-Marie), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Charlier (Fernand), chef de bataillon ; 26 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Kopp (Auguste-Frédéric), capitaine ; 23 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Mercier (Jacques-Georges-Robert), lieutenant-colonel ; 31 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Chastan (Albert-Emile), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Boursaux (Claude-René), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Kneur (Louis-Albert-Jean), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Cabret (Albert-Henri), colonel ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Bourgeois (Jean-André-Léon), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Dallet (Jacques-Pierre), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Lecerf (Georges-Vincent), lieutenant-colonel ; 32 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Charli (René-Pierre-Paul), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Dufaur (Henri-Marie-Paul), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Maes (Jules), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Vincent (Gaston-Jacques-Maurice), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Claudet (Louis-Antoine-Constant), chef de bataillon ; 28 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
De Baudus (Marie-Joseph-Yves), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Brunner (Xavier-Henri), chef de bataillon ; 29 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Courot (André-Victor-Georges), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Breger (Jean-Maurice-Arthur), lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Lasne (René-Louis-Henri), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Amy (Maurice-Joseph-Alcide), lieutenant-colonel ; 29 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Thiery (Jacques-Maurice), capitaine ; 24 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Trubert (Maurice-Pierre-André), chef de bataillon ; 25 ans de services, 11 campagnes.
Isnard (Michel-Adrien-Marie), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Genot (René-Charles), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Lanselle (André-Lucien), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Jolive (René), capitaine ; 29 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Pencenat (Jean-Gustave-Georges), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Sureau (Jean-Emile-Léopold), lieutenant-colonel ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Piovano (Pierre-Jean-René), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Pillet (Maurice-Lucien-Gustave), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Ricci (Georges), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Jambel (André-Raymond), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Adam (Robert-Henri-Pierre), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Jezequel (Jean-François-Marie), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé et cité.
Grellier (Louis-Xavier-Joseph), capitaine ; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Claveau (Marc-Clovis-Charles-Casimir), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Beauchamp (Jean-Georges-Hubert), chef de bataillon ; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Thouverey (Pierre-Henri-Ferdinand), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Le Goff (Henri-Thomas), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Marcantoni (Jacques-Pierre), capitaine ; 22 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Durand (Louis-Marius-Roch), chef de bataillon ; 20 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Beynier (Roger-Alexis-Félix) capitaine , 23 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Coatleven (Roger), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

b) Adjoints du service des batiments

Hedon (Maurice-Adonis), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Horin (Albert), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Bertiaux (Girard). lieutenant ; 27 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Papeil (Paul-Raoul), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Bellot (Louis), capitaine ; 37 ans de services, 6 campagnes.
Laudebat (René-Pascal), capitaine ; 36 ans de services, 6 campagnes.
Malleron (Jean-Félix-Emile), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Collet (Jules-Augustin), capitaine ; 35 ans de services, 6 campagnes.
Leriche (Marcel-Léon-François), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Biesse (Armand-Paul-Léon), commandant ; 27 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Rey (Yves-Amédée), capitaine ; 24 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.

c) Adjoints du service des matériels

Vigroux (Paul-Emile-Laurent), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Tichensky (Wladimir), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Bouly (René-Jean-Christophe), capitaine ; 35 ans de services, 6 campagnes.
Crombez (André), capitaine , 35 ans de services, 5 campagnes.
Petit (Georges-Jean-Baptiste-Augustin), capitaine ; 28 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Transmissions.

a) Arme

Adam (Henri-Marie-Lucien), capitaine ; 29 ans de services, 16 campagnes.
Serre (Louis-Julien), capitaine ; 27 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Antion (Georges-Jules), chef de bataillon ; 34 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Le Bihan (Albert-Louis), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Maistre (Paul-Jean), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Morel (Pierre-Joseph-Paul-Marie), chef de bataillon ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Bachelard (Marcel-Jean), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Coubry (François-Xavier-Michel), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Sanitas (Roger), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Pharabet (Louis-Marcel), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Capelle (Gratien-Désiré-Edouard), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Giraudet (Mathieu-Louis), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Blanc (Joseph-Marie-Henri-Ferdinand), chef de bataillon ; 26 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Boudaud (André-Alexandre-Clément-Auguste), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Preau (Jacques-Paul), capitaine ; 22 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Doublet (Jean-Charles-Henri), lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Hertert (Maurice-Mathias), chef de bataillon ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Coupez (Jean-Bernard-Nicolas), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Lesourd (André-Lazare), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Duez (Gaston), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé et cité.
Deverdine (Bernard-Serge), lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Dubus (Lucien-Marc), capitaine ; 25 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Reant (Louis-Maurice-Lucien), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Giraud (Pierre-Marie-Joseph-Laurent), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Boissy (Jean-Gabriel), chef de bataillon ; 28 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Garnier (Roger-Marie-Marcel), chef de bataillon ; 27 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Courault (Jean-Bernard-Gaston), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Prieur (Robert-Louis), chef de bataillon ; 29 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Scheffels (Marie-Joseph-Henri-François), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Blech (Raymond-Lucien-Albert), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Montagnier (Louis-André), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Regent (Henri-André), capitaine ; 24 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Quetand (Maurice-Alphonse), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Laurent (René-Pierre-Emile), chef de bataillon ; 29 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ayme (Léon-Isidore-Roger), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 12 campagnese. Cité.
Watelet (Gaston-Louis), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Gelloz (Pierre-Fernand), chef de bataillon ; 24 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Penin (Henri), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

b) Adjoints du service des matériels

Subdivision Transmissions.

Vignolles (Jean-Ernest), lieutenant ; 28 ans de services et majorations, 19 campagnes.
Ribbes (Ernest), capitaine ; 29 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Triebel (Charles), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Ployez (André-Louis), lieutenant ; 27 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Geoffroy (Robert-Adrien), capitaine ; 34 ans de services, 10 campagnes.
Branger (Lucien-Edouard), lieutenant ; 28 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.
Ferrandez (Germain-René), capitaine ; 29 ans de services, 13 campagnes.

Sous-officier.

Esposito-Farese (Albert), adjudant-chef ; 26 ans de services et majorations, 21 campagnes. Cité.

Service du matériel de l'armée de terre.

a) Cadre de direction

Chretien (Jean-Fernand-François-Léon), ingénieur en chef de 2e classe (lieutenant-colonel) ; 26 ans de services, 16 campagnes.
Galy (Charles-Paul), ingénieur principal (commandant) ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Begon (Germain), ingénieur principal (commandant) ; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Plana (Louis-Antoine-Isidore), ingénieur principal (commandant) ; 29 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Carnoy (André), ingénieur principal (commandant) ; 26 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Raynaud (Georges-Louis-Joseph), ingénieur principal (commandant) ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Bousquet (Max-Henri), ingénieur principal (commandant) ; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Herbillon (Louis-Charles-Auguste), ingénieur principal (commandant) ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Peyry (Georges-Emile), ingénieur principal (commandant) ; 30 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Bouchet (Charles), ingénieur principal (commandant) ; 29 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Blanc (Marius-Louis-Théodore), ingénieur principal (commandant) ; 26 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Peyre (Max-René-Alfred), ingénieur en chef de 2e classe (lieutenant-colonel) ; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Santoni (Baptiste-Georges-Willy), ingénieur principal (commandant) ; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Marcou (René-Paul-François), ingénieur en chef de 2e classe (lieutenant-colonel) ; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Roussel (Maurice-Paul-Constant) ; ingénieur principal (commandant) ; 25 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Raynaud (Marcel), ingénieur en chef de 2e classe (lieutenant-colonel) ; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Duchange (André-Henri-Charles), ingénieur en chef de 2e classe (lieutenant-colonel) ; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

b) Cadre technique

Le Saec (Jean-Auguste), lieutenant ; 34 ans de services et majorations, 17 campagnes.
Nicoli (Michel-Vincent), lieutenant ; 32 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Vogt (Eugène-Jacques), lieutenant ; 31 ans de services, 17 campagnes.
Mussot (Pol-Marie-Victor), capitaine ; 28 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Laumonier (Fernand), capitaine ; 28 ans de services, 18 campagnes.
Poirot (René-Charles-Auguste), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Beaumont (Maurice-Alphonse-Joseph), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Bailly (Jean-Claudius), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Chailler (Paul-Pierre-Abel), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Demarest (René-Albert-Auguste), capitaine ; 32 ans de services, 12 campagnes.
Panot (René-Paul), lieutenant ; 34 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Bruderle (Laurent-Ernest), capitaine ; 31 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Admirat (Raymond-Gilbert), commandant ; 30 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Fontbonne (Marcel-Auguste), capitaine ; 35 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Steuer (Charles), capitaine ; 29 ans de services, 13 campagnes.
Fransquin (Emile-Armand), capitaine ; 34 ans de services, 8 campagnes.
Baucour (Abel-Augustin-Armand), capitaine ; 25 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Mosin (Arthur-Léonard), commandant ; 32 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Lack (Raymond-Eugène), capitaine ; 29 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Leonard (Albert), lieutenant ; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Rene (Elie-Clément), lieutenant ; 33 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Maignan (Raymond-Auguste), commandant ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Embry (Pierre-François-Guillaume), capitaine ; 27 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Paffoy (Jean-Charles-Joseph), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Faivre (Pierre-René-Louis-Joseph), capitaine ; 34 ans de services, 7 campagnes.
Touchard (Georges-Raymond-Apolin), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Hautecœur (Gilbert-Augustin-René), commandant ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Zaragoza (Baptiste), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Kerdraon (Henri-Noël), lieutenant ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Zerath (Georges-Judas), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Hoin (Roger-Jules-Louis-Joseph), capitaine ; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Descaves (James-Prosper-Emile), capitaine ; 25 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Lebrun (Pol-Henri-Germain), commandant ; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Chevalier (Camille-François-Désiré), commandant ; 32 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Cogneville (Pierre-René), commandant ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Badie (François-Cézaire-Antoine), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Barrabes (René-Joseph-Emile), commandant ; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Midy (Alexis-Olivier-Marie), commandant ; 27 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Debard (Robert-Auguste-Henri), commandant ; 28 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Danion (Sébastien-Pierre), capitaine ; 22 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.

c) Cadre administratif

Lassansâa (Jean-Pierre-Charles), capitaine ; 33 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Gasnereau (Martial-Albert-Adrien), capitaine ; 36 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Gros (Raoul-Jean), lieutenant ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes.

Favier (Jean-Baptiste), capitaine ; 37 ans de services, 8 campagnes.
Donnarel (Robert-Marcel-Pierre), capitaine ; 30 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Prunier (Daniel-Abel), capitaine ; 33 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Bouvard (Louis-Jean-Marie), lieutenant ; 28 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Tordo (Albert-Henri), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Jonnet (Antoine-Louis-Joseph), lieutenant ; 34 ans de services, 8 campagnes.
Legrand (Arthur), capitaine ; 33 ans de services, 9 campagnes.
Aribaud (Gervais-Marius), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Jacques (Raymond-Roger), capitaine ; 33 ans de services, 8 campagnes.
Roche (Albert-Emile), capitaine ; 31 ans de services, 10 campagnes.
Chardin (Camille-Louis), capitaine ; 32 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Dermy (Marcel), capitaine ; 34 ans de services, 6 campagnes.
Pellegrin (Jean-Pierre), lieutenant ; 32 ans de services, 8 campagnes.
Bastian (Charles), capitaine ; 33 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Moulard (Jules-Rufin), capitaine ; 34 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Kayser (Gilbert), capitaine ; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Fort (Fernand-Edouard), commandant ; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Saint-Jalmes (Gaston-Henri-Marie), lieutenant ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Fouchard (Marcel-Pierre-Marie), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Lamiroy (Marcel-Léon), capitaine ; 30 ans de services, 8 campagnes.
Legrand (Gérard-Eugène-Alfred), lieutenant ; 26 ans de services et majorations ; 10 campagnes. Blessé et cité.
Paget (André), capitaine ; 28 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Lacroux (Alphonse-Honoré), capitaine ; 27 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Chevalier (Albert), capitaine ; 33 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Intendance.

a) FONCTIONNAIRES

De Riberolles (Hervé-Henri-André), intendant militaire de 3e classe ; 25 ans de services, 17 campagnes.
Launay (Jean-Raphaël-Marie), intendant militaire de 3e classe ; 25 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Grandin (Pierre-Adrien), intendant militaire de 3e classe ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Devismes (Ernest-Gabriel-Octave), intendant militaire de 3e classe ; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Guyvallet (Georges), intendant militaire de 2e classe ; 31 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Mercier (Jean-Joseph-Gabriel), intendant militaire de 3e classe ; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Beyou (Marcel-Yves-Marie), intendant militaire de 3e classe ; 21 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Tatard (Raymond-Léon-Auguste), intendant militaire de 2e classe ; 29 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Vet (Hugues-Eugène-Achille), intendant militaire de 3e classe ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Gisquet (Marc-Léon-Joseph), intendant militaire de 2e classe ; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Dujols (Robert-Dominique-Camille), intendant militaire de 3e classe ; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Coulomb (Victor-Henri), intendant militaire de 3e classe ; 25 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Gorel (Raymond-Jean-Joseph), intendant militaire de 2e classe ; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Luneau (Pierre), intendant militaire de 2e classe ; 28 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Pedoussaut (Charles-François-Aimé), intendant militaire de 2e classe ; 27 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Boil (André), intendant militaire de 3e classe ; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Le Bastard de Villeneuve (Pierre-Marie-Paul), intendant militaire de 2e classe ; 23 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Koessler (René-François-Xavier), capitaine d'administration ; 29 ans de services et majorations, 17 campagnes.
Strasser (René), lieutenant d'administration ; 32 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Bertucci (Clément-Fortuné), commandant d'administration ; 31 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Naert (Théophile), capitaine d'administration ; 29 ans de services, 14 campagnes.
Coic (André), lieutenant d'administration ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Touya (Armand-Robert), capitaine d'administration ; 29 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Coquerel (Robert-Honoré-Alphonse), capitaine d'administration ; 32 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Bena (Agnel Paul-Yvan), capitaine d'administration ; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Lardin (Raymond-Robert-Léon), lieutenant d'administration ; 30 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Barthet (Louis-Fernand), capitaine d'administration ; 28 ans de services, 13 campagnes.
Allignol (Guy-Marie-Louis), capitaine d'administration ; 31 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Lieffroy (Henri-Louis), lieutenant d'administration ; 31 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Pouzet (Raoul-Jean-Robert), commandant d'administration ; 30 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Cremois (René-Yves), capitaine d'administration ; 32 ans de services, 8 campagnes.
Pedelabat (Jean-Baptiste-Georges), capitaine d'administration ; 34 ans de services, 6 campagnes.
Blanchet (Etienne-Joseph), capitaine d'administration ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
De Karton (Charles-Léopold-Guillaume), capitaine d'administration ; 27 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Bourdoncle (Luc-Jean-Baptiste), lieutenant d'administration ; 24 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Creisseil (Max-Ernest-Armand), capitaine d'administration ; 28 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Domy (Claude-Georges-René), commandant d'administration ; 30 ans de services, 8 campagnes.
Wilquin (Roger-Victor-Gustave), capitaine d'administration ; 27 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Chopinet (Jean-Marie-Amable-Etienne), commandant d'administration ; 28 ans de services, 8 campagnes.
Guinet (René-Pierre), lieutenant d'administration ; 20 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.

Sous-officier.

Veillard (Roger-Gilles-Joseph-Marie), adjudant; 21 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Officiers.

Moisson (Jean), lieutenant ; 33 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Decanter (Louis-Jules-Cornil), lieutenant ; 27 ans de services, 21 campagnes. Cité.
Chevailler (Jean), capitaine ; 28 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Lageon (Raymond), lieutenant ; 26 ans de services et majorations, 19 campagnes. Blessé et cité.
Auge (Eugène), capitaine ; 25 ans de services, 21 campagnes. Cité.
Georges (Paul), capitaine ; 28 ans de services, 20 campagnes. Cité.
Eybalin (Jean-Louis), capitaine ; 25 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Boutigny (Jean-Pierre), lieutenant ; 23 ans de services, 19 campagnes. Blessé et cité.
Vigou (Paul-Vincent-Louis), capitaine ; 25 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Lazennec (Robert-Félix-Pierre), chef de bataillon ; 27 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Cacen (Antoine-Léon-François), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Priser (Paul), capitaine ; 22 ans de services, 20 campagnes. Cité.
Robinet (Raymond-Julien-Jacques), capitaine ; 27 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Gay (Paul-Jean-Antoine), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Blessé et cité.
Lagarrue (Jacques-Paul), chef de bataillon ; 26 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Fouquet (Pierre), capitaine ; 23 ans de services, 18 campagnes. Blessé et cité.
Keller (Gustave), capitaine ; 22 ans de services, 19 campagnes. Blessé et cité.
Reculet (Henry-Léonard-Marie), chef de bataillon ; 28 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.

Oelschlaeger (Jean), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 19 campagnes. Cité.
Ruef (Jacques-Louis-Marie-Joseph), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 17 campagnes. Blessé et cité.
Glachant (Jean-Charles), capitaine ; 22 ans de services, 19 campagnes. Blessé et cité.
Laporte (Marcel-Jean-Joseph), lieutenant ; 25 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Chapron (Lucien-Eugène), lieutenant ; 26 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Gabathuler (Jean), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 19 campagnes. Blessé et cité.
Reynaud (Louis-Marie-Bernard-Jean), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Chiffert (Gérard-Marie-Hubert), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Blessé et cité.
Lehrmann (André-Charles-Auguste), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Clerc (Raymond), lieutenant ; 25 ans de services, 16 campagnes. Blessé et cité.
Videment (Michel-Louis-Marie-Joseph), chef de bataillon ; 24 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Plouard (Henri-Constant), lieutenant ; 26 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Bord (Jacques-Alexandre-Marcel), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 17 campagnes. Blessé et cité.
Chambon (François-Marie-Raoul), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Stefanesco (Georges), capitaine ; 24 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Candy (Germain-Jean), capitaine ; 22 ans de services, 18 campagnes. Blessé et cité.
Viaud (Jean), capitaine ; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Boissiere (Jean-Marie-Pierre-Paul), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Laparra (Fernand-Jean), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
De Charette de La Contrie (Marin-Henri-Gérard-Marie), chef de bataillon ; 22 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Peres (Julien-René), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Cuche (Jean-Marie-Michel-Auguste), chef de bataillon ; 22 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Roederer (Bertrand-Claude), chef de bataillon ; 22 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Deverchere (Henri-Claude), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 18 campagnes. Blessé et cité.
Leau (Jean-Maurice), capitaine ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Boussiquet (Daniel-Albert), chef de bataillon ; 26 ans de services, 13 campagnes.
Robert de Latour (Joseph-Henri-René), chef de bataillon ; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Fevrier (Samuel-Yvon), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Sol (Alfred-Gabriel), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Huot (Jean), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Goudour (Louis-Albert), capitaine ; 24 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Escard (Bernard-Jean-Gabriel), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Toulon (Léon), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Reboul (Jean-Pierre-Camille), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Hugary (Marcel-Georges), chef de bataillon ; 22 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Meyer (Charles-Simon), capitaine ; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Mazenc (Jean-Carmen-Antoine), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 16 campagnes. Blessé et cité.
Etienne (Jean-Octave-Camille), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Sergent (Maurice-Marcel), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Caudron de Coquereaumont (Georges-Charles-Marie), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Gourg (Jean), capitaine ; 22 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Cheron (André-René-Jules), chef de bataillon ; 25 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Pededieu (Gaston-Marie-Jacques), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Deval (Emile-Roger), capitaine ; 20 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Bartoli (René), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Frager (Louis-Marie-Joseph), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Languillaume (Pierre), lieutenant ; 21 ans de services, 16 campagnes. Blessé et cité.
Galula (David), chef de bataillon ; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Loeber (André-Georges-Louis), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Chapalain (Auguste-Roger), chef de bataillon ; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Piochelle (Paul-Gustave-Marie), chef de bataillon ; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Vasselet (Louis-François-Marie), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Hervouet (Lucien), lieutenant ; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Bonneau (Gabriel-René-Maurice), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Delanghe (Albert), capitaine ; 22 ans de services, 14 campagnes. Blessé et cité.
Bérenger (Jacques-Marie-Paul-Désiré), chef de bataillon ; 24 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Stephant (Pierre), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Ferrière (Pierre-Jean), chef de bataillon ; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Dejardin (Henri-Charles-Gustave), chef de bataillon ; 22 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Heral (Alain-Jean-Marie-Bernard), chef de bataillon ; 28 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Fleurot (Raymond-Jacques), sous-lieutenant ; 20 ans de services et majorations, 12 campagnes. Blessé et cité.
Coupigny (Charles-Jean-Louis), chef de bataillon ; 23 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Gremont (François-Marcel-Jacques), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé et cité.
Rocher (Roger-Albert-Emilien), capitaine ; 22 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.
De Roussel de Préville (François-Xavier-Marie-Gaston), capitaine ; 19 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Reynold de Seresin (Jacques-Marie-Joseph), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Vandambosse (Marcel-Charles-Gustave), sous-lieutenant ; 15 ans de services, 14 campagnes. Cité.
De Pouilly (Guy-Henri-Marie), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Tartera (Jean-Marcel), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Dubois (Bernard-Antonin-Paul), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
De La Ville Montbazon (Pierre-Joseph-Gaston-Bertrand), capitaine ; 20 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Toulgoat (Yves-Félix), capitaine ; 18 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Sabelle (Henry-Georges-Ernest-Auguste), capitaine ; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Mange (Pierre-Edmond), capitaine ; 18 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Servant sous le régime du décret du 19 octobre 1955.

Arzouma (Ouédraogo), capitaine ; 28 ans de services, 25 campagnes. Cité.

Sous-officiers.

Cristelli (Jean-Georges), adjudant-chef ; 22 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Kergroac'h (Adrien), adjudant-chef ; 23 ans de services et majorations, 13 campagnes. Blessé et cité.
Paita (Joseph), adjudant-chef ; 17 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Artillerie de marine.

Crameguy (Jean-Robert), lieutenant ; 26 ans de services et majorations, 18 campagnes. Blessé et cité.
Bouzigues (Antoine-Jean-Valère), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Poupault (Maurice-Georges), chef d'escadron ; 27 ans de services, 16 campagnes.
Denizot (Jacques-Camille-Francis), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Cottret (Maurice-Edouard), lieutenant ; 24 ans de services et majorations, 19 campagnes. Cité.
Legrand (Jacques-Jean-Marie), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 19 campagnes. Cité.

Gache (André-Maurice), chef d'escadron ; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Klenschi (Alain-Eugène), chef d'escadron ; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Morvan (Yves), lieutenant ; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Guercy (Clément-Georges), lieutenant ; 25 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Fonteix (Marcel-Gilbert), chef d'escadron ; 24 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Metairie (Lucien-Michel-Albert), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Berthelon (Alfred), chef d'escadron ; 26 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Masson (René-André), capitaine ; 25 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.
Du Fau de Lamothe (Jean-Louis-Yvon-Joseph), chef d'escadron ; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Le Goff (Marcel-Marie-Joseph), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Escarmant (Yvon-Joseph), chef d'escadron ; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Boilot (Raymond-Jean), capitaine ; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Rouby (Louis), chef d'escadron ; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Portenseigne (Jean-René), chef d'escadron ; 24 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Courvoisier (Georges-Jean), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Vasseur (Robert-Louis-Gabriel), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Voillot (Jean-François), capitaine ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Lamotte (André), capitaine ; 22 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Eid (Jean-Raymond), capitaine ; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Paschet (Paul-Théodore-Louis), chef d'escadron ; 27 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Saverot (André-Henri), capitaine ; 23 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Trebaul (Guillaume-François-Marie), capitaine ; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Nicloux (Raymond-Louis-Gaston), capitaine ; 21 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Dubo (Georges-Louis), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Rimoux (Marcel-René), lieutenant ; 19 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé et cité.
Ruel (Rodolphe-André-Alexandre), capitaine ; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Coutanceau (Georges-Jules-Roger), chef d'escadron ; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Service des matériels et bâtiments des troupes de marine.

a) Adjoints techniques

Quarez (Robert-Maurice), commandant ; 33 ans de services et majorations, 20 campagnes. Cité.
Mobre (Henri-Eugène-Xavier), capitaine ; 29 ans de services, 20 campagnes. Cité.
Babin (Alphonse-Louis-Léon), capitaine ; 30 ans de services et majorations, 19 campagnes. Cité.
Magnac (André-Léon), lieutenant ; 31 ans de services et majorations, 18 campagnes.
Louineau (Pierre), lieutenant ; 29 ans de services, 19 campagnes.
Jacquemin (Maurice-Fernand), capitaine ; 27 ans de services et majorations, 21 campagnes. Cité.
Alex (Joseph-Léon-Georges), capitaine ; 28 ans de services, 20 campagnes.
Chocquet (Henri-Claude-Gaston), capitaine ; 28 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Robert (Julien-Edmond), lieutenant ; 27 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Boisset (Gustave-Albert), commandant ; 26 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.

b) Adjoints administratifs

Dantes (Arnaud), capitaine ; 30 ans de services, 19 campagnes.
Georges (André-Charles), capitaine ; 32 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé.

Cadre spécial.

Tap (André-Louis-Constant), lieutenant ; 32 ans de services et majorations, 19 campagnes.
Cherica (Auguste-Emile-Nicolas), capitaine ; 31 ans de services et majorations, 19 campagnes.
Barneche (Georges-Emile), lieutenant ; 31 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Liorzou (François), capitaine ; 33 ans de services, 15 campagnes.
Getten (Robert-Jean-Baptiste), lieutenant ; 28 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Olivier (Jean), commandant ; 26 ans de services, 19 campagnes.
Largeot (Lucien-Jean-René), commandant ; 28 ans de services, 17 campagnes.
Le Hiress (Jean-Joseph), commandant ; 29 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Prunac (Henri-Paul), capitaine ; 29 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Genty (André-Eugène), commandant ; 26 ans de services, 16 campagnes.
Rullier (Paul-Marie-Gabriel), lieutenant-colonel ; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Intendance des troupes de marine.

a) Fonctionnaires

Boulliat (Henri-Charles), intendant militaire de 2e classe ; 30 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Vianna (Jacques-Paul), intendant militaire de 2e classe ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Cordeau (Paul-Louis), intendant militaire de 3e classe ; 25 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Petit (Louis-Auguste-Emmanuel), intendant militaire de 3e classe ; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.

b) Officiers d'administration

Pagier (Jean-Aimé), lieutenant d'administration ; 32 ans de services et majorations, 21 campagnes. Cité.
Mattei (Jean), lieutenant d'administration ; 32 ans de services, 19 campagnes.
Monthieux (Dackey-Anastasie), lieutenant d'administration ; 32 ans de services, 19 campagnes.
Croupette (Charles-François-Léonard), capitaine d'administration ; 28 ans de services, 22 campagnes.
Chassagne (François-Henri), capitaine d'administration ; 27 ans de services, 21 campagnes. Cité.
Poquet (François-Marie), capitaine d'administration ; 30 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Charruyer (René-Omer), capitaine d'administration ; 30 ans de services et majorations, 18 campagnes.
Basset (Jean-François), capitaine d'administration ; 28 ans de services et majorations, 18 campagnes. Blessé et cité.
Lacotte (Jean-Lucien-Hervé), lieutenant d'administration ; 28 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.

Service de santé.

a) Médecins

Genet (Xavier-Jean-Gérard-Marie), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Gamet (André-Auguste), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 18 campagnes.
Doche de Laquintane (Jean-Louis-Ernest), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Orthlieb (Tony-Georges-Henri), médecin lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 17 campagnes.
Ramanantsoa (Raymond), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 18 campagnes.
Legier (Jean-Louis), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes.
Joany (Robert-Roger-Henry), médecin commandant ; 25 ans de services et majorations, 19 campagnes. Cité.
Dutour (Albert-Maurice-Jean), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Lacroix (Marie-Joseph-Benjamin-Roger), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 18 campagnes. Cité.
Gautheret (Charles-René-Anatole), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Palanque (Albert-Lucien-Jean), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Navarranne (Paul-Eugène), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.

Coudreau (Henri-Paul-César), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Cabrol (Paul-Jean), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Perrot (Marcel-Lucien), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Schmuck (Jean-Paul-Marie), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Robert (Pierre-Edouard-Clément-Marcel), médecin lieutenant-colonel ; 30 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Durin (Henri-Marie-Joseph-Pierre), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Peyre (Roger), médecin commandant ; 25 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Costevec (Albéric-Emile), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Méar (Yves-François-René-Joachim-Marie), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Kerrest (Jacques-Marie), médecin commandant ; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé et cité.
Villa (Jacques-Abel-Félix), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Heuls (Jacques-Etienne-Léonard), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Guépin (Ange-Jacques), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes.
O'Connor (Henri-Louis), médecin lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Guillemeteau (René-Paul-Gustave-Louis), médecin commandant ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Charpentier (Michel-Célestin-Edmond), médecin commandant ; 23 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Peuchot (Georges-Louis-Henri), médecin commandant : 24 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Nabholtz (André-Jules), médecin commandant ; 19 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

b) PHARMACIENS

Le Monze (Maurice-René-Clément), pharmacien lieutenant-colonel ; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Busson (Félix-François), pharmacien lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

c) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Ferré (Henri-Pierre), capitaine d'administration ; 32 ans de services, 23 campagnes.
Couléon (Gilbert), lieutenant d'administration ; 24 ans de services, 19 campagnes. Blessé et cité.
Le Coz (Yves-Marie), commandant d'administration ; 29 ans de services, 16 campagnes.
Cassagne (Jean-Eugène), commandant d'administration ; 27 ans de services, 14 campagnes.
Gosse (Raymond-Alexandre), lieutenant d'administration ; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Blessé et cité.
Caudron (Albert-Georges-Théophile), capitaine d'administration ; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.

B. — *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Nicolas (Robert), chef de bataillon, subdivision autonome de la Moselle ; 34 ans de services, 5 campagnes.
Michel (Marcel-Léon-Désiré), capitaine, subdivision autonome de l'Aisne, à Laon ; 30 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Omnès (Louis-François-Marie), capitaine, groupe de subdivisions de Rennes ; 32 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Chérel (François), chef de bataillon, compagnie des services n° 1 ; 29 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Bonet (Paul-Emile-Michel), chef de bataillon, groupe de subdivisions militaires de Marseille ; 28 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
De Chavagnac (Marie-René-Valentin-Pierre), chef de bataillon, groupe de subdivisions de Rennes ; 29 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Boullet (Albert-Henri-Jean-Baptiste-Edouard), chef de bataillon, groupe de subdivisions militaires de Marseille ; 27 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Saint-Roch (Pierre-André-Marcel), chef de bataillon, groupe de subdivisions militaires de Poitiers ; 27 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

De Coux (Hubert-René-Marie), chef d'escadrons, groupe de subdivisions de Versailles ; 31 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Domain (Jean-Maurice-Frédéric-Marie), chef d'escadrons, état-major 6e région militaire ; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Gautier (Marie-René-Philippe), chef d'escadrons, groupe de subdivisions de Grenoble ; 27 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Artillerie.

Pellissier (Jean-Marie-Philippe-Armand), chef d'escadron, laboratoire central de l'armement ; 31 ans de services et majorations. 4 campagnes. Cité.
Cauquil (Adrien), capitaine, groupe de subdivisions de Montauban ; 32 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Tandonnet (Edouard-Jean-Marie-Robert), chef d'escadron, groupe de subdivisions militaires de Dijon ; 29 ans de services. 6 campagnes. Blessé et cité.
Porée (Georges-René-Yves), capitaine, état-major groupe de subdivisions de Versailles ; 28 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Melin (Louis), chef d'escadron, subdivision militaire de Nancy ; 28 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Train.

Denou (Pierre-Léon-Auguste), capitaine, état-major de la 5e région militaire ; 31 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Doumeng (Gilbert), capitaine, région territoriale et corps d'armée d'Oran ; 25 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Hanseler (Marcel-Henri-Victor), lieutenant-colonel, subdivision autonome du Nord ; 26 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Transmissions.

Roussel (Ange-Antoine), capitaine, subdivision autonome du Nord ; 31 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Service du matériel de l'armée de terre.

Bocquet (Simon-Achille), capitaine, direction du matériel 2e région militaire ; 23 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Weberman (Jean-Edouard-Augustin), capitaine, subdivision autonome de la Seine ; 25 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Artillerie de marine.

Bruche (Bernard-Charles-François-Eugène), lieutenant-colonel, groupe de subdivisions de Rennes ; 31 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Décret du 9 décembre 1961 portant admission dans la gendarmerie nationale (cadre d'outre-mer) d'un officier de l'infanterie de marine.

Par décret en date du 9 décembre 1961, M. le lieutenant d'infanterie de marine Adandejan (Cossi) est admis dans le cadre d'outre-mer de la gendarmerie nationale pour prendre rang du 2 octobre 1961.

Décret du 9 décembre 1961 portant promotions au grade de lieutenant de sous-lieutenants appartenant au cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 9 décembre 1961, sont promus à titre définitif au grade de lieutenant pour prendre rang du 1er janvier 1962 :

Gendarmerie nationale.

RÉSERVE

MM. les sous-lieutenants :

Poulain (Jean-Léon-Abel).
Pastor (Antoine-Faustin).
Goisbault (Fernand-Henri-Auguste).
Guillermin (Léon-Marcel-Alphonse).
Certain (Roger-Pierre-Marie).
Lannoo (Florimond-Pierre-Joseph).
Martin (Pierre-Albert-Lucien).
Guyoune (Charles-Emile).
Lherbeil (Guy).
Dolganoff (Igor).
Fischer (Jean-Jacques).
Tostain (Edouard-Basile-Auguste).
Gauthier (Pierre-Roger).

Décret du 9 décembre 1961 portant promotions dans les cadres de réserve du service des poudres (avancement automatique).

Par décret en date du 9 décembre 1961, sont promus dans les cadres de réserve du service des poudres :

Au grade d'ingénieur chimiste de 2e classe.

Pour prendre rang du 1er octobre 1961.

MM. les ingénieurs chimistes de 3e classe :

Legendre (Bernard-René). | Bousquet (Guy-Louis-Marius).
Metral (Charles-Roger). | Ronssin (Stanislas-Henri).

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie.

Pour prendre rang du 16 août 1961.

M. l'ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie Berteaux (Jacques-Charles-Georges).

Pour prendre rang du 1er octobre 1961.

MM. les ingénieurs de 3e classe des travaux de poudrerie :

Dubois (Aurélien-Denis-Eugène). | Quenu (Roger-Octave).
Cherrier (Claude-Michel). | Chavassieu (Maxence-Joseph-
Buffard (Lucien-Eugène-Pierre). | Bernard).

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

Pour prendre rang du 1er octobre 1961.

MM. les officiers d'administration de 3e classe :

Nguyen Van Huong. | Picquart (Robert-Jacques).
Sierra (Pierre). |

Décret du 22 décembre 1961 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. le colonel d'infanterie de marine Lavergne (André-Camille-Gabriel) est nommé commandant supérieur des forces armées de la Côte française des Somalis.

Décret du 22 décembre 1961 portant majoration d'ancienneté de grade et promotions dans les cadres de réserve du service de santé des troupes de marine (armée de terre).

Par décret en date du 22 décembre 1961 :

La date de prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde) :

Médecin sous-lieutenant de réserve.

Rang du 1er juillet 1957.

M. Cadet (Karl-Olivier), 9e région militaire.

Pharmacien sous-lieutenant de réserve.

Rang du 1er juillet 1958.

M. Morel (Serge-Silvio-Michel), 9e région militaire.

Sont promus (sans rappel de solde antérieurement à la date de nomination au grade de sous-lieutenant ou antérieurement à la date à laquelle les intéressés ont satisfait à leurs obligations légales d'activité) :

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

Rang du 1er juillet 1959.

M. le médecin sous-lieutenant Cadet (Karl-Olivier), 9e région militaire.

Au grade de pharmacien lieutenant de réserve.

Rang du 1er juillet 1960.

M. le pharmacien sous-lieutenant Morel (Serge-Silvio-Michel), 9e région militaire.

Décret du 9 décembre 1961 portant nomination dans le corps de réserve du service de santé de la marine.

Par décret en date du 9 décembre 1961 :

Est radié du cadre des réserves de l'armée de terre, à compter de la date du présent décret, M. le médecin capitaine de réserve Ortega (Jacques-Georges-Albert).

Est nommé dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine pour compter de la date du présent décret :

Au grade de médecin de 1re classe de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. Ortega (Jacques-Georges-Albert).

Décret du 9 décembre 1961 portant nominations, report de prise de rang et promotions dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air.

Par décret en date du 9 décembre 1961 :

Sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air :

Rang du 1er novembre 1961.

CONTINGENT 1960/2 B, 2e CATÉGORIE

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Les médecins aspirants :

MM. Léonardelli (Pierre), X. 71300, 5e région aérienne.
Grolleau-Raoux (Robert-André), X. 71301, 5e région aérienne.
Vigouroux (Roger-Auguste-Eugène), X. 71302, 5e région aérienne.
Fredenucci (Richard-André-Georges-Alain), X. 71303, 5e région aérienne.
Freychet (Pierre-François-Augustin), X. 71304, 5e région aérienne.
Marchioni (Jean-Joseph-Raoul-Fernand), X. 71305, 5e région aérienne.
Thiriet (Marc), X. 71306, 5e région aérienne.
Piéchon (Bernard-Marcel), X. 71307, 5e région aérienne.
Morin (François-Marie-Georges), X. 71308, 5e région aérienne.
Vogt (Jean-Michel-Henri), X. 71309, air Z. O. M. 1.
Duvillier (Pierre-Désiré-Joseph), X. 71310, air Z. O. M. 1.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

M. le pharmacien aspirant France (Jacques-Bernard), X. 71311, 4e région aérienne.

Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

Les dentistes aspirants :

MM. Huberfeld (Georges-Raphaël), X. 71312, 5e région aérienne.
Speck (Raymond), X. 71313, 5e région aérienne.
Malbranque (Michel-Georges-Parfait), X. 71314, 5e région aérienne.
Fontenat (Jean-Marie), X. 71315, 5e région aérienne.
Delestrade (René-Marie-Antoine-Augustin), X. 71316, air Z. O. M. 1.
Lorentz (Emile-Joseph-Joachim), X. 71317, 1re région aérienne.

CONTINGENT 1960/1 B, 1re CATÉGORIE

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Les médecins aspirants :

MM. Coulaud (Jean-Pierre-Robert), X. 71318, B. A. 117.
Petit (Michel-René-Jules), X. 71319, 5e région aérienne.
Bouhour (Jean-Brieuc), X. 71320, 5e région aérienne.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

M. le pharmacien aspirant Bordier (François-Paul-Marie-Germain), X. 71321, 3e région aérienne.

Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

M. le dentiste aspirant Lalart (Guy-Gustave-Lucien), X. 71322, 2e région aérienne.

Rang du 1er décembre 1961.

CONTINGENT 1959/2 A, 1re CATÉGORIE

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Les médecins aspirants :

MM. Escoubés (François-Marie-Octave), X. 71323, 4e région aérienne.
Dahan (Aimé-Elie-Abraham), X. 71324, 5e région aérienne.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

M. le pharmacien aspirant Rettien (Christian-Guy-Alexis), X. 71325, 1er C. A. T. A. C.

Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

M. le dentiste aspirant Chebath (Paul), X. 71326, 5e région aérienne.

La date de prise de rang des sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent est reportée comme suit (sans rappel de solde) :

Médecin sous-lieutenant de réserve.

Au 1er novembre 1957.

MM. Coulaud (Jean-Pierre-Robert), B. A. 117.
Petit (Michel-René-Jules), 5e région aérienne.

Au 1er décembre 1957.

MM. Escoubés (François-Marie-Octave), 4e région aérienne.
Dahan (Aimé-Elie-Abraham), 5e région aérienne.

Au 1er novembre 1959.

M. Bouhour (Jean-Brieuc), 5e région aérienne.

Pharmacien sous-lieutenant de réserve.

Au 1er novembre 1958.

M. Bordier (François-Paul-Marie-Germain), 3e région aérienne.

Au 1er décembre 1958.

M. Rettien (Christian-Guy-Alexis), 1er C. A. T. A. C.

Sont promus (sans rappel de solde, ni antérieurement à la date de prise de rang initiale dans le grade de sous-lieutenant, ni antérieurement à la date à laquelle les intéressés ont satisfait à leurs obligations légales d'activité) au grade de lieutenant de réserve les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

Médecin lieutenant de réserve.

Pour prendre rang du 1er novembre 1959.

MM. Coulaud (Jean-Pierre-Robert), B. A. 117.
Petit (Michel-René-Jules), 5e région aérienne.

Pour prendre rang du 1er décembre 1959.

MM. Escoubés (François-Marie-Octave), 4e région aérienne.
Dahan (Aimé-Elie-Abraham), 5e région aérienne.

Pour prendre rang du 1er novembre 1961.

M. Bouhour (Jean-Brieuc), 5e région aérienne.

Pharmacien lieutenant de réserve.

Pour prendre rang du 1er novembre 1960.

M. Bordier (François-Paul-Marie-Germain), 3e région aérienne.

Pour prendre rang du 1er décembre 1960.

M. Rettien (Christian-Guy-Alexis), 1er C. A. T. A. C.

Armée de terre.

ACTIVE

Par arrêté du 14 décembre 1961, M. le capitaine d'infanterie Barazer de Lannurien (Michel-Jean-Marie), qui avait été placé hors cadres à la disposition du ministre de l'éducation nationale (centre national de la recherche scientifique) est réintégré dans les cadres à compter du 1er janvier 1961.

Par arrêté du 14 décembre 1961, M. le lieutenant de l'arme blindée et cavalerie de France de Tersant (Robert-Jean-Marie), placé hors cadres au titre du commissariat de la République pour le Tonkin, est réintégré dans les cadres à compter du 28 novembre 1949 (régularisation).

RÉSERVE

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1961 : page 10645, 2e colonne, au lieu de : « 8e région militaire », lire : « 6e région militaire ».

Armée de l'air (active).

Par décision du 18 décembre 1961, sont inscrits au tableau d'avancement les officiers dont les noms suivent, placés dans la position de congé définitif du personnel navigant :

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Les commandants :

MM. Michel (Henri-Laurent).
de Brémond d'Ars (Pierre-Maurice-Emile-René).

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Gerber (Auguste).

Poste aux armées.

Par arrêté du 14 décembre 1961, les militaires de réserve dont les noms suivent sont rayés de l'affectation spéciale et du corps spécial de la poste aux armées du temps de guerre :

Directeur de 1re classe.

(Grade d'assimilation : colonel.)

M. Jourdan (Ferdinand-Eugène), né le 31 mai 1904, état-major de la 1re région militaire.

Chefs de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : commandant.)

MM.
Bartley (Lesly-Maurice), né le 20 août 1912, recrutement de Versailles.
David (Jean-François), né le 8 octobre 1912, recrutement de Paris.

Chefs de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : capitaine.)

MM.
Berlin (Maurice), né le 2 juin 1905, recrutement de Paris.
Chambrion (Jean-Joseph), né le 2 juillet 1912, recrutement de Versailles.
Salle (Roger-Pierre), né le 16 août 1912, recrutement de Paris.
Tristani (Lucien-Henri-Jean-Marie-Dominique), né le 27 juin 1905, recrutement de Marseille.

Sous-chefs de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : lieutenant.)

MM.
Falgas (André-Pierre-Julien), né le 21 octobre 1912, recrutement de Nancy.
Lanselle (François-Marius), né le 23 septembre 1912, recrutement de Valenciennes.
Pocceschi (Marcel-Paul), né le 23 juillet 1912, recrutement d'Alger.
Saffar (Robert), né le 25 mai 1912, recrutement d'Alger.

Sous-chefs de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sous-lieutenant.)

MM.
Guillemin (Alphonse-Pierre-Emile), né le 27 mai 1912, recrutement de Paris.
Marty (Jules-Marius), né le 12 novembre 1912, recrutement de Paris.
Raulet (François), né le 18 mai 1912, recrutement de Paris.

Secrétaires de 1re classe.

(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM.

Broutin (Paul-Louis), né le 27 octobre 1912, recrutement de Paris.
Buisson (Lucien-Félix-Gabriel), né le 24 juin 1912, recrutement de Paris.
Canis (Antoine-Auguste), né le 16 mai 1912, recrutement de Paris.
Crouzet (François-Joseph-Aimé), né le 2 juillet 1912, recrutement de Toulouse.
Fages (Marcel-Pierre-Ferdinand), né le 21 juillet 1912, recrutement de Marseille.
Imbert (Raymond-Henri-Auguste), né le 14 juillet 1912, recrutement de Strasbourg.
Lapeyre (René-Marie), né le 25 novembre 1912, recrutement de Marseille.
Larrieu (Pierre-Elie), né le 6 juillet 1912, recrutement de Toulouse.
Lecomte (Christian-Edmond-Pierre), né le 25 mai 1912, recrutement de Paris.
Miltenberger (Othon-Charles-Georges), né le 14 octobre 1912, recrutement de Strasbourg.
Oliva (Jean-Pierre), né le 5 septembre 1912, recrutement de Paris.
Perret (Xavier-Louis), né le 5 août 1912, recrutement de Marseille.
Roigt (Jean), né le 16 novembre 1912, recrutement de Paris.
Soubayre (Jean-Marie), né le 7 juillet 1912, recrutement de Paris.
Tisseau (Roger), né le 27 juin 1912, recrutement de Poitiers.
Toustou (Henri-François), né le 30 août 1912, recrutement de Paris.
Touzillier (Lucien-Albert), né le 10 octobre 1912, recrutement d'Alger.
Zimmermann (Léon-Edmond), né le 10 novembre 1912, recrutement de Strasbourg.

Secrétaires de 2e classe.

(Grade d'assimilation : adjudant.)

MM.

Chabrier (René-Eugène-Alphonse-Auguste), né le 23 septembre 1912, recrutement de Paris.
Coulaud (Pierre), né le 27 juin 1912, recrutement de Poitiers.
Fenie (André-Pierre), né le 22 mai 1912, recrutement de Montauban.
Grassetie (Louis-Henri-Léopold), né le 6 septembre 1912, recrutement de Paris.
Hermann (Léon), né le 22 septembre 1912, recrutement de Paris.
Imbert (Lucien-Augustin-Clément), né le 4 septembre 1912, recrutement de Marseille.
Lemoine (Maurice-Henri-Marcel), né le 9 mai 1912, recrutement de Paris.
Maynadier (André-Marcel), né le 5 août 1912, recrutement d'Albi.
Pannetier (Louis-François), né le 29 octobre 1912, rcerutement de Paris.
Robert (Jean-Moïse), né le 19 septembre 1912, recrutement de Paris.
Specht (Georges-Jules-Paul), né le 23 juin 1912, recrutement de Paris.
Thouvenin (Louis-Henri-Achille), né le 21 décembre 1914, recrutement de Nancy.
Wissart (René-Henri-Joseph), né le 26 mai 1912, recrutement de Valenciennes.

Conducteurs manipulants de 1re classe.

(Grade d'assimilation : sergent-chef.)

MM.

Filippini (François), né le 30 octobre 1912, recrutement de Marseille.
Lecomte (Alfred), né le 27 juin 1912, recrutement de Poitiers.
Lhonore (Louis-Ernest-François), né le 5 octobre 1912, recrutement de Paris.
Roy (Elie), né le 8 mai 1912, recrutement d'Alger.

Conducteurs manipulants de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sergent.)

MM.

Andres (Alphonse-Antoine), né le 21 novembre 1912, recrutement de Strasbourg.
Bare (Eugène-Jean-Pierre), né le 18 octobre 1912, recrutement de Strasbourg.
Bigay (Gaston-Robert-Amédée), né le 8 juillet 1912, recrutement de Lyon.
Blanchet (Raymond-Ernest-Alphonse), né le 19 novembre 1912, recrutement de Rennes.
Bonicel (Roger-René), né le 6 novembre 1912, recrutement de Paris.
Bosredon (André), né le 3 août 1912, recrutement de Poitiers.
Boulier (Marcel-Alfred-Charles), né le 7 août 1912, recrutement de Rennes.
Bourgeois (Marcel-Alphonse), né le 29 mai 1912, recrutement de Lyon.
Cam (Jean), né le 25 septembre 1912, recrutement de Rennes.
Cotiby (Armand-Léon-Jean-Baptiste), né le 16 juin 1912, recrutement de Dijon.
Didelin (Lucien-Marcel-Alexandre), né le 21 août 1912, recrutement de Poitiers.
Dupriez (Eugène-Jules), né le 5 mai 1912, recrutement de Marseille.
Duran (François-Bonaventure), né le 30 septembre 1912, recrutement de Perpignan.
Enjalbal (Germain), né le 14 juin 1912, recrutement de Paris.
Fardel (André-Marcel), né le 29 septembre 1912, recrutement de Paris.
Faure (Roger-Michel-Antoine), né le 18 août 1912, recrutement de Paris.
Fighiera (Jean), né le 24 juin 1912, recrutement de Marseille.
Fourot (Camille-François), né le 13 juillet 1912, recrutement de Poitiers.
Gier (Charles-Emile), né le 5 mai 1912, recrutement de Strasbourg.
Gindre (Alexandre-Pierre), né le 10 septembre 1912, recrutement de Paris.
Guilbaut (Raoul-Jean-Augustin), né le 7 juillet 1912, recrutement de Poitiers.
Jaimes (André-Joseph), né le 3 juillet 1912, recrutement de Paris.
Korsenti (Roger-Prosper), né le 15 mai 1912, recrutement d'Alger.
Lanouaille (Louis-François), né le 14 novembre 1912, recrutement de Dijon.
Le Craver (Germain-Louis), né le 31 octobre 1912, recrutement de Paris.
Mambrini (Horace), né le 19 juin 1912, recrutement d'Ajaccio.
Martin (Antoine-Joseph-Henri), né le 12 juin 1912, recrutement de Besançon.
Masson (Armand-Joseph), né le 27 novembre 1912, recrutement de Nancy.
Masson (Yves-Marie), né le 17 juin 1912, recrutement de Paris.
Maurin (Louis), né le 12 mai 1912, recrutement de Marseille.
Passemart (Alexandre-Victor), né le 26 août 1912, recrutement de Valenciennes.
Peyraud (Pierre), né le 15 novembre 1912, recrutement de Poitiers.
Quilici (Sébastien), né le 15 mai 1912, recrutement de Paris.
Rallu (Gérard-Henry), né le 22 juin 1912, recrutement de Rennes.
Rombach (Paul-Marcel), né le 20 septembre 1912, recrutement de Strasbourg.
Rousseau (Georges-Joseph-Emile), né le 9 août 1912, recrutement de Rennes.
Roussel (Guy-Charles-Paul), né le 18 juin 1912, recrutement de Valenciennes.
Sneck (Albert-François-Louis), né le 2 août 1912, recrutement de Valenciennes.
Suzzoni (Pierre), né le 2 octobre 1912, recrutement de Marseille.
Toussaint (Lucien), né le 20 septembre 1912, recrutement de Strasbourg.

Par arrêté du 14 décembre 1961 :

Sont promus dans le corps spécial de la poste aux armées, pour le temps de guerre, aux grades d'assimilation ci-après :

Au grade de directeur de 2e classe.

(Grade d'assimilation : lieutenant-colonel.)

MM. les chefs de section de 1re classe :

Beraud (Alfred-Paul-Sabin), né le 17 juin 1915.
Mouilleseaux (Emile-Lucien), né le 24 avril 1910.

Au grade de chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : commandant.)

MM. les chefs de section de 2e classe :

Arlet (Célestin-Germain), né le 6 février 1917.
Burosse (Jacques), né le 6 janvier 1921.
Cauvel (René), né le 17 juillet 1919.
Galimard (Georges), né le 25 juillet 1920.
Goursolas (Pierre), né le 10 janvier 1922.
Laveissière (Germain), né le 1er octobre 1919.
Merigot (Raymond-Faustin-Eloi), né le 2 août 1916.
Noël (Raymond), né le 26 septembre 1913.
Paris (Paul-Louis-Pierre), né le 20 août 1917.
Toulon (André), né le 31 juillet 1920.

Au grade de chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : capitaine.)

MM. les sous-chefs de section de 1re classe :

Aygueparses (Gaston-François), né le 11 octobre 1920.
Belis (Louis), né le 11 mars 1921.
Devichi (Jean-Georges), né le 20 mars 1923.
Cathala (André-Elie), né le 20 juillet 1918.
Chabrolle (Jues-Robert), né le 2 mars 1914.
Chiariello (Cyprien), né le 28 août 1920.
Cledat (André-Louis), né le 16 novembre 1919.
El Baz (Jacob), né le 12 octobre 1918.
Fstève (Jean-Henri), né le 12 février 1914.
Fillon (Jacques), né le 27 septembre 1920.

Jean (Fernand), né le 14 octobre 1921.
Jean (Lucien-André), né le 23 octobre 1919.
Haegeli (François-Joseph), né le 20 mars 1914.
Huard (Paul-Jean-Henri-Marie), né le 3 septembre 1918.
Laval (Germain), né le 14 mai 1920.
Malgras (Maurice), né le 27 mars 1918.
Miller (René-Louis-Jean), né le 4 décembre 1919.
Monteil (Auguste), né le 28 mai 1920.
Naudy (Robert), né le 24 septembre 1920.
Nivelle (Pierre-Firmin), né le 6 mars 1914.
Perdrieux (René), né le 13 décembre 1923.
Piejoujac (Joseph-Pierre-Baptiste), né le 6 janvier 1918.
Pradal (Robert), né le 10 septembre 1922.
Raspaud (Paul-Joseph-André), né le 1er octobre 1917.
Redron (Paul-Jean), né le 29 mai 1914.
Robert (Paul-André-Arthur), né le 18 août 1916.
Savournin (Louis), né le 8 janvier 1918.
Seckinger (Marcel), né le 24 avril 1916.
Segura (Gilbert), né le 21 août 1923.
Thomas (Roger-Jean-Marie), né le 25 janvier 1914.
Thorel (Georges-Arthur-Joseph), né le 20 mai 1918.
Tribouillois (Louis-Auguste), né le 14 mars 1918.
Vandomme (Marcel-André), né le 18 mars 1918.
Vidal (Maurice), né le 22 mars 1924.

Au grade de sous-chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : lieutenant.)

MM. les sous-chefs de section de 2e classe :

Appert (René), né le 23 mars 1920.
Auriol (René-Philippe), né le 22 février 1914.
Bertrand (Albert-Louis), né le 15 avril 1914.
Buetas (Raymond), né le 19 avril 1915.
Colin (Léon-Robert), né le 12 juin 1917.
Couderc (Pierre), né le 10 mai 1923.
Coussy (Georges-Jean-Roland), né le 3 novembre 1919.
De Biasi (Jean-Louis-Auguste), né le 22 mars 1914.
Demarquilly (César-Henri), née le 7 novembre 1918.
Donnars (Jacques), né le 8 décembre 1916.
Fau (Paulin), né le 27 octobre 1923.
Faugieres (Alphonse-Louis), né le 28 février 1917.
Garcon (Guy), né le 12 octobre 1920.
Groc (Robert-Jean), né le 16 juin 1916.
Lebel (Jean-Marcel-Henri), né le 23 avril 1916.
Maumejean (André-Eugène), né le 3 octobre 1920.
Robert (Marcel), né le 2 octobre 1921.
Rossel (Marcel), né le 26 avril 1920.
Rousselot (Gilbert), né le 6 novembre 1924.
Simon (André-Pierre), né le 1er juin 1914.
Thomas (Urbain), né le 22 février 1920.

Au grade de sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sous-lieutenant.)

MM. les secrétaires de 1re classe :

Agniel (Pierre-Charles), né le 29 septembre 1920.
Alary (Gabriel), né le 17 décembre 1923.
Albernhne (Aimé-Raoul-Daniel), né le 4 février 1918.
Arsouze (Raymond), né le 14 septembre 1919.
Barrell (Edouard-Georges), né le 28 août 1914.
Belan (Pierre), né le 29 juin 1917.
Beylot (Robert), né le 25 avril 1917.
Bigot (René), né le 29 avril 1921.
Bouchet (Louis), né le 15 janvier 1919.
Bouchier (Jean-Marie-Pierre-Joseph), né le 11 juin 1916.
Boulet (André-Victor-Emile), né le 8 décembre 1922.
Bouscasse (Gaston), né le 22 août 1920.
Cahouet (Marcel-Albert-André), né le 7 août 1917.
Camus (Edmond-Victor), né le 2 juin 1914.
Castelli (Fernand), né le 24 janvier 1922.
Chantoiseau (Henri), né le 17 octobre 1920.
Chevrier (Pierre-Emile), né le 27 janvier 1923.
Cheze (Baptiste-Joseph-Henri), né le 21 novembre 1914.
Cloutier (Roger), né le 24 octobre 1921.
Coiffard (Michel-Adolphe-François), né le 24 mai 1914.
Coupe (Gilbert-Edgard), né le 31 mai 1914.
Coves (Gabriel), né le 17 février 1924.
Dejean (Justin-Joseph-Henri), né le 11 février 1919.
Delobel (Robert), né le 10 février 1914.
Diard (Charles-Eugène-Henri), né le 8 mars 1918.
Didierjean (Paul-Edmond), né le 26 février 1918.
Dubos (Henri), né le 10 décembre 1919.
Dufeal (Raymond), né le 20 janvier 1916.
Ehret (Paul), né le 24 novembre 1919.
Eyries (Elie-Félix), né le 12 octobre 1918.
Faugere (Antoine), né le 16 novembre 1917.
Gaillard (Emile-Pierre-Aimé), né le 12 septembre 1920.
Gallois (Albert-Maurice), né le 1er février 1915.
Gendre (Pierre-Emile-Donatien), né le 24 octobre 1914.
Girard (Raymond), né le 28 juin 1919.
Gonzal (Robert-Gabriel), né le 30 juillet 1915.
Guezennec (René-Henri), né le 3 juillet 1914.
Jacob (Robert), né le 16 juillet 1919.
Jacquin (Denis), né le 24 juin 1920.
Jaen (Joseph), né le 29 février 1920.
Lagadic (Yvon), né le 14 juillet 1920.
Lamontagne (Marcel-André), né le 9 septembre 1916.
Lavielle (Louis-Adrien-Marcel), né le 8 février 1917.
Leduc (René), né le 4 septembre 1917.
Legier (Pierre), né le 16 septembre 1921.
Lereverend (Albert), né le 30 septembre 1921.
Lombard (Roger), né le 9 décembre 1920.
Lucchesi (Henri-Jean), né le 29 septembre 1918.
Maechel (Lucien), né le 28 septembre 1919.
Maigre (Jacques-Robert-Amédée), né le 25 septembre 1917.
Marcoux (André), né le 3 septembre 1919.
Marsat (Roger), né le 22 septembre 1921.
Martin Fardon (Armand-Arthur), né le 9 mai 1918.
Mathe (Marcel-Henri-Georges), né le 10 mai 1915.
Noilly (Georges-François), né le 9 septembre 1918.
Pasquier (Roger), né le 24 décembre 1914.
Pechoux (Henri-Camille), né le 10 décembre 1916.
Peyruse (René), né le 23 mars 1914.
Pinchetti (Xavier-Paul-Michel), né le 21 février 1915.
Pottier (André-Victor-Julien), né le 12 janvier 1917.
Pouessel (Marcel-Alphonse), né le 16 juillet 1916.
Pouzoulet (Georges), né le 26 avril 1921.
Rabuteau (Lucien), né le 31 août 1917.
Reynaud (Maurice), né le 1er mai 1920.
Richard (Robert), né le 11 novembre 1919.
Rolland (Fernand-Paul-Robert), né le 3 avril 1920.
Roulot (Yves-Marcel), né le 14 janvier 1920.
Roux (Lucien), né le 14 juillet 1918.
Roux (Octave), né le 29 décembre 1920.
Roy (Roger-Auguste), né le 13 mars 1914.
Salle (André-Jean), né le 7 avril 1917.
Saunois (Gabriel-Marcel), né le 4 décembre 1916.
Soulie (Louis-Elie-Roger), né le 8 juillet 1918.
Spohr (André-Paul), né le 17 novembre 1919.
Terreaux (Pierre-Emile), né le 22 octobre 1920.
Trouillot (Claude-Edouard-Francis), né le 29 juillet 1915.
Vidal (André), né le 2 août 1923.
Vidal (Fernand-Honoré-Firmin), né le 20 novembre 1915.
Waroquet (Georges-Henri-Yves-Marie), né le 21 décembre 1914.
Wasse (René-Julien), né le 3 octobre 1916.

Au grade de secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM. les secrétaires de 2e classe :

Alfonsi (Pierre), né le 17 novembre 1916.
Alpanda (Raphaël-Eugène), né le 27 octobre 1915.
Antonelli (Jean-Louis), né le 21 octobre 1919.
Aumont (Raymond), né le 4 juillet 1914.
Auribault (Georges-Louis-Maurice), né le 7 août 1916.
Baille (Alexandre), né le 30 juin 1923.
Bannier (Jean-François-Aimé), né le 4 janvier 1915.
Basson (Jean-Marie), né le 17 mai 1919.
Baudin (Henri-Charles-Marius), né le 25 septembre 1918.
Beauvoir (Raymond-René), né le 19 décembre 1915.
Bellot (Georges-Germain), né le 19 novembre 1916.
Belmudes (Pierre), né le 31 mars 1923.
Beri (René-Fernand), né le 13 décembre 1918.
Berthier (Henri), né le 28 février 1919.
Bonneau (Paul), né le 20 février 1915.
Bouchard (Jean), né le 14 juillet 1914.
Bouquet (Marcel), né le 9 avril 1921.
Bouvier (François-Emile), né le 26 octobre 1918.
Boyer (Louis-Antonin), né le 22 septembre 1916.
Brenner (Jean-Louis), né le 31 juillet 1920.
Brisse (Daniel-Joseph), né le 9 novembre 1914.
Broudard (Georges), né le 3 mars 1923.
Brunetot (René-Louis), né le 13 février 1914.
Carlen (Henri-Emile-Frédéric), né le 8 octobre 1914.
Cerdan (Joseph-Jean), né le 19 septembre 1915.
Ceyrat (Jean), né le 13 février 1917.
Chalier (Jean-Léon), né le 3 octobre 1918.
Chorgnon (Paul-Léon), né le 19 avril 1915.
Ciavaldini (Vincent), né le 5 juin 1914.
Clara (Etienne), né le 12 septembre 1914.
Combez (René-Stanislas-Aphrodise-Hilaire), né le 12 juin 1917.
Coquenet (André), né le 18 avril 1923.
Cornut (Pierre), né le 10 avril 1922.
Coste (Jean-André), né le 11 janvier 1917.

Dagna (Roger), né le 16 mai 1919.
Delaite (Alfred-André), né le 6 juin 1915.
Delaitre (Gaston-Marcel-Georges), né le 19 août 1914.
Demarty (René), né le 22 juillet 1914.
Denis (Georges), né le 12 octobre 1915.
Devaillier (Marcel-Antoine), né le 27 avril 1914.
Devel (Louis), né le 4 mai 1920.
Dioux (Henri), né le 14 janvier 1915.
Doloy (Henri), né le 26 mai 1918.
Dubois (André-Joseph), né le 21 avril 1915.
Dumaz (André-Louis-Amédée), né le 15 mars 1915.
Durand (Georges-Joseph), né le 5 avril 1919.
Enrico (Adolphe), né le 13 mars 1923.
Eymieu (Abel), né le 8 decembre 1923.
Feutrel (Serge-Alexandre), né le 15 avril 1918.
Fischer (Robert-Eugène), né le 14 avril 1917.
Forsse (Paul-René), né le 28 février 1918.
Fournier (Raymond-Denys), né le 18 octobre 1916.
Friant (Charles), né le 22 avril 1920.
Gaillard (Etienne-Noël-Olga), né le 30 octobre 1918.
Gallecier (Georges), né le 25 septembre 1917.
Gauchy (André-Désiré), né le 15 juin 1915.
Gilly (Raymond), né le 10 août 1914.
Gire (Marcel-Robert), né le 24 juillet 1914.
Giroud (Albert-Roch), né le 13 mars 1915.
Giroud (Maurice-Auguste), né le 2 juin 1920.
Giroud (Roger), né le 29 octobre 1914.
Goett (Roger), né le 27 mai 1925.
Grandpierre (Raymond), né le 21 novembre 1920.
Graslin (André-Louis), né le 2 mai 1914.
Grellier (Jean-Amédée-Ernest), né le 30 janvier 1915.
Grosperrin (Gaston-René), né le 23 août 1914.
Guenard (Roger-Pierre), né le 27 décembre 1915.
Guichard (Emile-Félix), né le 12 mars 1916.
Henry (Alphonse-Louis), né le 20 septembre 1917.
Hoernel (Charles), né le 3 septembre 1917.
Hure (Georges-André), né le 26 septembre 1920.
Jean (René-Pierre), né le 18 mai 1917.
Krauss (Louis), né le 27 novembre 1914.
Labadie (Charles-Antoine), né le 10 février 1914.
Lameger (André-Edouard), né le 13 avril 1915.
Laporte (Jean-Emile), né le 30 janvier 1915.
Lathuilière (Jean-Claude), né le 9 février 1915.
Leroux (René), né le 11 novembre 1920.
Levet (Honoré), né le 20 mars 1916.
Lienard (René), né le 14 juillet 1916.
Linsolas (Joannès-Louis), né le 20 janvier 1915.
Loyau (Jean-Armand), né le 4 février 1916.
Luce (Maurice-Louis), né le 3 mars 1915.
Mambre (Eugène), né le 14 décembre 1916.
Marinolli (André), né le 26 octobre 1918.
Martin (Maurice-Emile), né le 16 juin 1914.
Marty-Debart (Victor-Germain), né le 13 septembre 1914.
Marx (Paul-René), né le 24 décembre 1915.
Massilly (Robert-Jacques), né le 8 septembre 1915.
Matray (Georges-Frédéric-Claude), né le 17 janvier 1914.
Mazerm (Guy), né le 14 décembre 1922.
Merlier (Gaston-Auguste), né le 9 avril 1918.
Meyer (Maurice-Eugène), né le 29 octobre 1918.
Meyer (Robert), né le 13 août 1918.
Miquel (André), né le 16 septembre 1915.
Montety (Marius-Armand-Léonce), né le 30 septembre 1916.
Nade (Albert-Armand), né le 3 janvier 1916.
Nicolas (Roger), né le 11 août 1917.
Nollet (Léon-Robert), né le 26 avril 1914.
Nonnenmacher (Albert-Joseph), né le 19 décembre 1919.
Odille (Lucien-Henri), né le 12 janvier 1919.
Oswald (Charles-Joseph), né le 3 mai 1916.
Parisel (André-Henri-Maurice), né le 4 septembre 1914.
Personnic (Pierre-Marie), né le 16 mai 1918.
Pfaff (Roger), né le 6 avril 1922.
Pillard (Paul-Louis-Auguste), né le 8 août 1915.
Piot (Lucien), né le 15 janvier 1919.
Prieur (Paul), né le 30 mars 1915.
Prouin (Emile), né le 16 octobre 1918.
Raichman (Henri-André), né le 7 juillet 1920.
Reuillon (Pierre-Henri), né le 29 janvier 1915.
Reynaud (Maurice-Robert-Joseph), né le 19 mars 1917.
Richard (Richard-Vincent-Jean), né le 19 janvier 1915.
Richter (Georges), né le 29 janvier 1919.
Roger (Max-Henri), né le 15 décembre 1914.
Rossier (Louis-Victor), né le 26 juillet 1915.
Roux (Francis), né le 25 mai 1915.
Royer (Marcel-Augustin), né le 19 décembre 1923.
Simler (Alfred-Victor), né le 15 août 1919.
Simon (Robert-Louis-Charles), né le 7 avril 1916.
Soffietto (Jean), né le 11 juin 1917.
Soissons (Roger), né le 24 février 1915.
Stefani (Fernand), né le 13 novembre 1918.
Terrée (Gabriel-Etienne), né le 2 juin 1917.
Terrioux (Jean), né le 9 septembre 1919.
Tixier (Henri), né le 8 avril 1920.
Troester (Michel-Nicolas-Joseph), né le 21 janvier 1914.
Villaume (Gustave), né le 14 novembre 1919.
Vuittenez (Georges-Lucien-Joseph), né le 3 août 1914.

Au grade de secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation : adjudant.)

M. le conducteur manipulant de 1re classe Dauphin (Christian-Jean), né le 6 septembre 1914.

Au grade de conducteur manipulant de 1re classe.

(Grade d'assimilation : sergent-chef.)

MM. les conducteurs manipulants de 2e classe :

Aranega (Diégo), né le 30 octobre 1918.
Barthollet (Jean), né le 5 juin 1919.
Berthon (Julien), né le 31 décembre 1912.
Bo (Louis-Georges), né le 8 décembre 1914.
Castanier (Henri-Elie), né le 29 octobre 1922.
Colas (Roger-Jean), né le 11 octobre 1915.
Colombani (Jacques-Louis), né le 3 janvier 1919.
Colombet (Félix), né le 30 août 1919.
Darbas (Etienne-Joseph), né le 21 juillet 1913.
Dauphin (René), ne le 29 octobre 1922.
Dieudonné (André), né le 2 avril 1919.
Dumont (Aimé-Clément), né le 30 juillet 1914.
George (Raymond-Henri), né le 3 décembre 1912.
Goudalier (Georges-Emile), né le 30 juin 1918.
Graff (Isidore-Alphonse), né le 24 septembre 1919.
Jaime (Jean-Julien-Pierre), né le 12 août 1913.
Kern (Charles), né le 25 janvier 1915.
Langlet (Marcel-Auguste), né le 8 septembre 1917.
Lefèvre (Maurice), né le 16 mai 1923.
Le Gagneur (Jean), né le 2 juin 1916.
Lemaire (Auguste), né le 1er février 1916.
Matteucci (Richard-Marius), né le 8 février 1919.
Muller (René-Louis-Jean), né le 28 mars 1918.
Nicolas (René), né le 19 décembre 1921.
Offroy (Louis), né le 29 juillet 1918.
Oliva (Marius), né le 25 juillet 1916.
Pave (Camille-Joseph-Louis), né le 9 août 1913.
Paoli (Jean-Sixte), né le 16 mars 1920.
Peltier (Georges-Théodore), né le 10 juillet 1918.
Pifferini (Antoine), né le 10 mai 1915.
Primm (Ernest), né le 14 juillet 1918.
Roux (Robert-Marcel), né le 29 mai 1913.
Tafanelli (Marc), né le 25 août 1920.

Sont rayés de l'affectation spéciale et du corps spécial de la poste aux armées du temps de guerre :

Chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : commandant.)

M. Ferrier (Maurice-Henri), né le 27 novembre 1910.

Sous-chefs de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : lieutenant.)

MM.

Baches (Louis), né le 14 mai 1913.
Badie (Marcel-Emile-Albert), né le 17 juillet 1913.
Bernadac (Aimé-François-Léon), né le 19 avril 1913.
Bocquet (Abel-Gustave), né le 17 octobre 1913.
Bourne-Tonade (Léon-Paul), né le 4 février 1913.
Cantegril (Basile-Félicien), né le 13 septembre 1913.
Claverol (Pierre-Raymond), né le 3 septembre 1913.
Cros (Julien-Charles), né le 31 janvier 1913.
Duvic (André), né le 15 janvier 1920.
Fabre (Raymond-Adolphe), né le 13 août 1913.
Gence (Auguste-Pierre-Léon), né le 19 juin 1913.
Kerzreho (Jean), né le 29 mai 1913.
Lechavetois (André), né le 5 avril 1920.
Mas (Jean-Baptiste), né le 12 avril 1913.
Merle (Julien-Louis-Clément), né le 27 février 1913.
Naudin (Hoche-Jean-Jacques), né le 14 février 1913.
Plateaux (Robert-Louis-Vincent), né le 8 septembre 1913.
Prat (Jean-François-Guy), né le 23 janvier 1913.
Trotel (Maurice-Alfred-Joseph), né le 23 mars 1913.

Sous-chefs de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sous-lieutenant.)

MM.
Doffoel (André), né le 25 décembre 1912.
Dutertre (André-Jean), né le 20 avril 1913.
Esnault (Marcel-Gaston), né le 31 octobre 1913.
Friguet (Jean-Joseph), né le 21 mai 1913.
Le Bihan (Jean-François-Marie), né le 20 janvier 1913.
Palluy (Georges-Alphonse-Antonin-Romain), né le 21 septembre 1913.
Peirin (Henri-Yvon-Valentin), né le 14 février 1913.
Vassal (Raymond-Eugène), né le 27 octobre 1913.

Secrétaires de 1re classe.

(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM.
Borie (Emile), né le 26 janvier 1913.
Cayla (Paul-Auguste-Marcel), né le 6 décembre 1912.
Chenevat (Robert-Jean), né le 16 novembre 1913.
Clavel (Georges-Pierre-Louis), né le 4 août 1913.
Condome (Fernand), né le 13 juin 1913.
Dauvert (Emile-Arthur), né le 19 décembre 1913.
Dumas (Marcel-François-Michel), né le 4 février 1913.
Gagneur (André-Roland), né le 22 janvier 1913.
Gervais (Maurice-Pierre), né le 7 février 1913.
Gounin (Athé-Danton-Louis), né le 30 décembre 1913.
Hardy (André-Léon-Fernand), né le 20 décembre 1912.
Laturel (Victorien-Maurice), né le 29 janvier 1914.
Lecq (Henri-Léon-Albert), né le 29 décembre 1918.
Le Moene (Jean), né le 29 avril 1913.
Lescuras (Denis-Paul-René), né le 4 juillet 1913.
Martin (Fernand-Louis-Marius), né le 25 mai 1913.
Mathieu (André), né le 9 juillet 1913.
Neviere (Roger-Félix-Marius), né le 6 septembre 1914.
Nourry (France-Charles), né le 24 juillet 1913.
Partouche-Mouïma (David), né le 1er novembre 1918.
Richard (Marcel-Gustave), né le 16 février 1913.
Schulze (Ernest-François-Jean-Baptiste), né le 25 décembre 1912.
Scrudato (Louis), né le 5 janvier 1913.
Tacco (Louis), né le 27 avril 1921.
Tourte (Joseph-Gabriel), né le 16 décembre 1912.

Secrétaires de 2e classe.

(Grade d'assimilation : adjudant.)

MM.
Amicel (Maurice-Francis-Louis), né le 7 novembre 1913.
Avazeri (Jean-Baptiste-Séverin), né le 1er août 1913.
Barriez (Robert-Maurice-Armand), né le 19 octobre 1913.
Bes (Pierre-Edmond-Albert), né le 12 octobre 1913.
Bidois (Pierre-Charles), né le 3 juin 1913.
Brusson (André-Edouard-Georges), né le 22 mars 1913.
Chabut (Marius), né le 23 août 1914.
Dieval (Henri-Augustin), né le 13 décembre 1912.
Dubois (Pierre), né le 14 décembre 1913.
Etienne (Roger-Camille), né le 31 mars 1913.
Frühauf (Joseph-Robert), né le 28 juin 1913.
Hanouet (Roger-Henri), né le 24 décembre 1913.
Helbling (Paul-Joseph), né le 25 octobre 1913.
Jamois (Henri-Charles-Lucien), né le 7 juillet 1913.
Jankowski (Edouard-Adam), né le 24 avril 1913.
Kraemer (Laurent-Roger), né le 17 novembre 1913.
Laffont (Georges), né le 23 juillet 1913.
Lambert (Louis-René), né le 2 septembre 1913.
Le Fol (André), né le 16 décembre 1913.
Machut (Fernand), né le 7 janvier 1913.
Matinaud (Raymond), né le 22 septembre 1913.
Patrouilleau (Charles), né le 31 octobre 1913.
Picard (Marcel-Justin), né le 20 novembre 1913.
Raichon (André-Louis-Marcel), né le 8 janvier 1914.
Rimaniol (Jean-André), né le 27 janvier 1913.
Rouget (Roger-Eugène), né le 29 décembre 1913.
Rougier (Maurice-Jean), né le 22 avril 1913.
Saint-Félix (Raymond-Marius-Antoine), né le 13 juin 1913.
Segaud (Armand-Augustin), né le 30 novembre 1913.
Silas (Raymond-Bernard-Jules), né le 12 mars 1913.
Thomas (Léopold-Louis-Philippe), né le 6 mars 1913.
Tondellier (Roger-Albert), né le 18 février 1913.
Vialin (René), né le 17 juin 1913.
Vuillermoz (Lucien-Jean), né le 23 décembre 1913.

Conducteur manipulant de 1re classe.

(Grade d'assimilation : sergent-chef.)

M. Ripoll (Fernand-Baptiste), né le 20 septembre 1913.

Trésorerie aux armées.

Par arrêté du 14 décembre 1961 :

Les assimilés spéciaux du corps spécial de la trésorerie aux armées désignés ci-dessous, dégagés de toutes obligations militaires, sont radiés du corps spécial de la trésorerie aux armées pour le temps de guerre à compter du 15 octobre 1961 :

M. le payeur principal de 1re classe Schmidlin (Marcel-Louis-Ernest).

M. le payeur principal de 2e classe Lux (Philippe-Will).

MM. les payeurs particuliers de 1re classe Cristau (Georges-Charles), Le Scour (Eugène), Sicard (Fernand-Firmin).

M. le commis de trésorerie de 1re classe Colard (André-Lucien).

M. le commis de trésorerie de 2e classe Reinig (Fernand).

M. le gardien de caisse de 1re classe Bouisset (Henri-Louis).

Est radié du corps spécial de la trésorerie aux armées pour le temps de guerre à compter du 25 mai 1961, date de la résiliation de son contrat d'engagement pour la durée de la guerre : M. le payeur particulier de 1re classe Estebe (Roger-Ferdinand).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 22 décembre 1961 portant intégration dans le corps des administrateurs civils de l'administration centrale du ministère des travaux publics et des transports.

Par décret en date du 22 décembre 1961, sont intégrés à compter du 1er novembre 1958 dans le corps des administrateurs civils de l'administration centrale du ministère des travaux publics et des transports les administrateurs de la France d'outre-mer dont les noms suivent :

MM. Julien (Pierre), Forget (Jean), Nairac (Olivier), Roger (Gustave).

Décret du 30 novembre 1961 portant admission à la retraite d'un administrateur civil (administration centrale de la marine marchande).

Par décret en date du 30 novembre 1961, M. Pieve (Charles), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale de la marine marchande, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services à compter du 1er décembre 1961.

Décret du 22 décembre 1961 rapportant l'admission à la retraite d'un ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 22 décembre 1961, sont rapportées, en ce qui concerne M. Casanova (Joseph), les dispositions du décret du 24 juin 1961 portant admission à la retraite d'ingénieurs des ponts et chaussées.

Classement, déclassement et reclassement de sections de routes (voiries nationale, départementale et communale).

Par arrêté du 20 décembre 1961 :

Est classée dans la voirie nationale comme partie intégrante de la route nationale n° 165 la déviation de cette route comprise entre les P. K. 23,373 et 23,744, située sur le territoire de la commune de Bannalec (Finistère) et représentée en teinte rouge sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

Est déclassée et reclassée dans la voirie communale de Bannalec (Finistère) la section délaissée de la route nationale n° 165 comprise entre les P. K. 23,373 et 23,744 et représentée en teinte verte sur le plan précité.

Les dispositions prévues ci-dessus prendront effet à compter de la date de mise en service de la déviation projetée.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 21 décembre 1961, M. Champsaur, ingénieur général des ponts et chaussées, a été chargé de la 21e circonscription d'inspection générale des services des ponts et chaussées.

Par arrêté du 21 décembre 1961, M. Bochet (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été chargé, pour compter du 1er janvier 1962, du service ordinaire des ponts et chaussées des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Champsaur, promu au grade d'ingénieur général.

Par arrêté du 21 décembre 1961, M. Robin (Marcel), ingénieur des ponts et chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été chargé, pour compter du 1er janvier 1962, du service des ponts et chaussées de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Baudet, nommé au grade d'ingénieur général.
Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 22 décembre 1961 approuvant une élection pour l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Par décret en date du 22 décembre 1961, est approuvée l'élection par l'académie des inscriptions et belles-lettres de M. André Dupont-Sommer à la place d'académicien ordinaire rendue vacante par le décès de M. Mario Roques.

Modification de l'arrêté du 13 décembre 1956 fixant les programmes d'enseignement et les modalités de l'examen en vue du diplôme national d'œnologue.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 55-308 du 19 mars 1955 relative à la protection du titre d'œnologue ;
Vu l'arrêté du 13 décembre 1956 fixant les programmes d'enseignement et les modalités de l'examen en vue du diplôme national d'œnologue ;
Vu l'avis de la commission consultative permanente d'œnologie ;
Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les articles 2 et 7 de l'arrêté du 13 décembre 1956 susvisé sont modifiés comme suit :

« *Art.* 2. — L'enseignement est sanctionné par un examen comprenant trois parties, chaque épreuve étant notée de 0 à 20 :

« 1° Des épreuves probatoires destinées à vérifier la formation scientifique générale des candidats. Ces épreuves sont subies à la fin de la première année d'études devant un jury spécialement réuni pour ces épreuves. Elles comprennent :

« *a*) Epreuves pratiques portant sur les matières suivantes :
« Biologie végétale (coefficient 2).
« Chimie (coefficient 2).
« Physique (coefficient 2).
« Mathématiques (coefficient 3).

« *b*) Epreuves orales portant sur les matières suivantes :
« Biologie végétale (coefficient 2).
« Chimie (coefficient 2).
« Physique (coefficient 2).

« Les candidats doivent obtenir une note moyenne au moins égale à 10 pour l'ensemble des épreuves orales et pratiques. En ce qui concerne l'épreuve de mathématiques, seuls comptent les points au-dessus de la moyenne ».

(Le reste sans changement.)

« *Art.* 7. — Les programmes sur lesquels portent les épreuves probatoires sont les mêmes que ceux de physique, de chimie, de biologie végétale et de mathématiques du certificat d'études supérieures de S. P. C. N. délivré par les facultés des sciences. Toutefois, les enseignements de physique et de chimie sont complétés conformément au programme joint au présent arrêté.

« Le programme des études œnologiques reste conforme à l'annexe jointe à l'arrêté du 13 décembre 1956 ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
CHRISTIAN ORSETTI.

ANNEXE

Physique.

Métrologie :

Mesure des grandeurs. Systèmes. Unités. Erreurs et approximations dans les mesures et les calculs.
Mesure des longueurs, des angles, des temps.

Mécanique :

Puissance. Equilibres. Point libre sous l'influence de plusieurs forces, résultante générale.
Corps solide mobile autour d'un axe. Centre de gravité.
Equilibres stable, instable, indifférent.
Accélération, définition de la masse. Relation entre poids et masse. Equilibre d'un corps pesant.
Balance. Stabilité. Fidélité. Sensibilité. Justesse.
Energie potentielle, énergie cinétique, énergie mécanique.
Lois du pendule simple, mesure de *g*.
Forces de frottement.

Propriétés des fluides :

Etat gazeux : loi de Mariotte. Absorption.
Etat liquide : principe d'Archimède et application.

Thermodynamique :

Dilatation des solides et des liquides.

Chimie.

Sels de manganèse, permanganate.
Sels de chrome, chromates.

Ce programme correspond à une heure d'enseignement hebdomadaire au cours du premier semestre.

Conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 septembre 1961 : page 8717, au lieu de : « M. le docteur Douady, conseiller technique à la direction des services médicaux et sociaux », lire : « M. le docteur Douady, directeur honoraire, conseiller technique auprès du ministre de l'éducation nationale pour les questions de santé scolaire et universitaire ».

Conseil d'administration d'un centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Par arrêté du 20 décembre 1961, M. Yves Cuny, étudiant, est nommé membre du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Grenoble, en remplacement de M. J.-L. Baer, démissionnaire.

Jeunesse et sports.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS POUR L'ANNÉE 1962

Par arrêté en date du 21 décembre 1961, sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de la jeunesse et des sports, pour l'année 1962, les fonctionnaires dont les noms suivent :

1° Pour les fonctions de chef de service académique de la jeunesse et des sports, adjoint aux recteurs :

MM.

Billieres (André), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de la Haute-Garonne.
Bouillon (Auguste), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de l'Isère.
Bracq (Julien), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental du Nord.
Catelotte (Maurice), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de la Loire-Atlantique.
Constant (Georges), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental d'Indre-et-Loire.
Delsol (André), inspecteur de la jeunesse et des sports, détaché auprès du service de la formation des jeunes en Algérie.
Frayssinet (Roger), inspecteur de la jeunesse et des sports, à l'administration centrale.
Gautier (Albert), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de la Charente-Maritime.
Gervais (Paul), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental des Pyrénées-Orientales.
Huin (Pierre), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental des Vosges.

Lebrun (René), inspecteur de la jeunesse et des sports, à l'administration centrale.
Le Personnic (Lucien), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de la Manche.
Madillac (José), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de la Seine-Maritime.
Maurin (Max), sous-préfet hors classe, ancien professeur à l'institut commercial de la faculté de droit de Caen.
Pinoteau (Marcel), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de Seine-et-Oise.
Richard (Maurice), inspecteur de la jeunesse et des sports, détaché auprès du recteur de l'académie de Paris en qualité de chef du service constructeur.
Rouet (André), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de Constantine (Algérie).
Therondel (Raymond), inspecteur de la jeunesse et des sports, à l'administration centrale.

2° Pour les fonctions d'inspecteur principal pédagogique de l'éducation physique et sportive :

MM.
Binet (Léon), inspecteur de la jeunesse et des sports, détaché en qualité de directeur du C. R. E. P. S. de Dinard.
Cortot (Henri), professeur d'éducation physique et sportive à l'institut régional d'éducation physique de Bordeaux.
Mlle Coutiau (Jeanne), professeur d'éducation physique et sportive au lycée La Fontaine, à Paris.
David (Pierre), professeur d'éducation physique et sportive à l'école normale supérieure d'éducation physique de jeunes filles.
Le Hanvic (Moïse), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental du Doubs.
Mlle Morisson (Colette), professeur d'éducation physique et sportive à l'institut régional d'éducation physique de Bordeaux.
D'Ornano (Gaston), professeur d'éducation physique et sportive, directeur du comité de gestion provisoire du sport scolaire et universitaire.
Pierson (Roger), inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service départemental de l'Allier.
Sagui (Jean), professeur d'éducation physique et sportive, chef de la division Jeunesse et sports de la mission culturelle française à Tunis.
Soubeyre (Jean), inspecteur de la jeunesse et des sports au service départemental de la Seine.
Tharaud (Pierre), inspecteur de la jeunesse et des sports, détaché en qualité de directeur du C. R. E. P. S. de Montpellier.
Van de Vyver (Emile), professeur d'éducation physique et sportive au lycée Pasteur, à Neuilly.
Vervialle (Paul), inspecteur de la jeunesse et des sports au service départemental de la Seine.

Liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant.

Par arrêté en date du 18 décembre 1961, la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant établie par l'arrêté du 4 juillet 1961 est complétée ainsi qu'il suit :

Géologie.

Ajouter : « M. Nougier ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-1441 du 21 décembre 1961 relatif au statut des personnels du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 61-827 du 29 juillet 1961 relatif aux attributions et au fonctionnement du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, et notamment l'article 8 de ce texte,

Décrète :

TITRE Ier

Dispositions générales.

Art. 1er. — L'ensemble des agents recrutés par le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) est soumis aux règles édictées par le présent statut, dont un exemplaire doit être joint à toute lettre d'engagement, à l'exception des agents recrutés à titre temporaire pour exécuter des tâches de durée limitée.

Certains emplois peuvent être confiés à des fonctionnaires détachés ou mis à la disposition de l'établissement par leur administration d'origine. Ces fonctionnaires sont soumis aux règles et obligations du présent statut dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les dispositions qui les régissent dans leur corps d'origine.

Art. 2. — Le libre exercice du droit syndical dans le cadre des lois et règlements en vigueur est reconnu aux agents du F. O. R. M. A.

Art. 3. — Les agents du F. O. R. M. A. doivent tout leur temps à l'établissement et ne peuvent se livrer à aucune autre activité rémunérée.

A titre exceptionnel, ils peuvent être relevés de cette obligation par le directeur.

Art. 4. — Indépendamment des règles instituées dans le code pénal en matière de secret professionnel, tout agent du F. O. R. M. A. est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Toute communication à des tiers de documents confidentiels, sauf autorisation expresse de la direction, est formellement interdite.

Art. 5. — En dehors des cas où l'agent du F. O. R. M. A. agit en vertu d'une délégation et selon les instructions de la direction, il lui est interdit de se prévaloir de l'établissement ou d'engager celui-ci au cours d'une conférence ou à l'occasion d'une publication de texte sans en avoir reçu l'autorisation préalable.

Art. 6. — Toute faute commise par un agent du F. O. R. M. A. dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ainsi que plus généralement toute infraction de droit commun l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale.

Art. 7. — Les agents du F. O. R. M. A. sont assujettis obligatoirement à la législation relative à la sécurité sociale, aux prestations familiales et aux accidents du travail. Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 1er ci-dessus, les agents du F. O. R. M. A. sont en outre affiliés à un régime de retraite complémentaire des assurances sociales.

TITRE II

Recrutement.

Art. 8. — Tout candidat devra produire :

1° Un extrait de son acte de naissance ;
2° Une pièce prouvant qu'il possède la nationalité française depuis cinq ans au moins ;
3° Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
4° Une pièce justifiant de sa position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;
5° Une copie certifiée de ses titres et diplômes universitaires ;
6° Le cas échéant, un certificat de travail de son dernier employeur ;
7° Un certificat médical attestant de son aptitude physique pour l'exercice de sa fonction et indiquant qu'il est indemne de toute maladie contagieuse ;
8° Les candidats mineurs devront fournir une autorisation paternelle.

Art. 9. — Une décision du directeur fixe, avec l'accord du chef de la mission de contrôle, pour chacune des catégories, les diplômes, titres professionnels et autres conditions exigées pour le recrutement.

Art. 10. — Aucun agent nouveau ne peut être titularisé avant d'avoir accompli un stage probatoire d'une durée effective d'un an pour les agents des catégories I, II et III et de six mois pour ceux des catégories IV, V et VI.

Au cours des six premiers mois de l'année de stage pour les agents des catégories I, II et III et des trois premiers pour ceux des catégories IV, V et VI, l'engagement peut être résilié de part et d'autre sans condition ni préavis.

Durant le reste du stage, un préavis d'un mois devra être respecté de part et d'autre.

Au cours du stage probatoire, le licenciement n'a pas à être motivé et ne donne droit à aucune indemnité.

L'année de stage est comptée pour le calcul de l'ancienneté.

Art. 11. — En règle générale, le recrutement et la titularisation dans une catégorie ne peuvent se faire qu'à l'échelon inférieur

de cette catégorie. Cependant, lorsque les titres professionnels du candidat ou les besoins du service le justifient, des dérogations peuvent être apportées à cette règle par décision du directeur.

TITRE III

Classement et rémunération.

Art. 12. — Les différents personnels du F. O. R. M. A. sont répartis en six catégories, désignées par les chiffres romains I, II, III, IV, V et VI. Les catégories peuvent comprendre plusieurs échelles et dans chaque échelle plusieurs échelons. A chaque échelon correspond un indice qui sert au calcul de la rémunération. Les échelles et indices de l'ensemble du personnel sont fixés par décision du ministre des finances et des affaires économiques sur proposition du directeur.

Art. 13. — La rémunération des agents du F. O. R. M. A. comprend le traitement et le supplément familial.

Le traitement mensuel est égal au produit du centième du salaire de base par l'indice correspondant à l'échelon.

Le salaire mensuel brut de base et le mode de calcul du supplément familial sont fixés par décision du ministre des finances et des affaires économiques sur proposition du directeur.

A cette rémunération peut s'ajouter une prime de rendement dont le montant est fixé par le directeur.

Art. 14. — Les modalités de remboursement de frais exposés par les agents lors de leurs déplacements en France ou à l'étranger sont déterminées par une décision du directeur, soumise à l'approbation du ministre des finances et des affaires économiques.

TITRE IV

Avancement et notation.

Art. 15. — L'avancement comprend l'avancement d'échelon et l'avancement d'échelle. Le premier s'effectue selon l'ancienneté, compte tenu de la notation de l'agent.

Le second a lieu exclusivement au choix.

Les règles applicables en matière d'avancement font l'objet d'une décision du directeur, soumise à l'approbation du ministre des finances et des affaires économiques.

Cette décision fixe notamment les conditions de passage à la catégorie supérieure des agents recrutés au titre des quatre dernières catégories.

Art. 16. — Il est attribué chaque année à tout agent du F. O. R. M. A. une note chiffrée suivie d'une appréciation générale exprimant sa valeur professionnelle. Le pouvoir de notation appartient au directeur, sur proposition du chef de service dont relève l'agent. Il peut être délégué au chef des services administratifs et financiers pour les agents des quatre dernières catégories.

Le système de notation est fixé par le directeur.

TITRE V

Discipline.

Art. 17. — Les infractions à la discipline entraînent les sanctions suivantes :

a) Avertissement ;
b) Blâme avec inscription au dossier ;
c) Rétrogradation ;
d) Exclusion temporaire des cadres ;
e) Révocation sans indemnité.

Les trois dernières de ces sanctions ne peuvent être prononcées qu'après consultation d'une commission siégeant en conseil de discipline.

Les règles applicables en matière de discipline ainsi que la composition du conseil de discipline, qui devra comprendre un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel, sont fixées par décision du directeur.

TITRE VI

Durée du travail. — Congé. — Disponibilité.

Art. 18. — La durée hebdomadaire du travail est fixée par décision du directeur soumise à l'approbation du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 19. — Tout agent statutaire en activité a droit à un congé annuel de trente jours consécutifs pour une année de service. Les agents en période de stage probatoire ont droit à un jour et demi ouvrable de congé payé pour un mois de présence. Les congés de maladie sont considérés pour l'application de cette mesure comme services accomplis.

Les dispositions légales en faveur des mineurs et mères de famille sont applicables de plein droit.

La direction conserve toute liberté pour échelonner les congés. Elle peut, en outre, s'opposer, si l'intérêt du service l'exige, à tout fractionnement de congé.

Le congé dû pour une année de service ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle du directeur sur avis du chef de service.

Art. 20. — Des autorisations spéciales n'entrant pas en compte pour le calcul des congés annuels peuvent être accordées :

1° Aux agents occupant des fonctions publiques électives dans la limite de la durée totale de sessions des assemblées dont ils font partie, lorsque ces fonctions n'ont pas entraîné la mise en disponibilité ;

2° Aux représentants dûment mandatés des syndicats à l'occasion de la convocation des congrès professionnels, syndicaux, fédéraux, confédéraux et internationaux, ainsi que des organismes directeurs dont ils sont élus membres ;

3° Aux agents candidats aux élections parlementaires, conformément aux dispositions prises à cet égard par l'administration pour les agents du secteur public.

Art. 21. — En outre, des congés exceptionnels peuvent être accordés sur justification, en cas d'événements familiaux, dans les conditions fixées par le directeur.

Art. 22. — Les agents statutaires sont mis en disponibilité sans traitement pour la durée de leur mandat lorsqu'ils occupent des fonctions politiques ou syndicales de caractère électif, incompatibles avec l'exercice de leurs fonctions dans l'établissement.

Art. 23. — Les agents statutaires peuvent être mis, à titre exceptionnel et après un an de service effectif, en disponibilité, sans traitement :

a) Dans le cas d'accident ou de maladie grave du conjoint ou d'un enfant ou à l'issue d'un congé de longue maladie.

La durée de cette mise en disponibilité ne doit pas excéder au total trois ans.

b) Pour convenance personnelle pour une durée maximum de trois mois non renouvelable.

Art. 24. — L'agent placé en position de congé de maladie conserve, pendant la durée de son indisponibilité, l'intégralité de son salaire pendant les trois premiers mois et perçoit un demi-salaire pendant une nouvelle période pouvant atteindre trois mois.

Toutefois, si la maladie est reconnue imputable au service ou si elle provient d'un accident du travail au sens du régime général de la sécurité sociale, l'agent conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre son service ou jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité définitive.

La totalité des suppléments pour charges de famille s'ajoute à ce salaire.

Au-delà d'une durée de six mois consécutifs ou non dans une période quelconque de douze mois, il n'est plus effectué de versements complémentaires.

L'agent statutaire atteint de tuberculose, de maladie mentale, d'affection cancéreuse ou de poliomyélite est de droit mis en congé de longue durée. Il conserve pendant les trois premières années l'intégralité de son traitement. Pendant les deux années qui suivent, il subit une retenue de moitié.

Dans tous les cas, sont déduites du montant du salaire ou du demi-salaire les prestations versées à l'agent au titre du régime général de la sécurité sociale.

La reconnaissance de l'état de maladie peut faire l'objet de vérifications de la part d'un médecin désigné par la direction.

Art. 25. — En cas de maternité, les congés avec traitement sont fixés à six semaines avant la date présumée de l'accouchement et à huit semaines après celui-ci, l'intéressée ayant droit à un congé total à salaire intégral de quatorze semaines. Si, à la fin de la période de repos, elle n'est pas en état de reprendre son travail, elle peut bénéficier des congés de maladie dans les conditions prévues à l'article 24, le point de départ de ceux-ci étant la date de l'acte médical qui a constaté un fait nouveau ou une anomalie dans l'évolution de la grossesse ou des suites de couches et donne lieu à une intervention de la sécurité sociale.

Les prestations d'indemnités versées en application des règlements de la sécurité sociale viennent en déduction du traitement alloué par l'établissement.

Art. 26. — A l'expiration du congé de maternité, les agents qui désirent obtenir un congé d'allaitement sont mis en position de congé sans traitement. La durée de ce congé ne peut excéder une année.

Les agents statutaires mères de famille peuvent de droit obtenir, pour élever un enfant de moins de cinq ans, leur

mise en congé sans traitement. La durée de ce congé ne peut excéder trois ans.

Les agents qui ne reprennent pas leur activité à la fin de leur congé peuvent être licenciés sans indemnité.

Art. 27. — Les positions prévues aux articles 22 à 26 impliquent le maintien dans l'emploi. Toutefois, après une absence supérieure à six mois, sauf en cas de congé de maladie prévu à l'article 25, l'agent intéressé ne peut être réintégré que lorsque son ancien poste ou un poste équivalent est redevenu vacant.

La durée de ces congés, à l'exclusion de ceux accordés au titre soit de l'article 23, soit du deuxième alinéa de l'article 26, entre en ligne de compte pour le calcul de l'ancienneté.

Art. 28. — Les agents statutaires appelés à effectuer leur service militaire légal, une période militaire ou mobilisés bénéficient des conditions suivantes :

a) En cas de service militaire légal, l'agent est placé en congé sans solde. A l'expiration de ce service et sur demande formulée dans un délai maximum de deux mois, il est réintégré dans son ancien emploi ou dans un emploi équivalent. Si la demande n'est pas présentée dans le délai prévu, le licenciement sans indemnité ni préavis est prononcé.

b) En cas de période de réserve obligatoire, l'agent reçoit intégralement son traitement et la durée de cette période ne peut être déduite de son congé annuel.

c) En cas de mobilisation, l'agent ayant au moins trois ans de présence au F. O. R. M. A. ou dans une autre administration ou établissement public de l'Etat perçoit intégralement son traitement.

Doit être pris comme base de calcul le traitement effectivement perçu, déduction faite des indemnités n'ayant pas un caractère permanent, à la date du rappel sous les drapeaux. Est déduit des sommes qui peuvent être allouées dans les divers cas ci-dessus le montant de la solde militaire.

La durée des absences pour service militaire, période de réserve ou mobilisation entre en ligne de compte pour le calcul de l'ancienneté.

TITRE VII

Cessation de fonctions.

Art. 29. — La cessation définitive de fonctions résulte :

1° De la démission ;
2° Du licenciement ;
3° De la révocation ;
4° De l'atteinte de la limite d'âge.

Art. 30. — La démission doit résulter d'une demande écrite de l'intéressé marquant sa volonté non équivoque de quitter l'établissement. Le préavis commence à courir à partir de la date de réception de la demande. Ce préavis est de trois mois pour les agents des catégories I, II et III et d'un mois pour les agents des catégories IV, V et VI.

Art. 31. — Le directeur peut mettre fin au contrat de travail dans les conditions fixées à l'article 23 du livre I[er] du code du travail. Cette dénonciation du contrat de travail n'intervient qu'après l'envoi à l'agent licencié d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Les agents statutaires licenciés en application du présent article ont droit à un préavis dont la durée est de trois mois pour les agents des catégories I, II et III et d'un mois pour les agents des catégories IV, V et VI.

Art. 32. — Tous les agents en instance de licenciement ou démissionnaires ont droit à deux heures par jour ou cinquante heures par mois prélevées sur le temps de travail pour rechercher un autre emploi. Ces heures sont fixées d'un commun accord ou, à défaut, alternativement par l'agent et son chef de service.

Art. 33. — En cas de licenciement en application de l'article 31, les agents ont droit à une indemnité calculée à raison des trois quarts de la rémunération afférente au dernier mois d'activité multipliée par le nombre d'années de service, toute fraction de service supérieure à six mois étant comptée pour un an, sans que le montant total puisse excéder douze fois la même rémunération.

La révocation ne peut donner lieu ni à préavis ni à indemnité.

Art. 34. — Tout agent atteint par la limite d'âge fixée à soixante-cinq ans cesse ses fonctions le 31 décembre de l'année en cours. S'il justifie d'un minimum de trois années au service de l'établissement, il perçoit au moment de son départ une indemnité de fin de carrière fixée à 25 p. 100 de l'indemnité de licenciement prévue à l'article 33, sans qu'elle puisse excéder trois fois la dernière rémunération mensuelle.

A partir de soixante ans, les agents peuvent offrir leur démission en demandant le bénéfice de l'indemnité de fin de carrière.

Art. 35. — Les ayants droit d'un agent décédé avant l'âge prévu pour la cessation d'activité bénéficient au moment du décès et quelle qu'en soit la cause d'une allocation de décès.

Cette allocation est égale à neuf mois de la rémunération mensuelle moyenne de base perçue par l'agent décédé durant les six derniers mois d'activité.

Pour les agents visés à l'article 1[er], deuxième alinéa, l'allocation ne peut être inférieure au montant du capital décès dont ils auraient bénéficié dans leur administration d'origine, calculé sur la base du traitement afférent à leur situation hiérarchique dans ladite administration.

Sont déduites de l'allocation de décès les prestations de même nature allouées au titre du régime général de la sécurité sociale.

TITRE VIII

Œuvres sociales.

Art. 36. — Les conditions de fonctionnement des œuvres sociales de l'établissement sont fixées par décision du directeur.

Des conventions peuvent être passées par le directeur avec des administrations publiques ou privées en vue de l'admission des agents de l'établissement ou de leur famille dans les cantines, colonies de vacances, maisons de cure ou de repos organisées par ces administrations.

TITRE IX

Dispositions diverses.

Art. 37. — Tous les actes intéressant le recrutement, le classement, l'avancement, la discipline, la mise en disponibilité ou en congé et la cessation de fonctions sont signés par le directeur ou par le chef des services administratifs et financiers agissant par délégation du directeur.

Art. 38. — Pour l'application de l'article 33 ci-dessus, les agents titulaires d'un contrat au titre de l'ancien budget annexe F. O. R. M. A. bénéficieront de l'ancienneté qui leur a été, le cas échéant, reconnue dans ce dernier contrat ainsi que de l'ancienneté acquise au service de l'ancien budget annexe.

Art. 39. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 23 décembre 1961 instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la Société pour la promotion de l'exportation des produits agricoles et alimentaires.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 portant codification en application de la loi n° 55-360 du 3 avril 1955 et aménagement des textes relatifs au contrôle économique et financier de l'Etat ;

Vu les statuts de la Société pour la promotion de l'exportation des produits agricoles et alimentaires (Sopexa) ;

Vu la convention passée entre la Sopexa et le centre national du commerce extérieur,

Décrète :

Art. 1[er]. — Est institué auprès de la Société pour la promotion de l'exportation des produits agricoles et alimentaires (Sopexa) un commissaire du Gouvernement qui exercera le contrôle économique et financier de la société conformément au décret n° 55-733 du 26 mai 1955 et aux textes subséquents.

Le commissaire du Gouvernement disposera, pour l'exécution de sa mission, des pouvoirs fixés à l'article 10 du décret susvisé et précisés par un arrêté du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-1442 du 28 décembre 1961 portant ouverture et annulation de crédits.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 11-1° de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Décrète :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 400.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 400.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ANNULÉ
		Nouveaux francs
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
Dépenses accidentelles.....	37-95	400.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT OUVERT
		Nouveaux francs
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
III. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES		
Aide aux organisations de consommateurs....	44-02	400.000

Décret n° 61-1443 du 28 décembre 1961 portant virement de crédits.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Décrète :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 83.395 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 83.395 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ANNULÉ
		Nouveaux francs.
AFFAIRES ETRANGERES		
Représentation de la République française auprès des Etats africains et malgache..	37-31 (nouveau).	83.395

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT OUVERT
		Nouveaux francs.
AFFAIRES ETRANGERES		
Représentation de la République française au Cameroun et au Togo.....	37-41 (nouveau).	83.395

Décret du 28 décembre 1961 portant approbation de modifications apportées aux statuts de la Société nationale d'investissement.

Par décret en date du 28 décembre 1961, sont approuvées les modifications apportées à l'article 7 des statuts de la Société nationale d'investissement. Le texte du nouvel article 7 demeurera annexé au présent décret.

Décrets du 22 décembre 1961 portant admission à la retraite d'administrateurs civils de classe exceptionnelle au ministère des finances et des affaires économiques.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Micouin (Philippe), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances (direction du Trésor), est admis, à compter du 1er décembre 1961, à faire valoir ses droits à la retraite par application des dispositions de l'article 1er du décret n° 53-711 du 9 août 1953, de l'article 4, deuxième paragraphe, de la loi du 18 août 1936 et du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Pey (René), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances, est admis, sur sa demande, à compter du 1er janvier 1962, à faire valoir ses droits à la retraite par application des dispositions de l'article L. 4, premier paragraphe, du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Décret du 22 décembre 1961 portant mutation et nomination de trésoriers-payeurs généraux (services extérieurs du Trésor).

Par décret en date du 22 décembre 1961 :

M. Dehez (Roger-Eucher), trésorier-payeur général de la Guyane française, a été nommé, par nécessité de service, trésorier-payeur général du département du Morbihan (3e catégorie), en remplacement de M. Hamel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement a été fixé à la somme de 119.000 NF.

M. Garceries (René-Albert), trésorier principal de l'arrondissement de Béziers (Hérault), a été nommé, par nécessité de service, trésorier-payeur général du département de la Guyane française (4e catégorie), en remplacement de M. Dehez, qui a reçu une autre affectation (cycle 1961 B, 1er tour, receveurs particuliers des finances, receveurs-percepteurs des finances et directeurs adjoints des services départementaux du Trésor).

Son cautionnement a été fixé à la somme de 95.500 NF.

Société de crédit différé dénommée Caisse centrale de crédit coopératif foncier.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé ;

Vu le décret n° 52-1326 du 15 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 mars 1952 relatif aux contrats de crédit différé, et notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 53-1023 du 16 octobre 1953 portant règlement d'administration publique relatif à la constitution, au fonctionnement et au contrôle des entreprises de crédit différé, et notamment son article 12 ;

Vu l'arrêt du 4 novembre 1958 par lequel la cour d'appel de Dijon a prononcé la mise en liquidation d'office de la société dénommée Caisse centrale de crédit coopératif foncier ;

Vu l'ordonnance du président du tribunal de commerce de la Seine du 30 juin 1959 désignant M. Fayein comme liquidateur de la société Caisse centrale de crédit coopératif foncier ;

Vu la requête présentée le 3 mai 1961 par M. Fayein, liquidateur, et le rapport de M. Lamotte, juge contrôleur de la société de crédit différé Caisse centrale de crédit coopératif foncier,

Arrête :

Art. 1er. — Les contrats souscrits par la société de crédit différé dénommée Caisse centrale de crédit coopératif foncier, 15, boulevard de la Madeleine, à Paris, et qui, le 4 novembre 1958, n'avaient pas fait l'objet d'une attribution, ou qui, à ce même jour, n'avaient fait l'objet que d'une attribution partielle, cessent d'avoir effet à compter de cette date.

La date d'attribution est celle qui est définie à l'article 22 du règlement d'administration publique n° 52-1326 du 15 décembre 1952.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN LANGLOIS.

Société de crédit différé dénommée Crédit agraire et foncier.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé ;

Vu le décret n° 52-1326 du 15 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 mars 1952 relatif aux contrats de crédit différé, et notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 53-1023 du 16 octobre 1953 portant règlement d'administration publique relatif à la constitution, au fonctionnement et au contrôle des entreprises de crédit différé, et notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1955 portant refus d'autorisation de la société dénommée Crédit agraire et foncier ;

Vu l'ordonnance du président du tribunal de commerce de la Seine du 31 janvier 1956 désignant M. Fayein comme liquidateur de la société Crédit agraire et foncier ;

Vu la requête présentée le 3 mai 1961 par M. Fayein, liquidateur, et le rapport de M. Lamotte, juge contrôleur de la société de crédit différé Crédit agraire et foncier,

Arrête :

Art. 1er. — Les contrats souscrits par la société de crédit différé dénommée Crédit agraire et foncier, 15, boulevard de la Madeleine, à Paris, qui, le 7 janvier 1956, n'avaient pas fait l'objet d'une attribution ou qui, à ce même jour, n'avaient fait l'objet que d'une attribution partielle cessent d'avoir effet à compter de cette date.

La date d'attribution est celle qui est définie à l'article 22 du règlement d'administration publique n° 52-1326 du 15 décembre 1952.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN LANGLOIS.

Transfert de crédits et d'autorisations de programme.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Sont annulés, sur 1961, une autorisation de programme de 15.675.000 NF et un crédit de paiement de 4.800.300 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Sont ouverts, sur 1961, une autorisation de programme de 15.675.000 NF et un crédit de paiement de 4.800.300 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
RENÉ MAGNIEZ.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme annulée.	CRÉDIT de paiement annulé.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION GUERRE			
Fabrications d'armement.....	53-71	15.675.000	4.800.300

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme accordée.	CRÉDIT de paiement ouvert.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION AIR			
Matériel de série de l'armée de terre.	53-75	15.675.000	4.800.300

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Est annulée, sur 1961, une autorisation de programme de 3.394.800 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est accordée, sur 1961, une autorisation de programme de 3.394.800 NF applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme annulée.
		Nouveaux francs.
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT		
Equipement de base des grands ensembles.	65-00	3.394.800

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme accordées
		Nouveaux francs.
INTERIEUR		
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT		
Subventions d'équipement aux collectivités pour les réseaux urbains	65-50	1.327.020
Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain	65 52	2.067.780
Total		3.394.800

Annulation et ouverture de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 12.000.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert un crédit de paiement de 12.000.000 NF applicable au compte spécial du Trésor « Prêts du fonds de développement économique et social ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

TABLEAU ANNEXE

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ANNULÉ
		Nouveaux francs.
INTERIEUR		
6e partie. — Action sociale, assistance et solidarité.		
Prêts de réinstallation aux Français rapatriés.	46-63	12.000.000

Répartition de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 21.105.411 NF applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 21.105.411 NF applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 168.818 NF applicable aux budgets annexes et aux chapitres mentionnés dans le tableau C annexé au présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS annulés.
		Nouveaux francs.
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
Mesures générales intéressant les agents du secteur public et assimilés	31-94	20.594.976
Prise en charge des fonctionnaires français rapatriés d'outre-mer	31-95	6.200
Personnel en activité. — Prestations et versements obligatoires	33-91	504.235
Total pour le tableau A		21.105.411

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts
		Nouveaux francs.
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE		
Office national des anciens combattants et victimes de guerre. — Contribution aux frais d'administration	36-51	713.968
EDUCATION NATIONALE		
Organismes de documentation pédagogique et de télé-enseignement	36-01	730.275
Bureau universitaire de statistiques et de documentation scolaire et professionnelle	36-02	90.572
Subventions au Palais de la Découverte, à la fondation nationale des sciences politiques, à la fondation Thiers, au centre d'études de politique étrangère, à la cité universitaire de Paris et à la maison des sciences de l'homme	36-12	81.407
Subventions aux grands établissements d'enseignement supérieur et aux fondations de l'Institut de France	36-13	60.000
Fonctionnement du centre national et des centres régionaux des œuvres scolaires et universitaires	36-16	196.728
Total pour l'éducation nationale		1.158.982
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
Subvention au budget annexe de la Légion d'honneur	46-11	162.017
III. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES		
Subventions pour l'expansion économique à l'étranger	44-11	208.821
INTERIEUR		
Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris	36-51	17.308.770
Contribution de l'Etat aux dépenses des personnels administratifs du département de la Seine	36-52	700.000
Total pour l'intérieur		18.008.770
JUSTICE		
Subvention au budget annexe de l'ordre de la Libération	36-01	6.801
SERVICES DU PREMIER MINISTRE		
I. — SERVICES GÉNÉRAUX		
Fonds spéciaux	37-91	641.928
SANTE PUBLIQUE ET POPULATION		
Service de la population et de l'action sociale. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	46-25	204.124
RÉCAPITULATION		
Anciens combattants et victimes de guerre.		713.968
Education nationale		1.158.982
Finances et affaires économiques:		
I. — Charges communes		162.017
III. — Affaires économiques		208.821
Intérieur		18.008.770
Justice		6.801
Services du Premier ministre		641.928
Santé publique		204.124
Total pour le tableau B		21.105.411

TABLEAU C

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts
		Nouveaux francs.
LEGION D'HONNEUR		
Grande chancellerie. — Rémunérations principales	31-01	29.674
Grande chancellerie. — Indemnités et allocations diverses	31-02	3.863
Maisons d'éducation. — Rémunérations principales	31-11	84.144
Indemnités résidentielles	31-91	28.985
Prestations et versements obligatoires	33-91	15.351
Total pour la Légion d'honneur		162.017
ORDRE DE LA LIBERATION		
Traitement du grand chancelier et rémunérations principales	31-01	4.377
Indemnités et allocations diverses	31-02	344
Indemnités résidentielles	31-91	1.516
Prestations et versements obligatoires	33-91	564
Total pour l'ordre de la Libération		6.801
Total pour le tableau C		168.818

Montant et conditions d'importation, pour le premier semestre 1962, des contingents tarifaires prévus aux rubriques n° 73-08 A I et n° 73-15 A IV b 1 des tarifs des droits de douane d'importation.

Le ministre de l'industrie, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,

Vu les tarifs des droits de douane d'importation,

Arrêtent :

Art. 1er. — Pour la période allant du 1er janvier 1962 inclus au 30 juin 1962 inclus :

a) Le contingent prévu à la rubrique n° 73-08 A I des tarifs des droits de douane d'importation (certaines ébauches pour tôles) est fixé à 7.000 tonnes ;

b) Le contingent prévu à la rubrique n° 73-15 A IV b 1 des tarifs des droits de douane d'importation pour certains fils machine est fixé à 2.250 tonnes.

Art. 2. — Les conditions d'admission au bénéfice de ces contingents sont celles déterminées par l'arrêté du 22 juin 1961 fixant, pour le deuxième semestre 1961, le montant et les conditions d'importation des contingents visés en titre.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects et le chef du service de la sidérurgie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1961.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur général des douanes et droits indirects,
PHILIPPE DE MONTRÉMY.

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JEAN GONOT.

Clôture des opérations de la Société nationale de vente des surplus.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,

Vu la loi n° 46-1847 du 24 août 1946 créant une société nationale chargée de la liquidation du matériel dit « surplus » acquis par l'Etat ;

Vu le décret n° 49-521 du 14 avril 1949 relatif à la liquidation de la Société nationale de vente des surplus ;

Vu l'arrêté du 25 février 1960 relatif au même objet ;

Vu la proposition faite par le comité de surveillance de la Société nationale de vente des surplus au cours de sa séance du 24 octobre 1961,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est mis fin, à compter du 1er janvier 1962, aux opérations de liquidation de la Société nationale de vente des surplus par les soins du liquidateur de la caisse autonome de recouvrement des comités d'organisation et des organismes professionnels, interprofessionnels et para-administratifs.

Art. 2. — A cette même date, le liquidateur remettra au service des domaines tous les éléments actifs mobiliers ou immobiliers provenant de la liquidation de la Société nationale de vente des surplus dont il serait encore détenteur.

Il lui remettra également les comptes de sa gestion ainsi que tous avoirs, créances, espèces, effets et autres valeurs de la liquidation.

Art. 3. — Les instances relatives aux ventes réalisées par la Société nationale de vente des surplus ou sa liquidation seront poursuivies dans les mêmes formes par le service des domaines.

Art. 4. — Le directeur de la comptabilité publique, le chef du service des domaines et l'agent judiciaire du Trésor public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ DE LATTRE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JEAN GONOT.

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 13 décembre 1961, M. Gleizes (Henri), commissaire principal du 4e échelon des enquêtes économiques dans le département de l'Hérault, est nommé sur place inspecteur principal du 5e échelon à compter du 1er décembre 1961.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 22 décembre 1961 portant nomination d'un professeur à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Dehausse (Robert), chef de travaux pratiques à occupation principale de l'école nationale supérieure des mines de Paris, a été nommé et titularisé, à compter du 1er octobre 1961, en qualité de professeur à occupation principale de cet établissement (chaire de machines, adjoint à M. Brun [Georges], ingénieur général des mines).

Compteurs d'énergie électrique.

Par arrêté en date du 21 décembre 1961, a été approuvé le renouvellement, pour une durée de cinq ans à partir du 26 octobre 1961, de l'approbation accordée par arrêté du 26 octobre 1950 au compteur d'énergie électrique type CG1 T à un élément moteur, établi par les Appareils et compteurs Garnier, 82 *bis*, chemin Feuillat, à Lyon (Rhône).

Par arrêté en date du 21 décembre 1961, a été approuvé le renouvellement, pour une durée de dix ans à partir du 10 juillet 1961, de l'approbation accordée par arrêté du 10 juillet 1951 au compteur d'énergie électrique type CG7 T3 à deux éléments moteurs, établi par les Appareils et compteurs Garnier, 82 *bis*, chemin Feuillat, à Lyon (Rhône).

Par arrêté en date du 21 décembre 1961, a été approuvé le renouvellement, pour une durée de cinq ans à partir du 18 septembre 1961, de l'approbation accordée par arrêté du 18 septembre 1936 au compteur d'énergie électrique type CG5 T4 à trois éléments moteurs, établi par les Appareils et compteurs Garnier, 82 *bis*, chemin Feuillat, à Lyon (Rhône).

Par arrêté en date du 21 décembre 1961, a été approuvé le renouvellement, pour une durée de dix ans à partir du 2 août 1961, de l'approbation accordée par arrêté du 2 août 1951 aux compteurs d'énergie électrique :

Type DG 21 à un élément moteur.
Type FG 21 - HG 21 - KG 21 et LG 21 à deux éléments moteurs.
Type MG 21 à trois éléments moteurs.

Agrément d'expert pour la visite des générateurs de vapeur ou d'eau chaude.

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret n° 49-575 du 22 avril 1949, modifié par le décret n° 57-84 du 25 janvier 1957, pour l'application de la loi n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie ;

Vu l'avis du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie,

Arrête :

Art. 1er. — Est agréé pour les visites d'installations thermiques prévues par les décrets susvisés l'expert suivant :

M. Delor (André), ingénieur à Tréclun (Côte-d'Or).

Art. 2. — L'agrément ci-dessus est valable pour une durée de trois ans à partir de la date du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 décembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Conseil de perfectionnement de l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté du 8 décembre 1961, sont nommés membres du conseil de perfectionnement de l'école nationale supérieure des mines de Paris pour une durée de quatre ans à compter du 1er octobre 1961 :

En qualité de représentant du conseil municipal de Paris : Mme Bécourt-Foch.

En qualité de représentant de la chambre de commerce de Paris : M. Pommier.

En qualité de membres appartenant à l'industrie :

a) Pour les houillères : MM. Verret, Gryson, Baseilhac.
b) Pour la sidérurgie et les mines de fer : MM. Damien, Malcor, Thibault.
c) Pour les carburants : M. de Metz.
d) Pour l'industrie chimique : MM. de Vitry, Massenet.
e) Pour les autres mines et les autres industries : MM. Couture (Pierre), Perrineau.

Service des carburants.

Par arrêté du 7 décembre 1961, Mme Remack (Marie-Louise), ingénieur du cadre spécial des carburants, a été placée en service détaché auprès de la Compagnie d'exploration pétrolière pour la période du 15 février 1958 au 1er octobre 1959 (régularisation).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-1444 du 28 décembre 1961 portant exonération de taxes sur les produits forestiers.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 60-1384 du 23 décembre 1960, et notamment son article 104 relatif aux taxes sur les produits forestiers ;

Vu le code général des impôts,

Décrète :

Art. 1er. — La perception des taxes sur les produits forestiers visés aux articles 1613 et 1618 *bis* du code général des impôts est suspendue, pour une période d'une année, sur les produits suivants :

Bois de mine bruts de pin maritime non écorcés destinés à l'exportation.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du premier jour du mois qui suivra sa publication au *Journal officiel*.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,
EDGARD PISANI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 22 décembre 1961 rapportant les dispositions d'un précédent décret et portant intégration dans le corps des administrateurs civils du ministère de l'agriculture.

Par décret en date du 22 décembre 1961, les dispositions du décret du 14 février 1961 portant intégration dans le corps des administrateurs civils du ministère de l'agriculture sont rapportées et remplacées par les dispositions suivantes :

« M. Ait Si Selmi Baghdad, attaché d'administration centrale à la délégation générale en Algérie, est intégré dans le corps des administrateurs civils du ministère de l'agriculture en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 6e échelon, avec une ancienneté dans cet échelon de un an ».

Décret du 22 décembre 1961 portant nomination d'un inspecteur des lois sociales en agriculture.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Benamara Mohamed, contrôleur principal du travail et de la main-d'œuvre, est nommé inspecteur des lois sociales en agriculture.

Un arrêté du ministre de l'agriculture déterminera l'échelon de classement indiciaire attribué à l'intéressé.

Décret du 22 décembre 1961 portant nomination d'un ingénieur des services agricoles.

Par décret en date du 22 décembre 1961, M. Meddahi Djilali, ingénieur d'agriculture africaine, est nommé ingénieur des services agricoles à compter du 1er octobre 1961.

Un arrêté du ministre de l'agriculture fixera la classe et l'échelon accordés à l'intéressé.

Normes auxquelles doivent satisfaire les abattoirs privés de type industriel ou d'expédition visés par le décret n° 61-617 du 15 juin 1961.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 décembre 1961 : page 11403, 1re colonne, 2e alinéa de l'article 12, au lieu de : « et jusqu'à + 4° centésimaux », lire : « et jusqu'à + 4° centigrades ».

Conseil d'administration du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

Par arrêté du 6 décembre 1961, M. Pierre Pehourticq est nommé administrateur au centre technique interprofessionnel des fruits et légumes comme représentant du personnel technique, en remplacement de M. Pierre Piegay, démissionnaire.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 15 décembre 1961, M. Audrain (Louis), ingénieur des travaux agricoles du cadre latéral, est affecté d'office et dans l'intérêt du service au foyer de progrès agricole de Redon (Ille-et-Vilaine) à compter du 28 décembre 1961.

Par arrêté en date du 15 décembre 1961, M. Geoffroy (Louis), ingénieur des travaux agricoles du cadre latéral, est affecté d'office et dans l'intérêt du service au foyer de progrès agricole de Céret (Pyrénées-Orientales) à compter du 14 octobre 1961.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Concours pour le recrutement d'experts vérificateurs des services de l'appareillage des mutilés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-1026 du 28 octobre 1958 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 5 de la loi n° 53-1313 du 31 décembre 1953 et fixant le statut particulier des experts vérificateurs et des agents de maîtrise du service de l'appareillage des mutilés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 1959 fixant le règlement et le programme du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 octobre 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de quatre experts vérificateurs du service de l'appareillage des mutilés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 1961 fixant la date du concours,

Arrête :

Art. 1er. — Le nombre de candidatures admissibles étant inférieur à celui des postes à pourvoir, le concours prévu pour les 12 et 13 décembre 1961 est reporté à une date ultérieure.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1961.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale,
J. FRESNE.

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 61-1445 du 28 décembre 1961 modifiant le décret n° 55-1020 du 28 juillet 1955 modifié relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le livre VIII, titre Ier, du code de la sécurité sociale, et notamment l'article 658 ;

Vu le décret n° 55-1020 du 28 juillet 1955 modifié relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires, et notamment l'article 2 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la caisse d'allocation vieillesse des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires en date du 2 mai 1961,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 28 juillet 1955 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Le montant annuel de chaque classe de cotisation ainsi que le nombre de points de retraite correspondant inscrit au compte du cotisant sont ainsi fixés :

« Classe I. — 320 NF correspondant à 4 points.
« Classe II. — 640 NF correspondant à 8 points.
« Classe III. — 960 NF correspondant à 12 points.
« Classe IV. — 1.280 NF correspondant à 16 points.
« Classe V. — 1.600 NF correspondant à 20 points.

« Le taux de ces cotisations peut être modifié par décret, en fonction des charges du régime d'assurance vieillesse complémentaire des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires. Il peut être revisé séparément pour chaque classe de cotisations.

« L'assujetti qui, dans les trois mois de la mise en vigueur du présent régime ou dans les trois mois suivant le début de son activité dans une des professions énoncées à l'article 1er, n'a pas expressément opté pour une des classes prévues ci-dessus est rangé d'office dans la classe I.

« Le choix exercé à l'origine ou l'inscription d'office peuvent être modifiés dans les conditions déterminées par le règlement prévu à l'article 5 ci-après.

« L'adhérent qui poursuit son activité après la liquidation de sa retraite est redevable de la moitié de la cotisation de la classe pour laquelle il avait opté, sans que cette cotisation majore ses droits ».

Art. 2. — Les dispositions du présent décret prennent effet à compter du 1er janvier 1962.

Art. 3. — Le ministre du travail, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail,

PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-1446 du 28 décembre 1961 modifiant le décret n° 56-572 du 8 juin 1956 modifié relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des ingénieurs, techniciens, experts et conseils.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le livre VIII, titre Ier, du code de la sécurité sociale, et notamment l'article 658 ;

Vu le décret n° 56-572 du 8 juin 1956 modifié relatif au régime complémentaire des ingénieurs, techniciens, experts et conseils, et notamment l'article 2 ;

Vu la proposition du conseil d'administration de la caisse d'allocation vieillesse des ingénieurs, techniciens, experts et conseils en date du 26 avril 1961,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 8 juin 1956 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Chaque assujetti opte, dans les conditions prévues par les statuts, pour une des classes de cotisations I à III dont le montant ainsi que le nombre de points de retraite correspondant inscrit au compte du cotisant sont ainsi fixés :

« Classe I. — 225 NF correspondant à 4 points.
« Classe II. — 675 NF correspondant à 12 points.
« Classe III. — 1.125 NF correspondant à 20 points.

« Au cas où le fonctionnement du régime en démontrerait l'opportunité, le montant des cotisations pourrait être modifié par décret et revisé indépendamment pour chaque classe.

« L'assujetti qui, dans les trois mois de la mise en vigueur du présent régime ou dans les trois mois suivant le début de son activité dans une des professions énoncées à l'article 1er, n'a pas expressément opté pour une des classes prévues ci-dessus est rangé d'office dans la classe I.

« Le choix exercé à l'origine ou l'inscription d'office peuvent être modifiés dans les conditions déterminées par le règlement prévu à l'article 5 ci-après, qui fixe également les modalités de paiement des cotisations ».

Art. 2. — Les dispositions du présent décret prennent effet à compter du 1er janvier 1962.

Art. 3. — Le ministre du travail, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail,

PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire n° 3 des directions régionales de la sécurité sociale (corps des rédacteurs).

Par arrêté en date du 7 décembre 1961, a été fixée au 16 février 1962 la date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard du corps des rédacteurs des directions régionales de la sécurité sociale.

Barème de cotisation des accidents du travail.

INDUSTRIES DES TRANSPORTS ET DE LA MANUTENTION

(Annexe à l'arrêté du 12 décembre 1961 [1].)

BARÈME DES TAUX DE COTISATIONS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES INDUSTRIES DES TRANSPORTS ET DE LA MANUTENTION

Comité technique national n° 12.

NUMÉROS de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE	NUMÉROS du risque (sécurité sociale).	TAUX NET de cotisation a. t. n.	COUTS MOYENS (en nouveaux francs).
	Section 62. — *Entreprises de transports publics routiers.*			
620	Transports routiers associés (avec véhicules spécialisés pour chaque catégorie de transports).....	620.03	2,7	588
621	Transports publics routiers de voyageurs	621.01	2,6	588
622.1	Taxis, voitures de place, fiacres.....	622.01	2,7	588
623 (sauf 623.3 et 623.14)	Transports routiers de marchandises (à l'exclusion des transports routiers de courrier, de journaux, messagerie de journaux, porteurs de journaux, transports de dépêches) (*a*).....	623.00	6,3	588
623.3	Transports par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants (*a*)	623.02	6,3	588
623.14	Transports routiers de courrier, etc.	623.01	3,1	588
624 et 627	Location d'automobiles, de véhicules divers et de chevaux (par des employeurs titulaires de titres de location et ne conservant pas la maîtrise du transport) (*a*) (*b*)....	624.00	4,5	588
625	Entreprise d'enlèvement.....	625.00	6,4	588
626	Entreprises de pompes funèbres (*c*).	626.00	2,8	»
628	Société d'exploitation de réseaux routiers, d'ouvrages d'art.....	628.00	2,1	666
	Section 63. — *Transports ferroviaires et assimilés. Transports urbains et suburbains.*			
631	Société nationale des chemins de fer français (personnel auxiliaire)....	631.00	2,9	»
632	Chemins de fer d'intérêt général, voies d'intérêt local.....	632.00	2,7	470
633	Transports urbains et suburbains (y compris tramways, etc.).....	633.02	2,7	470
634	Location de wagons.....	634.00	2,7	470
636	Entreprises de téléphériques, funiculaires, remonte-pente, chemins de fer à crémaillères, et ascenseurs publics	636.00	9,0	470
637	Transports ferroviaires frigorifiques.	637.00	2,7	470
638	Exploitation d'embranchements particuliers	638.00	2,7	470

(1) Arrêté publié au *Journal officiel* du 23 décembre 1961.

NUMÉROS de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE	NUMÉROS du risque (sécurité sociale).	TAUX NET de cotisation « a. t. ».	COUTS MOYENS (en nouveaux francs).
	Section 64. — *Transports de navigation intérieure* (d).			
641.1 et 641.2	Navigation intérieure de plaisance, bac, etc.	641.00	6,8	912
641.3	Entreprise de transports de voyageurs	641.01	2,9	912
642 (à l'exclusion de 642.2)	Transports de marchandises par navigation intérieure	642.00	6,8	912
642.2	Entreprise de transports par bateaux auto-moteurs, chalands ou péniches tractés	642.01	6,8	912
	Section 65. — *Transports maritimes.*			
650 (à l'exclusion de 659.1)	Transpors maritimes	650.00	2,9	729
659.1	Ports maritimes de commerce, ports autonomes et non autonomes	659.01	4,3	729
	Section 66. — *Transports aériens.*			
	Personnel non navigant	660.00	2,9	753
	Personnel non navigant	660.01	5,6	753
	Section 67. — *Auxiliaires des transports.*			
Ajouté	Caisses de congés payés dans les ports et dans certaines entreprises de manutention et de transports	670.01	0,6	»
671 et 673 (sauf 671.2)	Commissionnaires de transports, auxiliaires des transports aériens, etc.	671.00	2,1	666
671.2	Entreprises de groupages effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, titulaires d'une licence de groupeur (*e*)	671.01	3,1	588
672 (sauf 672.1 partiel)	Auxiliaires des transports maritimes et fluviaux (sauf les courtiers d'affrètement, les courtiers interprètes et conducteurs de navires)	672.00	2,9	760
672.1 (partiel)	Courtiers d'affrètement maritime (*f*)	672.01	1,3	760
672.1 (partiel)	Courtiers interprètes, conducteurs de navires	672.02	2,1	666
674.1	Entreprises de manutention (non visées dans les sous-rubriques suivantes) (*g*)	674.00	5,7	515
674.2	Entreprises de manutention dans les gares ferroviaires (*h*)	674.01	8,7	»
674.3	Chargement ou déchargement de marchandises dans les ports fluviaux	674.02	11,3	760
674.4	Chargement, déchargement ou manutention de marchandises dans les ports maritimes (personnel permanent ou intermittent autre que les ouvriers visés sous les nos 674.04 et 674.05	674.03	8,1	986
Ajouté	Ouvriers, dockers ou manutentionnaires, des ports maritimes effectuant, quel que soit le classement de l'entreprise qui les emploie, aux postes publics et dans les limites du domaine public maritime, des opérations de chargement, de déchargement ou de manutention de marchandises, à l'exclusion des dockers des magasins généraux ne travaillant pas sur les quais, des auxiliaires de la S. N. C. F., des ouvriers camionneurs, des conducteurs de tracteurs, de chariots élévateurs automobiles et d'engins de levage, des ouvriers remplissant exclusivement les fonctions de pointeurs et commis pointeurs, gardiens, volliers, balayeurs et des ouvriers poissonniers	674.04	(Cf. tableau ci-après.)	
Ajouté	Ouvriers poissonniers soumis au régime de la vignette	674.05	9,6	536
675	Entreprises de déménagements (*a*)	675.00	5,8	515
676	Entrepôts, docks, magasins généraux :			
	1° Reliés à une voie d'eau	676.01	11,3	760
	2° Non reliés à une voie d'eau	676.02	7,1	515
Ajouté	Entrepôts de liquides en vrac avec installations de pompages	676.03	4,3	515
677	Agences de voyage, de tourisme	677.00	1,1	688
679	Entreprise de travaux connexes à la S. N. C. F. Entreprise de nettoyage du matériel roulant et des emprises de chemins de fer	679.01	4,9	»
	Section 89. — *Hygiène.*			
896.1	Entreprises d'arrosage, de balayage, de nettoiement (à l'exclusion des entreprises concessionnaires d'égouts)	896.01	4,3	426

(*a*) L'établissement sera classé en tenant compte du nombre de véhicules spécialisés en service.
(*b*) Le véhicule peut être loué avec ou sans chauffeur.
(*c*) Y compris les entreprises qui, à titre accessoire, effectuent le travail du bois et du marbre.
(*d*) Personnel affilié à la caisse nationale de la batellerie.
(*e*) Attribuée en application du décret n° 57-681 du 7 juin 1957.
(*f*) Etablissements employant uniquement du personnel de bureau et n'exerçant pas leur activité dans un port maritime.
(*g*) Y compris les porteurs de bagages.
(*h*) A l'exclusion des porteurs de bagages.

Tarification du risque n° 674.04 « Dockers maritimes ».

PORTS	TAUX NET de cotisation « a. t. ».	COUTS MOYENS (en nouveaux francs). (*a*).	(*b*).
Dunkerque et Gravelines	35,0	1.080	8.350
Calais	35,0	790	8.350
Boulogne	35,0	1.170	8.350
Dieppe	29,9	1.230	8.300
Le Havre	22,4	722	8.300
Rouen	35,0	1.300	8.300
Bordeaux	35,0	815	8.350
Sète	35,0	3.510	8.350
Port-Saint-Louis-du-Rhône	35,0	1.090	6.770
Marseille et annexes	35,0	1.273	6.770
Situés dans la circonscription de la caisse régionale de sécurité sociale de :			
Rennes	28,8	1.010	8.350
Nantes	35,0	1.010	8.350
Limoges	35,0	1.754	8.350
Autres que les ports susvisés et situés dans la circonscription de la caisse régionale de sécurité sociale de :			
Rouen	32,7	1.010	8.300
Montpellier	9,6	1.010	8.350
Marseille	35,0	1.010	6.770
Bordeaux	19,0	»	»

(*a*) Accidents définis au paragraphe *a* du 2° de l'article 5 de l'arrêté du 19 juillet 1954.
(*b*) Accidents définis au paragraphe *b* du 2° de l'article 5 de l'arrêté du 19 juillet 1954.

Extension de trois avenants à la convention collective nationale de travail de l'ameublement relatifs aux régimes de retraites complémentaires.

Le ministre du travail,

Sur la proposition du maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur général du travail et de la main-d'œuvre,

Vu les articles 31 *f* et suivants du livre I[er] du code du travail, et notamment les articles 31 *j*, 31 *k* et 31 *v* modifié ;

Vu l'arrêté du 29 août 1956 portant extension de la convention collective nationale de travail de l'ameublement du 5 décembre 1955, de ses avenants et annexes ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1957 portant extension d'un rectificatif du 20 juillet 1956 à l'annexe « appointements et classifications » à l'avenant « employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise » à la convention collective nationale susvisée ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 1957 portant extension de trois annexes des 15 mars, 26 juin et 27 juin 1956 à la convention collective nationale susvisée ;

Vu l'arrêté du 28 mars 1960 portant extension d'une annexe du 27 janvier 1959 à l'avenant « ouvriers » à la convention collective nationale susvisée ;

Vu les avenants des 21 décembre 1960, 31 décembre 1960 et 16 mai 1961, à la convention collective nationale susvisée ;

Vu la demande d'extension présentée par les organisations signataires ;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 2 juillet 1961 ;

Vu les avis recueillis au cours de l'enquête ;

Vu l'avis de la commission supérieure des conventions collectives (section spécialisée),

Arrête :

Art. 1[er]. — Les dispositions des avenants à la convention collective nationale de travail de l'ameublement du 5 décembre 1955, en date des 21 décembre 1960, 31 décembre 1960 et 16 mai 1961, relatifs aux régimes de retraites complémentaires, sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et tous les travailleurs compris dans le champ d'application territorial et professionnel respectif de chacun desdits avenants.

Art. 2. — L'extension des effets et sanctions des avenants des 21 décembre 1960, 31 décembre 1960 et 16 mai 1961 est faite à dater de la publication du présent arrêté pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par lesdits avenants.

Art. 3. — Le maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur général du travail et de la main-d'œuvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française ainsi que les documents dont l'extension est réalisée en application de l'article 1[er] du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 décembre 1961.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

AVENANT DU 21 DECEMBRE 1960

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL DE L'AMEUBLEMENT DU 5 DÉCEMBRE 1955 (INSTITUTION D'UN RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR LES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA LITERIE).

Entre la chambre syndicale nationale de la literie,

D'une part, et

La fédération nationale des travailleurs du bois et parties similaires (C. G. T.) ;

La fédération nationale des employés et cadres (C. G. T.) ;

La fédération nationale des travailleurs du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.) ;

La fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.) ;

La fédération des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, agents de maîtrise ;

La fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.) ;

La fédération française des syndicats du bâtiment et du bois (C. F. T. C.) ;

Le syndicat national des cadres de l'ameublement (C. G. C.),

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1[er].

Champ d'application professionnel et territorial.

Le présent accord s'applique aux salariés des deux sexes de l'industrie de la literie telle que définie ci-après par référence à la nomenclature des activités économiques (décret du 9 avril 1959) situées sur le territoire métropolitain :

Groupe 534. — 3.
Groupe 535. — De la section 53.
Groupe 536. — Rubrique 536,2 de la section 53.

Article 2.

Objet. — Date d'application.

Le présent accord oblige les entreprises visées à l'article 1[er] à adhérer, avec effet du 1[er] janvier 1961, à une institution de retraites par répartition.

Les parties s'affirment soucieuses de grouper toutes les adhésions auprès d'une seule institution à compétence nationale.

Elles conviennent de choisir la C. G. I. S., U. N. I. R. S., 7, rue Mornay, Paris (4[e]).

Article 3.

Assiette des cotisations.

Les cotisations seront calculées sur la rémunération servant de base au calcul du versement forfaitaire sur les salaires institué par l'article 231 du code général des impôts.

La cotisation des salariés inscrits à une caisse de cadres sera calculée sur les appointements limités au plafond de la sécurité sociale.

Article 4.

Taux des cotisations.

Le taux des cotisations est égal à 4 p. 100 de ladite rémunération. Il est réparti à parité entre l'employeur et le salarié.

La contribution du salarié sera retenue sur chaque paie.

Article 5.

Les entreprises visées par l'article 1[er] du présent accord devront obligatoirement déclarer tous les membres de leur personnel :

Agés d'au moins vingt et un ans ;

Ayant accompli la période probatoire prévue à l'article 5 du règlement de l'U. N. I. R. S., dans une ou plusieurs entreprises visées, et dont la durée est fixée à six mois.

Article 6.

La période d'attente prévue à l'article 15 du règlement de l'U. N. I. R. S. est ramenée à la durée et aux conditions d'exécution de la période probatoire telles qu'elles sont définies à l'article 5 ci-dessus. Elle se confond avec celle-ci.

Article 7.

Cas des entreprises ayant adhéré à une institution de retraites antérieurement au 1[er] janvier 1961.

Les entreprises ayant adhéré à une institution de retraites avant la date d'application du présent accord ne seront pas tenues de changer d'institution.

Au cas où le taux de cotisation serait inférieur à celui mentionné à l'article 4, elles devront le porter à ce taux à partir du 1[er] janvier 1961 sans modifier la répartition entre employeur et salarié.

Article 8.

Durée. — Dénonciation. — Revision de l'accord.

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans à dater de son entrée en vigueur, le 1[er] janvier 1961.

A l'expiration de sa première période de validité, il se renouvellera d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des deux parties signataires effectuée avec un préavis de trois mois.

Cette dénonciation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée à toutes les organisations syndicales composant l'autre partie signataire.

Le présent accord sera révisable à tout moment par accord des parties signataires.

Fait à Paris, le 21 décembre 1960.

(Suivent les signatures.)

AVENANT DU 31 DECEMBRE 1960

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL DE L'AMEUBLEMENT DU 5 DÉCEMBRE 1955 (INSTITUTION D'UN RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR LES SALARIÉS DES INDUSTRIES DE L'AMEUBLEMENT).

Entre l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (U. N. I. F. A.),

D'une part,

Et les organisations syndicales nationales de salariés ci-après :

La fédération nationale des travailleurs du bois et parties similaires (C. G. T.) ;

Le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.) ;

La fédération nationale des travailleurs du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.) ;

La fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.) ;

Le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.) ;

La fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et des matériaux de construction (C. F. T. C.) ;

La fédération française des syndicats chrétiens des employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.) ;

La fédération française des syndicats des ingénieurs et cadres (C. F. T. C.) ;

Le syndicat national des cadres de l'ameublement (C. G. C.),

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er.

Champ d'application professionnel et territorial.

Le présent accord s'applique, à l'exception des V. R. P., aux salariés des deux sexes des industries de l'ameublement, tel que défini ci-après par référence à la nomenclature des activités économiques (décret du 9 avril 1959) et exerçant leur profession sur le territoire métropolitain :

Groupe 533. — De la section 53.

Groupe 534. — Rubrique 534,0, 534,1, 534,2 de la section 53.

L'affiliation des salariés au régime de retraite sera subordonnée aux conditions suivantes :

a) Avoir l'âge de vingt ans révolus ;

b) Avoir six mois de présence dans la profession exercée en métropole.

Article 2.

Objet. — Date d'application.

Les entreprises de l'ameublement visées à l'article 1er devront adhérer, avec effet du 1er janvier 1961, à l'une ou l'autre des institutions de retraite dénommées ci-après :

C. I. R. R. S. E. (caisse interprofessionnelle de retraites par répartition du Sud-Est) ;

A. G. R. R. (association générale de retraites par répartition), la caisse d'affiliation étant fixée pour l'ensemble des établissements de chaque département par le tableau annexé au présent accord.

Article 3.

Assiette des cotisations.

Les cotisations seront calculées sur la rémunération servant de base au calcul du versement forfaitaire sur les salaires institué par l'article 231 du code général des impôts.

La cotisation des salariés visés par le présent accord et inscrits à une caisse de cadres sera calculée sur les appointements limités au plafond de la sécurité sociale.

Article 4.

Taux de cotisation.

Les cotisations sont égales au minimum à 4 p. 100 de ladite rémunération. Elles sont réparties à parité entre l'employeur et les salariés.

La contribution du salarié sera retenue sur chaque paie.

Article 5.

Cas des entreprises ayant adhéré à une institution de retraites antérieurement au 1er janvier 1961.

Les entreprises ayant adhéré, avant la date d'application du présent accord, à une institution de retraites autres que la C. I. R. R. S. E. ou l'A. G. R. R., ne seront pas tenues de changer d'institution.

La situation des entreprises ayant déjà adhéré à la C. I. R. R. S. E. ou à l'A. G. R. R. sera réglée pour chaque cas particulier.

Au cas où la cotisation globale des entreprises visées aux deux alinéas précédents serait inférieure au taux mentionné à l'article 4, celles-ci devront la porter à ce taux, à partir du 1er janvier 1961, sans en modifier la répartition entre employeur et salariés.

La mise en application du présent accord ne pourra entraîner dans une entreprise :

Un cumul entre les avantages en résultant et ceux pouvant déjà exister pour le même objet.

Une diminution des avantages dont pouvaient déjà bénéficier les salariés pour le même objet.

Article 6.

Organisme national de coordination pour l'application de la retraite.

Il est constitué un organisme national chargé de contrôler l'application du présent accord. Sa composition, ses attributions et son fonctionnement seront définis à l'annexe I.

Article 7.

Durée, dénonciation, revision.

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans; il se renouvellera ensuite par tacite reconduction, par période annuelle, sauf dénonciation par une des parties signataires effectuée avec préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à toutes les organisations syndicales signataires.

La dénonciation de cet accord ne peut, en aucun cas, faire obstacle aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 1946, portant règlement d'administration publique de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Il sera revisable à tout moment au gré des parties signataires.

Les discussions devront s'engager dans les trente jours suivant la demande de revision.

Article 8.

Le présent accord sera déposé au secrétariat du conseil des prud'hommes de la Seine.

Fait à Paris, le 31 décembre 1960.

(Suivent les signatures.)

TABLEAU ANNEXE DE L'ARTICLE 2 DE L'AVENANT DU 31 DECEMBRE 1960

Les parties signataires de l'accord collectif décident d'affecter les départements suivant les dispositions ci-dessous :

1° A la C. I. R. R. S. E.

Ain.	Finistère.	Morbihan.
Allier.	Gard.	Nièvre.
Alpes (Basses-).	Garonne (Haute-).	Puy-de-Dôme.
Alpes (Hautes-).	Gers.	Pyrénées (Basses-).
Alpes-Maritimes.	Gironde.	Pyrénées (Hautes-).
Ardèche.	Hérault.	Pyrénées-Orientales.
Ariège.	Ille-et-Vilaine.	Rhône.
Aude.	Indre.	Saône (Haute-).
Aveyron.	Indre-et-Loire.	Saône-et-Loire.
Bouches-du-Rhône.	Isère.	Sarthe.
Cantal.	Jura.	Savoie.
Charente.	Landes.	Savoie (Haute-).
Charente-Maritime.	Loir-et-Cher.	Deux-Sèvres.
Cher.	Loire.	Tarn.
Corrèze.	Loire (Haute-).	Tarn-et-Garonne.
Corse.	Loire-Atlantique.	Var.
Côte-d'Or.	Loiret.	Vaucluse.
Côtes-du-Nord.	Lot.	Vendée.
Creuse.	Lot-et-Garonne.	Vienne.
Dordogne.	Lozère.	Vienne (Haute-).
Doubs.	Maine-et-Loire.	Yonne.
Drôme.	Mayenne.	

2° A l'A. G. R. R.

Aisne.	Meuse.	Seine.
Ardennes.	Moselle.	Seine-Maritime.
Aube.	Meurthe-et-Moselle.	Seine-et-Marne.
Calvados.	Nord.	Seine-et-Oise.
Eure.	Oise.	Somme.
Eure-et-Loir.	Orne.	Vosges.
Manche.	Pas-de-Calais.	Territoire de Belfort.
Marne.	Rhin (Bas-).	
Marne (Haute-).	Rhin (Haut-).	

AVENANT DU 16 MAI 1961

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL DE L'AMEUBLEMENT DU 5 DÉCEMBRE 1955 (INSTITUTION D'UN RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR LES SALARIÉS DES COMMERCES DE L'AMEUBLEMENT).

Article 1er.

Champ d'application territorial et professionnel.

Le présent avenant à la convention collective nationale de l'ameublement (5 décembre 1955) vise les entreprises exerçant sur le territoire métropolitain une activité classée dans la section ci-après de la Nomenclature des activités économiques telle qu'elle résulte du décret n° 59-534 du 9 avril 1959 :

Section 76.

Groupe 760 :

Rubrique 760-2 : Commerce de meubles et d'articles d'ameublement d'occasion : brocanteurs.

Groupe 763 :

Rubrique 763-0 : Commerce du meuble et d'objets en bois.

Rubrique 763-1 : Commerce du meuble et d'objets en bois — meubles neufs et articles d'ameublement et de literie (avec ou sans articles de literie).

Rubrique 763-2 : Décorateur d'ameublement (commerçant).

Article 2.

Objet.

Le présent avenant a pour objet d'instituer une retraite complémentaire pour le personnel visé à l'article 3 ci-après.

Article 3.

Conditions d'affiliation.

Sont affiliés au régime complémentaire de retraite les salariés ayant atteint l'âge de vingt et un ans.

L'affiliation ne peut toutefois avoir lieu avant l'accomplissement d'une période de service, dans une ou plusieurs entreprises, dite période probatoire, d'une durée d'un an, réduite à six mois pour le personnel ouvrier.

Article 4.

Cotisations.

Le régime de retraite visé par le présent avenant est alimenté par une cotisation à la charge des entreprises et des salariés.

Cette cotisation est calculée sur la rémunération servant de base au calcul du versement forfaitaire sur les salaires, institué par l'article 231 du code général des impôts.

Toutefois, pour le personnel affilié au régime de retraite des cadres, la fraction de rémunération supérieure au plafond de la sécurité sociale ne donne pas lieu au versement de la cotisation prévue au présent avenant.

Le taux de cotisation contractuel est fixé à 4 p. 100 réparti à parité entre l'employeur et le salarié.

La contribution du salarié sera retenue sur chaque paie.

Article 5.

Services passés.

Les anciens salariés ayant atteint l'âge de la retraite tel qu'il est prévu par le règlement des institutions désignées ci-après bénéficieront de la retraite complémentaire avec effet à la date d'entrée en vigueur du présent avenant.

Article 6.

Choix de l'institution.

Les signataires conviennent que les entreprises devront adhérer à l'une des deux caisses ci-dessous désignées :

A. G. R. R. (association générale de retraite par répartition), 10, rue du Colisée, Paris (8e) ;

C. I. R. R. S. E. (caisse interprofessionnelle de retraite par répartition du Sud-Est), 26, rue Edouard-Delanglade, Marseille (6e).

Le choix de la caisse résultera d'un accord entre les représentants régionaux ou départementaux des organisations syndicales nationales signataires.

Article 7.

Dispositions administratives et financières.

Une convention passée avec les institutions ci-dessus désignées fixera :

a) Le taux réel d'appel de la cotisation ;

b) Les conditions selon lesquelles seront, dans tous les cas, validés les services accomplis dans les entreprises relevant du champ d'application défini à l'article 1er.

Le fonds social se rapportant au négoce de l'ameublement fera l'objet d'une gestion paritaire spéciale.

Article 8.

Entreprises ayant adhéré antérieurement à un régime de retraite.

Les entreprises ayant adhéré avant la date d'application du présent avenant à une institution de retraite autre que l'A. G. R. R. ou la C. I. R. R. S. E. ne seront pas tenues de changer d'institution.

Au cas où leur taux de cotisation serait inférieur au taux réel déterminé conformément aux dispositions de l'article 7, elles devront le porter au niveau de ce dernier à partir de la date d'application, sans modifier la répartition antérieure entre employeur et salariés.

Article 9.

Date d'application.

L'affiliation des entreprises à l'une des deux caisses de retraite visées par le présent avenant devra prendre effet au 1er juillet 1961.

Article 10.

Durée. — Dénonciation. — Revision.

Le présent avenant est conclu pour une durée de cinq ans à dater de son entrée en vigueur

A l'expiration de cette période, il se renouvellera d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties signataires effectuée avec un préavis de trois mois.

Cette dénonciation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée à toutes les organisations syndicales signataires.

Le présent avenant sera revisable à tout moment par accord des parties signataires.

Article 11.

Dépôt.

Le présent avenant sera déposé au conseil des prud'hommes, section du commerce, de la Seine.

Fait à Paris, le 16 mai 1961.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Pour la fédération nationale de l'ameublement.
Pour le syndicat général de l'ameublement et de la décoration et des professions s'y rattachant.
Pour la fédération nationale des travailleurs du bois et parties similaires (C. G. T.).
Pour le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.).
Pour la fédération nationale des employés et cadres C. G. T.
Pour la fédération nationale des travailleurs du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.).
Pour la fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.).
Pour le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.).
Pour la fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et des matériaux de construction (C. F. T. C.).
Pour la fédération française des syndicats chrétiens des employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.).
Pour la fédération française des syndicats des ingénieurs et cadres (C. F. T. C.).
Pour le syndicat national des cadres de l'ameublement (C. G. C.).

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain par la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne.

Par arrêté en date du 22 décembre 1961, est déclarée d'utilité publique l'acquisition par voie d'expropriation, par la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne, d'un terrain sis 75 à 87, avenue de Choisy, à Orly (Seine), en vue de la construction d'un centre de paiement dans cette localité.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 23 décembre 1961 portant érection en établissement public de l'hospice départemental de Courville (Eure-et-Loir).

Par décret en date du 23 décembre 1961, l'hospice départemental qui fonctionnait à Courville (Eure-et-Loir) comme service non personnalisé dudit département a été érigé en établissement public.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 19 décembre 1961, M. Touzet (Georges), adjoint administratif, est chargé, à dater du 1er janvier 1962, en remplacement de M. Decamme (André), des fonctions de régisseur de recettes pour la perception des droits d'expédition des actes de l'état civil délivrés par le centre d'état civil des naturalisés ainsi que pour la perception des frais postaux versés par les intéressés pour assurer l'envoi desdits actes.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Affectation définitive au ministère des postes et télécommunications d'un local situé à Amiens (Somme) et d'une parcelle de terrain sise à Rezé-lès-Nantes (Loire-Atlantique).

Par arrêté du 13 décembre 1961, a été affecté, à titre définitif, au ministère des postes et télécommunications, direction des bâtiments et des transports, pour l'installation d'un sous-répartiteur téléphonique, un local de 6,30 mètres carrés situé au deuxième sous-sol du bâtiment I des immeubles d'Etat du groupe Faidherbe, à Amiens (Somme), et figuré en teinte rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

L'affectation donnera lieu au versement par le budget annexe des postes et télécommunications au profit de la caisse autonome de la reconstruction d'une indemnité de 775,40 NF.

Par arrêté du 15 décembre 1961, a été affectée, à titre définitif, au ministère des postes et télécommunications, en vue de la construction d'un central téléphonique automatique, une parcelle de terrain d'une superficie de 2.658 mètres carrés située en bordure de la route nationale n° 23, à Rezé-lès-Nantes (Loire-Atlantique), lieudit Pont-Rousseau, et figurée en teinte rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Cette affectation donnera lieu au versement par le budget annexe du ministère des postes et télécommunications au budget général d'une indemnité de 39.870 NF.

Inspection générale.

Par arrêté du 16 décembre 1961, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour limite d'âge, à compter du 6 février 1962, M. Drevet, inspecteur général de 1re classe au service de l'inspection générale.

Services extérieurs.

Par arrêté du 11 décembre 1961, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, pour limite d'âge, les fonctionnaires désignés ci-après :

A compter du 12 avril 1962 : M. Hugot, chef de centre hors classe (chef de division) à Paris-Nord.

A compter du 23 avril 1962 : M. Bertrand, directeur départemental adjoint à Paris-Télécommunications.

A compter du 1er mai 1962 : M. Le Cordenner, receveur de classe exceptionnelle à Caen-R. P.

Par arrêté du 12 décembre 1961, a été réintégré, à compter du 1er janvier 1962, M. Achard, contrôleur principal précédemment détaché (art. 38 à 41 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 4] du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès de la Compagnie française de câbles sous-marins et de radio.

Par arrêté du 13 décembre 1961, a été nommé receveur de classe exceptionnelle à la Rochelle et titularisé dans le grade correspondant : M. Couzy, inspecteur principal à Angers.

Par arrêté du 14 décembre 1961, a été détaché (art. 38 à 41 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 2] du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès de l'académie d'Alger, à compter du 23 février 1961, pour une durée maximale de cinq ans, pour exercer les fonctions d'instructeur du plan de scolarisation : M. Maiza, contrôleur.

Par arrêté du 15 décembre 1961 :

A été nommé chef de centre de classe exceptionnelle à Amiens-Téléphone et titularisé dans le grade correspondant : M. Croisy, inspecteur principal à Saint-Brieuc.

A été nommé receveur hors classe à Douai-Principal et titularisé dans le grade correspondant : M. Quilliet, inspecteur principal à Lille-Direction départementale.

Par arrêtés du 16 décembre 1961 :

A été nommé receveur de classe exceptionnelle à Saintes et titularisé dans le grade correspondant : M. Laranco, directeur départemental adjoint.

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er février 1962 : M. Cazes, directeur départemental à Perpignan.

MINISTERE DE LA COOPERATION

Attribution du diplôme d'études de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (promotion 1960-1961).

Par arrêté du 17 août 1961, le diplôme de fin d'études de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux est décerné pour le cycle d'enseignement 1960-1961 à MM. les docteurs vétérinaires Ba Mustapha, Sagna (Faustin), Tran Trong Hieu.

Par arrêté du 20 novembre 1961, le diplôme de fin d'études de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux est décerné pour le cycle d'enseignement 1960-1961 à M. le docteur vétérinaire Geneste (Michel).

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère de la justice.

Par arrêté du 21 décembre 1961, M. Hernandez (Paul) est, par application de la législation sur les emplois réservés, nommé agent de bureau stagiaire au tribunal foncier de l'Algérie, en remplacement de M. Bissuel, non acceptant.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

SENAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats.

Un concours pour l'emploi de secrétaire des débats au Sénat aura lieu à partir du 30 avril 1962.

Ce concours comportera les épreuves suivantes :

Deux lectures durant chacune un quart d'heure, l'une d'un discours politique, l'autre d'un discours financier, seront faites successivement. Les candidats prendront des notes à partir desquelles ils rédigeront en une heure et quart, en style direct, une analyse du discours qu'ils auront entendu.

Ceux qui seront déclarés admissibles aux épreuves précédentes seront appelés à assurer pendant quelques séances le même service que les secrétaires des débats.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes exigés au premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Ils doivent, d'autre part, justifier qu'ils possèdent la nationalité française depuis cinq ans au moins et être âgés de plus de vingt ans et de moins de trente ans au 1er juin 1962.

Cette limite d'âge est reculée de la durée des services militaires obligatoires et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge (1).

Tout candidat doit déposer, avant le 20 avril 1962 inclus, au secrétariat général de la présidence du Sénat une demande manuscrite accompagnée des documents suivants :

1° Un extrait récent de son acte de naissance ;
2° Un extrait récent de son casier judiciaire ;
3° Ses diplômes universitaires (ou leurs copies certifiées conformes);
4° Une note indiquant ses autres titres et ses activités antérieures attestées par des certificats de travail ;
5° Une note indiquant sa situation de famille ;
6° S'il est du sexe masculin, un certificat de position militaire établissant qu'il a satisfait définitivement aux prescriptions des lois sur le recrutement en ce qui concerne le service actif en temps de paix.

L'entrée en fonctions est subordonnée à la production d'un certificat délivré par le médecin chef du Sénat constatant que l'intéressé est apte à un service actif de jour et de nuit. A cette fin, les candidats retenus après les épreuves d'admissibilité seront convoqués par le médecin chef à une date qui sera fixée ultérieurement.

La décision du médecin chef n'est pas susceptible d'appel.

Toutefois, le médecin chef recevra à partir du 5 décembre 1961, de quinze heures à dix-sept heures ou sur rendez-vous (sauf les lundis et samedis), les candidats qui souhaiteraient être fixés sur leurs aptitudes physiques avant de se présenter aux épreuves d'admissibilité.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats par M. Désiré-Jacques Toupance, directeur du service des comptes rendus analytiques, au palais du Sénat, à partir du 15 décembre 1961, de dix-sept heures à dix-neuf heures, les mardis et samedis jusqu'au 15 avril 1962 ou sur rendez-vous.

(1) Les candidats âgés de moins de quarante-trois ans au 1er juin 1962, ayant appartenu aux cadres de l'administration de l'ancienne Assemblée de l'Union française et remplissant par ailleurs les autres conditions, pourront être admis à se présenter au présent concours.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats.

Un concours sera ouvert pour le recrutement d'un sténographe des débats du Sénat. Les épreuves d'admissibilité auront lieu fin avril ou début mai 1962 ; la date des épreuves d'admission définitive sera fixée ultérieurement.

Tout candidat devra faire parvenir, avant le 20 avril 1962, au secrétariat général de la présidence du Sénat (15, rue de Vaugirard, Paris [6e]) une demande manuscrite accompagnée des pièces suivantes :

1° Un extrait récent de son acte de naissance ;
2° Un extrait récent de son casier judiciaire ;
3° Une note indiquant sa situation de famille ;
4° Ses diplômes universitaires ou leurs copies certifiées conformes ;
5° Une note indiquant ses autres titres et activités antérieures, accompagnée des justifications utiles ;
6° S'il est de sexe masculin, une pièce établissant soit qu'il a satisfait définitivement aux prescriptions des lois sur le recrutement (état signalétique et des services, certificat de réforme, etc.), soit qu'il est libérable de ses obligations militaires actives (service légal et maintien au-delà de la durée légale) au 1er mai 1962.

Les candidats devront justifier qu'ils possèdent la nationalité française depuis cinq ans au moins et ont moins de quarante-six ans au 1er juin 1962. Cette limite d'âge est exclusive de toute autre bonification.

Les épreuves sont d'ordre exclusivement technique et impliquent une connaissance de la sténographie manuelle permettant des prises à la vitesse de cent quatre-vingts mots à la minute ainsi que des qualités de rédaction.

L'entrée en fonctions est subordonnée à la production d'un certificat médical délivré par le médecin chef du Sénat constatant que l'intéressé est apte à un service actif de jour et de nuit. A cette fin, les candidats retenus après les épreuves d'admissibilité seront convoqués par le médecin chef, dont la décision n'est pas susceptible d'appel, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Toutefois, le médecin chef recevra, à partir du 15 mars 1962, sur rendez-vous, les candidats qui souhaiteraient être fixés sur leurs aptitudes physiques avant de se présenter aux épreuves d'admissibilité.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui en feront la demande écrite au directeur du service de la sténographie, palais du Luxembourg, Paris.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer.

Avis de clôture de l'enquête partielle n° 6 à El Goléa.

Un arrêté du 23 décembre 1961 du préfet des Oasis fait connaître à tous les intéressés que le procès-verbal provisoire de l'enquête partielle n° 6, poursuivie à la requête de l'administrateur, président du syndicat intercommunal de Laghouat, pour un immeuble d'une superficie approximative de 53 ares, situé sur le territoire de la commune d'El Goléa (Oasis), a été clos le 23 décembre 1961 et déposé le même jour, accompagné d'une copie de plan, à la mairie d'El Goléa.

Une traduction en langue arabe de ce procès-verbal, avec copie de plan à l'appui, a été également déposée le même jour au même lieu.

Pendant le délai de quarante-cinq jours, à compter du 23 décembre 1961 jusqu'au 5 février 1962 inclus, toutes personnes peuvent prendre communication dudit procès-verbal et faire consigner, à sa suite, tous les dires et réclamations concernant les droits réels qu'elles pourraient avoir à exercer sur l'immeuble dont il s'agit.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus recevable.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs sur les conditions de dépôt des déclarations en douane et sur les justifications exigées en matière de taxes sur le chiffre d'affaires.

Comme suite à l'avis relatif aux déclarations en douane publié au *Journal officiel* du 1er décembre 1961 et à l'arrêté de même date annexé audit avis, l'attention des importateurs et des exportateurs est appelée sur les dispositions applicables à compter du 1er janvier 1962 en ce qui concerne la déclaration en douane des marchandises importées ou exportées et les justifications à produire en matière de taxes sur le chiffre d'affaires.

TITRE Ier

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS

A. — *Importation.*

1. En principe, une déclaration doit être déposée par destinataire réel pour les marchandises reçues d'un même expéditeur conformément à la règle prévue par l'article 4 de l'arrêté du 1er décembre 1961.

2. Toutefois, les envois adressés à des destinataires réels différents expédiés par le même ou par des expéditeurs différents peuvent être groupés dans une déclaration unique si la part de chaque destinataire reçue du même expéditeur n'excède pas 10.000 NF (valeur en douane).

3. Si l'un des destinataires réels reçoit du même expéditeur un lot de marchandises dont la valeur en douane excède 10.000 NF, ces marchandises doivent faire l'objet d'une déclaration séparée.

4. Il n'est pas apporté de modification aux conditions actuelles de production, à l'appui des déclarations, de factures pour la justification et le contrôle de la valeur en douane.

B. — *Exportation.*

1. En principe, une déclaration doit être déposée par expéditeur réel pour les marchandises adressées à un même destinataire, conformément à la règle prévue par l'article 4 de l'arrêté du 1er décembre 1961.

2. Toutefois, les envois expédiés par des expéditeurs réels différents peuvent être groupés dans une déclaration unique si la part de chaque expéditeur n'excède pas 5.000 NF (valeur en douane) (1).

Il en est de même pour les envois adressés par un expéditeur réel à divers destinataires lorsque la part de chaque destinataire n'excède pas 5.000 NF (valeur en douane) (1).

(1) Les envois partiels ne dépassant pas 5.000 NF qui se rattachent à un ensemble d'exportations couvertes par un titre d'exportation unique (engagement de change ou licence 02) d'un montant autorisé excédant 5.000 NF doivent faire l'objet d'une déclaration séparée.

3. Si la part d'un expéditeur adressée à un même acheteur excède 5.000 NF (valeur en douane), cette part doit faire l'objet d'une déclaration séparée par acheteur.

4. Lorsqu'il est exigé une déclaration séparée par expéditeur réel, un exemplaire de la ou des factures relatives aux marchandises déclarées doit dorénavant être produit à l'appui de la déclaration d'exportation pour les besoins du contrôle douanier.

TITRE II

CONTRÔLE FISCAL

A. — *Importation.*

1. Les avis d'importation (formule A. I. 1) permettant l'imputation, par les importateurs, sur le montant des taxes sur le chiffre d'affaires dont ils peuvent être redevables du fait de leurs opérations intérieures, des sommes payées au même titre, par eux ou pour leur compte, auprès du service des douanes sont supprimés à compter du 1er janvier 1962 (1).

2. A partir de cette date, la justification du paiement, à l'importation, des taxes sur le chiffre d'affaires résultera :

Soit, en cas de dépôt d'une déclaration séparée par destinataire réel, de l'exemplaire de cette déclaration dûment annoté remis, à la fin des opérations de dédouanement, au déclarant qui doit, s'il n'est pas lui-même le destinataire réel des marchandises, le transmettre à ce dernier ;

Soit, en cas de groupage, d'une attestation d'importation (extrait de la déclaration, facture, note de frais, etc.) détaillée (désignation des marchandises, montant des taxes payées, date et numéro de la déclaration, bureau de douane, etc.) délivrée par le déclarant à chacun des destinataires repris sur la déclaration.

3. Lorsque le destinataire réel est un intermédiaire (commissionnaire en marchandises, courtier, organisme bénéficiant d'un monopole d'importation), il lui appartient de délivrer à chacun de ses mandants une attestation d'importation détaillée au vu de l'exemplaire de la déclaration ou de l'attestation dont il disposera lui-même.

4. Les avis d'importation (formule A. I. 2) relatifs aux marchandises destinées à être réexportées continueront à être visés, délivrés et utilisés dans les conditions actuelles.

B. — *Exportation.*

1. A compter du 1er janvier 1962, sont supprimés les certificats d'exportation (formule D. 45) justifiant de l'exportation des marchandises (2).

2. A compter de la même date, la justification de l'exportation résultera :

Soit, en cas de dépôt d'une déclaration séparée par expéditeur réel, de l'exemplaire de cette déclaration remis, à la fin des opérations de dédouanement, au déclarant qui doit, s'il n'est pas lui-même l'expéditeur réel des marchandises, le transmettre à ce dernier ;

Soit, en cas de groupage, d'une attestation d'exportation détaillée (désignation des marchandises, numéro et date de la déclaration, bureau de douane) apposée par le déclarant sur la ou les factures afférentes aux marchandises exportées ; il appartient aux expéditeurs de remettre à cet effet au déclarant un exemplaire de leurs factures.

3. Lorsque l'exportation est réalisée par un intermédiaire (commissionnaire en marchandises, courtier, organisme bénéficiant d'un monopole d'exportation) qui déclare lui-même, la justification de l'exportation résultera, comme il est indiqué ci-dessus, de l'exemplaire de la déclaration remis à cet intermédiaire déclarant. Mais pour que ses fournisseurs puissent bénéficier éventuellement des dégrèvements fiscaux attachés à l'exportation, cet intermédiaire doit :

1° Lorsque le montant d'impôt en jeu n'excède pas 500 NF par fournisseur, viser, au vu de l'exemplaire de la déclaration dont il est détenteur, la facture de son fournisseur ;

2° Lorsque le montant d'impôt en jeu excède 500 NF par fournisseur, produire à l'appui des déclarations les factures de ses fournisseurs qui doivent, dans ce cas, être visées obligatoirement par la douane.

Lorsque les marchandises exportées par un intermédiaire (commissionnaire en marchandises, courtier, organisme bénéficiant d'un monopole d'exportation) sont déclarées pour son compte par un commissionnaire en douane agréé, celui-ci est habilité à viser les factures des fournisseurs de l'intermédiaire lorsque le montant de l'impôt en jeu excède 500 NF par fournisseur.

(1) A titre transitoire, des avis d'importation A. I. 1 pourront continuer à être déposés à l'appui des déclarations dont les nouveaux modèles n'ont pas encore été arrêtés.

(2) A titre transitoire, des certificats d'exportation D. 45 pourront continuer à être déposés à l'appui des déclarations dont les nouveaux modèles n'ont pas encore été arrêtés.

Avis aux importateurs et aux exportateurs de produits de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

(Avis C. E. C. A. n° 32.)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX IMPORTATIONS ET AUX EXPORTATIONS DE CERTAINES CATÉGORIES DE VIEUX RAILS EN RÉGIME C. E. C. A.

A compter du 1er janvier 1962, les dispositions particulières actuellement applicables aux ferrailles et aux vieux rails importés ou exportés, en provenance ou à destination d'un Etat membre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, prévues à l'avis C. E. C. A. n° 28 publié au *Journal officiel* du 11 décembre 1957 (rectificatif *Journal officiel* du 22 décembre), ne seront plus appliquées aux vieux rails mesurant 2,50 mètres et plus, repris sous la position n° 73-16 A II b du tarif douanier ou classés avec les profilés sous le numéro 78-11 A I c dudit tarif.

Cette facilité sera toutefois subordonnée à la condition que les vieux rails de l'espèce (qu'il s'agisse de rails du type normal, de rails à gorge ou de rails légers) soient présentés à l'état dressé et soient dépourvus de parties rapportées.

Rien n'est changé aux conditions d'importation ou d'exportation des vieux rails mesurant moins de 2,50 mètres ou ne répondant pas aux critères susvisés, la circulation de ces produits demeurant soumise aux conditions antérieurement fixées par l'avis C. E. C. A. précité : régime du certificat de contrôle et présentation en douane de certificats de libre pratique barrés de rouge.

Ministère des travaux publics et des transports.

Avis relatif à l'établissement du plan des services occasionnels de transport public routier de voyageurs du département du Pas-de-Calais.

La liste provisoire des entreprises susceptibles d'être inscrites au plan des services routiers occasionnels de voyageurs sera déposée dans les bureaux du comité technique départemental des transports, service des ponts et chaussées, 13, rue des Grands-Vieziers, à Arras, à partir du 2 janvier 1962 et pendant une durée d'un mois.

Toute entreprise intéressée pourra, pendant une période de deux mois, à compter de la date précitée, demander soit la modification de cette liste, soit son inscription sur ladite liste en apportant les justifications nécessaires.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif aux concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Les concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire auront lieu en 1962 aux dates ci-après :

Ecoles nationales vétérinaires : du jeudi 10 mai au samedi 12 mai inclus.

Institut national agronomique, écoles nationales supérieures agronomiques de Grignon, Rennes, Montpellier et Alger, école nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires : du lundi 14 mai au samedi 19 mai inclus.

Ecole nationale supérieure d'horticulture : du lundi 21 mai au mercredi 23 mai inclus.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux fabricants de produits pharmaceutiques.

La liste des médicaments spécialisés remboursables aux assurés sociaux publiée en annexe à l'arrêté du 1er décembre 1961 (*Journal officiel* du 28 décembre 1961) est la première refonte de ce document depuis l'arrêté de base daté du 31 août 1949.

Elle apporte des modifications aux dénominations précédemment retenues, chaque modèle de présentation étant individualisé et pourvu d'un numéro d'inscription. L'attention des fabricants de produits pharmaceutiques est attirée sur la nécessité de reporter sur

la vignette jointe au médicament correspondant, et ceci dans les plus courts délais, la nouvelle dénomination, y compris son numéro, conformément aux dispositions de l'article R. 5147 du code de la santé publique (la lettre P pourra ne pas être indiquée afin d'éviter une modification ultérieure). La fidélité de la reproduction de la dénomination et du numéro d'inscription doit permettre une vérification plus facile pour les organismes de sécurité sociale avec les documents mis à leur disposition afin d'éviter des décisions de refus de remboursement injustifiées.

La mise en application de cette liste est fixée au 1er janvier 1962 ; il est nécessaire que les modifications ou erreurs matérielles qui seraient relevées soient signalées au secrétariat de la commission dans un délai maximum de dix jours afin de permettre la parution rapide des rectifications éventuelles.

Il est rappelé que toute la correspondance relative aux produits figurant sur cette liste doit reproduire obligatoirement la dénomination complète de la spécialité pharmaceutique ainsi que son numéro d'inscription. Toute correspondance qui ne comporterait pas ces indications ne pourra pas être prise en considération.

Avis de concours pour l'établissement d'une liste d'aptitude en vue de la nomination d'une assistante sociale chef départementale de la Haute-Vienne.

Un concours sur titres pour l'établissement d'une liste d'aptitude en vue de la nomination d'une assistante sociale chef départementale aura lieu à la préfecture de la Haute-Vienne dans la première quinzaine de février 1962.

Sont seules admises à concourir les assistantes sociales occupant un emploi dans un service départemental.

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 15 janvier 1962 au directeur départemental de la population et de l'action sociale, 44, cours Gay-Lussac, à Limoges, qui fournira aux personnes intéressées tous renseignements utiles.

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe (services extérieurs).

Un poste de sténodactylographe est vacant à la direction départementale de la population et de l'action sociale de la Nièvre.

Les sténodactylographes ou agents de bureau dactylographes en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population et de l'action sociale intéressées par cette vacance sont priées de se faire connaître dans un délai maximum de deux semaines à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance de postes de chef des services administratifs des hôpitaux psychiatriques.

Est actuellement vacant le poste de chef des services administratifs de chacun des hôpitaux psychiatriques départementaux ci-après désignés (établissements de moins de 1.000 lits) :

Hôpital psychiatrique de Marseille-Nord (Bouches-du-Rhône).
Hôpital psychiatrique de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Peuvent présenter leur candidature :

a) Les chefs des services administratifs des hôpitaux psychiatriques de moins de 1.000 lits ;

b) Les agents inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef des services administratifs des hôpitaux psychiatriques de moins de 1.000 lits.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au préfet du département siège de l'établissement dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance du poste de directeur administratif de l'hôpital psychiatrique de Dury-lès-Amiens (Somme).

Est déclaré vacant le poste de directeur administratif de l'hôpital psychiatrique de Dury-lès-Amiens (Somme).

Conformément aux dispositions du décret n° 61-305 du 27 mars 1961 portant statut particulier des directeurs administratifs des hôpitaux psychiatriques départementaux (art. 4), ce poste sera pourvu au titre du deuxième tour parmi les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population et les fonctionnaires relevant des directions départementales du ministère ayant accompli au moins dix ans de fonctions dans la catégorie A.

Les candidatures seront reçues au 4e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, dans un délai de quinze jours à dater de la publication au *Journal officiel*.

Les abonnements au *Journal officiel* partent du 1er de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant 9063-13 Paris)

Paris – Imprimerie des Journaux officiels 26 rue Desaix

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISES	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTREMES cotés à la Bourse du 28 décembre 1961.	
4,9005	Etats-Unis	1 dollar U S A.	4,93706	4,90	4,9740	4,9005	4,9000
4,7005	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7020	4,6965
2,308	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,24	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
122,595	Allemagne occidentale	100 deutsche marks	123,4265	121,590	125,290	122,580	122,520
18,983	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,992	18,978
9,8460	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8470	9,8420
71,305	Danemark	100 couronnes danoises	71,47763	70,4275	72,5335	71,305	71,245
13,7675	Grande-Bretagne	1 livre sterling	13,82376	13,6220	14,0265	13,7685	13,7620
7,8970	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8985	7,8930
68,820	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,865	68,805
136,230	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,200	136,140
17,150	Portugal	100 escudos.	17,17238	16.85	17,5020	17,170	17,150
94,650	Suède	100 couronnes suédoises	95,43513	94,0048	96,8646	94,700	94,610
113,595	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,535	113,480
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756		Zone C. F. A.	100 francs C. F A.	2	
Tunisie	1 dinar	11,7549		Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50	

(1) Pour le dollar U. S. A et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 21 DECEMBRE	AU 14 DECEMBRE 1961
ACTIF			
Encaisse or		4.322.225.572,77	4.322.225.572,77
Disponibilités à vue à l'étranger		10.011.700.000 »	9.820.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		1.314.000.000 »	1.314.000.000 »
Monnaies divisionnaires		25.384.093,03	9.977.391,63
Comptes courants postaux		463.570.982,61	478.890.030,51
Prêts à l'Etat (2)		6.500.000.000 »	6.500.000.000 »
Avances à l'Etat (2)		2.877.000.000 »	3.957.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	5.448.347.416,46		
Effets escomptés sur l'étranger	1.122.341,80		
Effets garantis par l'office des céréales (3)	595.691.909,19	16.588.793.912,76	15.493.390.456,18
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	10.543.632.245,31		
Effets négociables achetés en France (4)		2.267.906.688,95	2.238.533.688,72
Avances à 30 jours sur effets publics		152.640.960 »	156.091.200 »
Avances sur titres		63.847.093,36	65.093.014,65
Avances sur or		»	»
Effets en cours de recouvrement		467.145.703,85	405.708.388,41
Divers		777.839.359,36	754.524.208,50
Total		45.832.054.366,69 NF	45.515.433.951,37 NF
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		42.479.816.247,95	41.977.071.046,50
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	209.751,16		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	1.061.940.717,50	2.052.380.014,79	2.099.806.885,77
Autres comptes courants et de dépôts de fonds: dispositions et autres engagements à vue	990.229.546,13		
Capital de la Banque		150.000.000 »	150.000.000 »
Divers		1.149.858.103,95	1.288.556.019,10
Total		45.832.054.366,69 NF	45.515.433.951,37 NF

(1) (Convention du 27 juin 1949.)

(2) (Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.)

(3) (Loi du 15 août 1936 décret du 29 juillet 1959 et loi du 19 mai 1941.)

(4) (Décret du 17 juin 1938.)

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
J. BRUNET.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 1/2 0/0
Avances sur titres	5 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achats des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0
Escompte d'effets mobilisant des créances nées sur l'étranger	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone. GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS HARTAUT-GHIGLIONE ET SCARAMELLI

(Société générale des pâtes alimentaires de France.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : LYON, 5, RUE DUQUESNE

R. C. : Lyon 55-B 1274.

Obligations 5 1/2 % 1948.

LISTE NUMERIQUE

Des 103 obligations sorties au tirage du 27 novembre 1961 ;

Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.
1.411	1960	2.467	1959	3.499	1962
1.412	1960	2.470	1959	3.500	1962
1.413	1960	2.493	1959	3.501	1962
1.414	1960	2.494	1959	3.502	1962
1.415	1960	2.495	1959	3.503	1962
1.416	1960	2.496	1959	3.510	1962
1.417	1960	2.497	1959	3.511	1962
1.418	1960	2.498	1959	3.512	1962
1.419	1960	2.499	1959	3.513	1962
1.422	1960	2.504	1959	3.518	1962
1.436	1960	3.455	1962	3.519	1962
1.437	1960	3.456	1962	3.520	1962
1.438	1960	3.457	1962	3.521	1962
1.439	1960	3.458	1962	3.522	1962
1.440	1960	3.459	1962	3.523	1962
1.441	1960	3.460	1952	3.524	1962
1.442	1960	3.461	1962	3.525	1962
1.443	1960	3.462	1962	3.526	1962
1.444	1960	3.463	1962	3.527	1962
1.445	1960	3.464	1962	3.528	1962
1.446	1960	3.465	1962	3.529	1962
1.447	1960	3.466	1962	3.530	1962
1.448	1960	3.467	1962	3.531	1962
1.449	1960	3.468	1962	3.532	1962
1.450	1960	3.469	1962	3.533	1962
1.451	1960	3.476	1962	3.534	1962
1.452	1960	3.477	1962	3.535	1962
1.453	1960	3.478	1962	3.536	1962
1.454	1960	3.479	1962	3.537	1962
1.467	1960	3.480	1962	3.538	1962
1.468	1960	3.483	1962	3.539	1962
1.469	1960	3.484	1962	3.540	1962
1.470	1960	3.485	1962	3.541	1962
1.471	1960	3.486	1962	3.542	1962
1.472	1960	3.487	1962	3.543	1962
1.473	1960	3.488	1962	3.544	1962
1.474	1960	3.489	1962	3.545	1962
2.457	1959	3.490	1962	3.546	1962
2.458	1959	3.491	1962	3.547	1962
2.459	1959	3.492	1962	3.548	1962
2.460	1959	3.493	1962	3.549	1962
2.461	1959	3.494	1962	3.550	1962
2.462	1959	3.495	1962	3.551	1962
2.463	1959	3.496	1962	3.552	1962
2.464	1959	3.497	1962	3.553	1962
2.465	1959	3.498	1962	3.554	1962
2.466	1959				

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.
3.555	1962	3.562	1962	3.569	1962
3.556	1962	3.563	1962	3.570	1962
3.557	1962	3.564	1962	3.573	1962
3.558	1962	3.565	1962	3.574	1962
3.559	1962	3.566	1962	3.581	1962
3.560	1962	3.567	1962	3.582	1962
3.561	1962	3.568	1962	3.583	1962

Ces obligations seront remboursables à 50 NF à la Société lyonnaise de dépôts, à Lyon, au Crédit lyonnais, à Lyon, et dans leurs agences.

Lyon, le 27 novembre 1961.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CELLULOSE D'ALIZAY

(S. I. C. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.200.000 NF

SIÈGE SOCIAL : A ALIZAY (EURE)

R. C. : Louviers n° 55-B 2.

Obligations nominatives 6 0/0 février 1954 de 1.000 NF nominal.

Echéance du 1er février 1962.

Cinquième tirage effectué le 13 décembre 1961 pour amortissement de 189 obligations.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

NUMÉROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
4.795 à 4.983	1962

Coupon échéance 1er février 1963 attaché.

Obligations nominatives 6 0/0 août 1954 de 1.000 NF nominal.

Echéance du 1er février 1962.

Cinquième tirage effectué le 13 décembre 1961 pour amortissement de 95 obligations.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

NUMÉROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
909 à 1.003	1962

Coupon échéance 1er février 1963 attaché.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à raison de 1.200 NF par les soins de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e).

SOCIETE DES FORGES ET ATELIERS DU CREUSOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 97.350.000 NOUVEAUX FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 15, RUE PASQUIER, PARIS (8e)
Registre du commerce : Seine n° 54-B 10438.

Obligations 6 % février 1953 de 100 NF nominal de la Société Batignolles-Châtillon
absorbée par la Société des forges et ateliers du Creusot.

Echéance du 1er février 1962.

Neuvième tirage effectué le 14 décembre 1961 pour amortissement de 1.388 obligations.

La liste ci-dessous comprend :
a) En caractères gras, les séries sorties au neuvième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
9 à 1.205	1960	9.849 à 10.908	1956
1.830 à 3.211	1958	10.909 à 10.989	1961
3.709 à 4.709	**1962**	12.100 à 13.167	1961
4.710 à 5.858	1957	15.991 à 17.276	1959
5.859 à 6.362	**1962**	23.819 à 23.961	1960
9.485 à 9.848	1961		

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du neuvième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1956 (3e tirage), coupon n° 4, 1er février 1957.
Remboursement 1957 (4e tirage), coupon n° 5, 1er février 1958.
Remboursement 1958 (5e tirage), coupon n° 6, 1er février 1959.
Remboursement 1959 (6e tirage), coupon n° 7, 1er février 1960.
Remboursement 1960 (7e tirage), coupon n° 8, 1er février 1961.
Remboursement 1961 (8e tirage), coupon n° 9, 1er février 1962.
Remboursement 1962 (9e tirage), coupon n° 10, 1er février 1963,

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à 112 NF dans tous les sièges, succursales ou agences :
De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
De l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, Paris (2e).

SOCIETE des RAFFINERIES de SUCRE de SAINT-LOUIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 29.988.000 NOUVEAUX FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, A MARSEILLE
R. C. : Marseille n° 57-B 657.

Obligations 4 0/0 1946 de 50 NF nominal.

Echéance du 1er février 1962.

Quatrième tirage effectué le 15 décembre 1961 pour amortissement de 288 obligations.

La liste ci-dessous comprend :
a) En caractères gras, la série sortie au quatrième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées ;
c) Les numéros frappés d'opposition à la date du quatrième tirage.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1.610 à 1.927	**1962**	11.257 à 11.430	1961
5.798 à 6.344	1959	11.431 à 11.889	1960
9.230 et 9.231	opp.	11.890 à 12.222	1961

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1959 (1er tirage), coupon n° 14, 1er février 1960.
Remboursement 1960 (2e tirage), coupon n° 15, 1er février 1961.
Remboursement 1961 (3e tirage), coupon n° 16, 1er février 1962.
Remboursement 1962 (4e tirage), coupon n° 17, 1er février 1963.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à leur montant nominal dans tous les sièges, succursales ou agences :
De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
De la Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, Paris (9e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
De la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, Lyon (Rhône).
De MM. Bonnasse frères, 8, allée Léon-Gambetta, Marseille (Bouches-du-Rhône) ;
De MM. Martin frères, 37, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).

LA SOIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.866.500 NF
SIÈGE SOCIAL : 155, RUE SAINT-DENIS, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 55-B 4348.

Obligations 5 1/2 % 1948 *de* 50 *NF.*

Quatorzième amortissement du 1er février 1962.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité d'obligations nécessaire à son amortissement du 1er février 1962.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les précédents amortissements ont été également réalisés par rachats en Bourse.

AVIS D'ADJUDICATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Il est procédé à un appel d'offres ouvert, en cinq lots, pour la fourniture des ouvrages de librairie nécessaires aux services de la préfecture de la Seine et aux bibliothèques, y compris les bibliothèques municipales et les bibliothèques scolaires et des ouvrages de musique destinés aux écoles de la ville de Paris et aux bibliothèques, du 1er janvier 1962 au 31 décembre 1962.
Les concurrents seront appelés à présenter une soumission qui sera examinée en tenant compte des prix consentis et des références de l'entreprise.
Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une durée de quarante jours.
Candidatures. — Pas de demande d'admission préalable.
Les candidats joindront à l'appui de leur soumission, dans les conditions précisées par l'administration :
Les attestations de régularité vis-à-vis de la sécurité sociale, des allocations familiales, des congés payés, des contributions, etc. et les indications nécessaires sur la situation de l'entreprise (sous forme d'une déclaration sur l'honneur conforme au modèle remis) ;
Les précisions utiles concernant l'installation de l'entreprise, ses moyens matériels et financiers, ses références (sous forme d'un questionnaire à remplir).
Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine et le cahier des charges particulières relatif à l'appel d'offres précité sont déposés à la préfecture de la Seine, sous-direction de l'architecture et du matériel, bureau des marchés, des commandes et du récolement, 98, quai de la Rapée, Paris (12e), 3e étage, bureau 304, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 heures, sauf le samedi, à partir du 11 décembre 1961.
Les deux documents susvisés seront en vente à compter de la même date à la régie du *Bulletin municipal officiel*, hôtel de ville, escalier B, 3e étage, le premier au prix de 2 NF et le second au prix de 1,50 NF.
La date limite de réception des offres est fixée au 3 janvier 1962, délai de rigueur.
Les soumissions doivent être envoyées par poste sous pli recommandé.

AVIS DIVERS

SOCIETE de CONSTRUCTION de MACHINES AGRICOLES et INDUSTRIELLES

ETABLISSEMENTS MERLIN et Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 720.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 29, RUE TRONCHET, PARIS

R. C. : Seine 60-B 5667.

Appel au remboursement total des obligations 6 % 1921 de 5 NF.

Les propriétaires d'obligations 6 % de 5 NF nominal, émises en 1921 par la Société de construction de machines agricoles et industrielles, Etablissements Merlin et Cie, sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement, à la date du 1er février 1962, de la totalité desdites obligations non encore amorties à cette date.

Le remboursement s'effectuera au prix de 5,25 NF net par obligation le 1er février 1962, date à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir.

Ce prix correspond pour 5 NF à la valeur de remboursement et pour 0,25 NF aux intérêts courus du 1er avril 1961 au 1er février 1962.

Les demandes de remboursement seront reçues, sans frais, en l'étude de Me Wascat, administrateur judiciaire, 6, rue de Ponthieu, à Paris (8e).

L'administrateur judiciaire.

SOCIETE de CONSTRUCTION de MACHINES AGRICOLES et INDUSTRIELLES

ETABLISSEMENTS MERLIN et Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 720.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 29, RUE TRONCHET, PARIS

R. C. : Seine 60-B 5667.

Appel au remboursement anticipé total des bons décennaux 6 % 1955 de 100 NF.

Les propriétaires des bons 6 % de 100 NF nominal émis en 1955 par la Société de construction de machines agricoles et industrielles, Etablissements Merlin et Cie, sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement anticipé, à la date du 1er février 1962, de la totalité desdits bons non encore amortis à cette date.

Le remboursement s'effectuera au prix de 115,11 NF net par bon le 1er février 1962, date à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir.

Ce prix correspond pour 106,11 NF à la valeur de remboursement et pour 9 NF aux intérêts courus du 1er août 1960, date du dernier coupon payé, au 1er février 1962.

Les bons devront être présentés au remboursement coupons n° 6 et suivants attachés.

Les demandes de remboursement seront reçues, sans frais, dans tous les guichets (agences et bureaux permanents en France) de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris.

L'administrateur judiciaire.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Lévy (Gérard-Jacques), né à Paris (16e) le 18 octobre 1934, demeurant 34, rue Laugier, à Paris (17e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Léry ou Lary.

M. Cocu (Jacques), né à Maisons-Alfort le 2 septembre 1933, demeurant 182, avenue de la République, à Maisons-Alfort (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Primout.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1960 : page 1127, 2e colonne, 2e insertion, au lieu de : « celui de Mont-Moreau », lire : « celui de Montmoreau ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

29 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Les Amis de l'école de Tronchoy.** But : favoriser la fréquentation scolaire ainsi que les œuvres péri et postscolaires. Siège social : école de Tronchoy (Yonne).

29 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Melaine de Morlaix.** But : grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école ; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres ; entente avec toutes associations semblables. Siège social : rue de Ploujean, Morlaix (Finistère).

29 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Amicale des anciens élèves de la Maison familiale de Champniers.** But : éducation populaire rurale, et plus particulièrement l'épanouissement de ses membres et le soutien de la Maison familiale de Champniers. Siège social : Maison familiale, Champniers (Vienne).

29 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Groupement de défense sanitaire du cheptel du département de Tiaret.** But : contribuer par tous les moyens en son pouvoir à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux domestiques. Siège social : immeuble de l'ex-commune mixte de Tiaret, boulevard Victor-Hugo, à Tiaret (département de Tiaret).

29 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Foyer culturel laïque de Vezins.** But : défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école, promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école publique de Vezins (Maine-et-Loire).

30 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Club des supporters de l'Union sportive Faucigny.** But : aider pour les déplacements des équipes de football, réception des équipes lors des matches se disputant sur les terrains de Cluses ou Scionzier, organisation de bals et tombolas. Siège social : hôtel National, à Cluses (Haute-Savoie).

30 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association familiale rurale d'Oulmes.** But : étude, défense et représentation des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : mairie d'Oulmes (Vendée).

30 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Association sportive de l'école normale mixte de Foix.** But : organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social : école normale mixte de Foix.

1er décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Ouargla. **Association des parents d'élèves des écoles d'Ouargla-Centre.** But : grouper les chefs de famille, apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social : collège d'enseignement général, Ouargla.

5 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association de gestion de l'internat du collège d'enseignement général de Valence-d'Agen.** But : assurer dans les meilleures conditions le fonctionnement de l'internat du collège d'enseignement général de Valence-d'Agen. Siège social : collège d'enseignement général, avenue de Bordeaux, Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne).

5 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Centre artisanal de Tafaraoui.** But : promotion sociale et professionnelle et développement de la production des artisans de Tafaraoui. Siège social : chez le président, à Lartigue, commune de Tafaraoui (département d'Oran).

5 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Caisse de secours des employés de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Tiaret.** But : aide morale et financière à tout employé de la Caisse régionale de Tiaret qui se trouverait en position difficile ou qui, pour quelque cause que ce soit, serait contraint de quitter involontairement son emploi. Siège social : Maison de l'agriculture, 14, rue Cambon, Tiaret (Tiaret).

5 décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Amicale bouliste Chaingy.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café de la Place, Chaingy.

5 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Société d'études de la Côte vendéenne.** But: veiller au développement touristique du littoral vendéen et à la réalisation de la route Bleue. Siège social: mairie des Sables-d'Olonne, (Vendée).

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Comité des fêtes de Mirabel.** But: étude et organisation de toutes manifestations agricoles, artistiques, folkloriques; faire toute la publicité entrant dans le cadre général de la ville de Mirabel et pouvant servir une propagande collective. Siège social: mairie de Mirabel.

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Harmonie des Papeteries de France.** But: exercice de la musique, développement de la culture musicale par l'enseignement du solfège et de la technique des instruments. Siège social: 37, avenue Aristide-Bergès, Lancey.

6 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école publique d'Ussé.** But: assurer la bonne marche de la cantine. Siège social: mairie de Rigny-Ussé (Indre-et-Loire).

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entraide du personnel communal de Saint-Maur-des-Fossés.** But: œuvres sociales. Siège social: mairie de Saint-Maur-des-Fossés.

6 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Ski-Club de Vars.** But: pratiquer l'éducation physique et les sports d'hiver. Siège social: bureau du comité de la station, à Vars.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Cercle d'escrime auscitain.** But: développer le goût des armes, en favoriser l'exercice. Siège social: chez M. Bouyssou (Bernard), architecte, boulevard Roquelaure, Auch.

7 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association pour la formation et la promotion dans les métiers du travail des métaux de l'Ain.** But: assurer par des moyens appropriés la formation et la promotion du personnel aux différents niveaux de la hiérarchie dans les métiers du travail des métaux de l'Ain. Siège social: résidence Bel Air, rue du Général-Délestraint, Bourg.

8 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Restaurant scolaire de Ceton.** But: fournir des repas chauds aux enfants de toutes les écoles de Ceton. Siège social: mairie de Ceton (Orne).

8 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association départementale Loisirs, éducation, plein air, sports (L. E. P. A. S.).** But: développement des activités de plein air. Siège social: 2, place Anatole-France, Saint-Etienne.

8 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Association sportive Lagrange.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: centre éducatif de Lagrange, commune de Saint-Jory-de-Chalais (Dordogne).

8 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve. **Uni-Kart villeneuvois.** But: promouvoir et protéger la fabrication de véhicules dits « go-kart », organiser l'entraînement et les compétitions entre membres ou associations. Siège social: café Tortoni, Villeneuve (Lot).

9 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association départementale des élus républicains municipaux et cantonaux du Lot.** But: grouper tous les élus qui veulent étudier les problèmes de l'administration des villes et des villages. Siège social: 14, rue des Aubugues, Souillac (Lot).

9 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association sportive rurale du département du Tarn.** But: développer l'éducation physique, la pratique du football à sept et organisation de la coupe sportive rurale. Siège social: 6, rue Jules-Rolland, à Albi.

9 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Amicale des élèves, anciens élèves et amis des écoles publiques de Saint-Ferréol-des-Côtes.** But: développer l'entraide et la solidarité parmi ses membres et le rayonnement de l'école publique. Siège social: écoles publiques de Saint-Ferréol-des-Côtes (Puy-de-Dôme).

9 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association de pêche et de pisciculture Rhône-Cèze.** But: entretien et repeuplement en poissons des cours d'eau. Siège social: mairie de Bagnols-sur-Cèze.

11 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association des élèves et anciens élèves de l'école nationale de la santé publique, section d'administration hospitalière.** But: défense des intérêts moraux et matériels de ses adhérents et renforcement des liens de camaraderie et de solidarité. Siège social: 1, rue de Tilsit, Paris.

11 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Comité pour le développement économique et culturel de Saint-Etienne.** But: susciter, organiser et faire connaître les diverses manifestations civiques, économiques, culturelles et sociales afin de favoriser l'essor de Saint-Etienne. Siège social: 13, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Etienne.

11 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Quimper. Association dénommée. **Foyer social éducatif du collège d'enseignement technique.** But: promouvoir, coordonner et éventuellement animer toutes les activités culturelles du collège d'enseignement technique. Siège social: collège d'enseignement technique de garçons, Poulgoazec, Audierne.

11 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Caen. **Amicale laïque de l'école publique de Villers-Canivet.** But: éducation populaire et sociale. Siège social: école de Villers-Canivet.

11 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association d'enseignement agricole et ménager rural du Baugeois.** But: regrouper les jeunes ruraux et rurales du canton ou de la région pour parfaire le développement de leur personnalité professionnelle et sociale; rester constamment un centre de liaison par la création d'une bibliothèque rurale et d'un secrétariat de renseignements ruraux. Siège social: coopérative des agriculteurs baugeois, à Baugé (Maine-et-Loire).

11 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association populaire familiale de Sainte-Reine-de-Bretagne.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: chez M. Perraud, la Lande, Sainte-Reine-de-Bretagne (Loire-Atlantique).

11 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association des étudiants en mathématiques de l'université de Caen.** But: en dehors de toute position politique et confessionnelle, grouper les étudiants en vue d'organiser leur travail (cours polycopiés, groupes d'études, conférences, sursis), de préparer leur avenir (débouchés pratiques du métier), d'étudier les divers aspects des mathématiques et leur place dans le monde moderne. Siège social: faculté des sciences, université de Caen.

11 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Académie de l'art de vivre.** But: retrouver, étudier et renouveler l'art de vivre; rechercher dans le passé les moyens qui ont su rendre les hommes heureux, de la Grèce antique à la belle époque, les adapter au monde moderne, découvrir des voies nouvelles pour y mieux parvenir; réunir à cet effet les personnalités les plus éminentes de toutes les activités de notre société: scientifiques, artistiques, sociologiques, afin que par un travail commun et le partage de leur génie, de leur talent et de leur science, ils puissent en toute liberté contribuer à définir et à promouvoir le nouvel art de vivre du XX^e^ siècle. Siège social: 8, rue de l'Isly, Paris.

12 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Foyer social éducatif du collège d'enseignement technique de Lure.** But: promouvoir, coordonner et éventuellement animer toutes les activités de l'établissement: activités coopératives, sportives, sociales et culturelles. Siège social: rue du Docteur-Deubel, Lure (Haute-Saône).

12 décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Association des gîtes du Gers.** But: aménagement, entretien et développement de l'habitat du Gers en vue de son utilisation à des fins touristiques. Siège social: 9, rue Gambetta, Auch.

12 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'organisation du concours de Pâques de Lille.** But: faire connaître la qualité des produits mis en vente au centre lillois de commercialisation des viandes et organiser des concours de bétail et de carcasses. Siège social: 39-41, rue Saint-Sébastien, Lille.

12 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association du Mérite social de la Charente-Maritime.** But: créer et entretenir des relations amicales et de solidarité entre ses membres, appui moral et matériel. Siège social: 10, rue La Fayette, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

13 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Union lorraine des usagers et des consommateurs.** But: information et représentation des consommateurs. Siège social: 1, place Stanislas, Nancy.

13 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage de Mayenne.** But: lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques chez ses adhérents en vue d'assurer le bon état de santé du cheptel. Siège social: mairie de Mayenne (Mayenne).

13 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Le Centre d'organisation de loisirs et culture cinématographique.** But: promouvoir, soutenir et favoriser l'organisation de loisirs et séances de présentation de films culturels. Siège social: 7, rue de Belfort, Vieux-Charmont (Doubs).

13 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Club de vulgarisation musicale.** But: faire connaître la musique moderne par conférences et séances d'écoute. Siège social: salle Mermoz, 5, place Mi-Carême, Saint-Etienne.

13 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Comité de défense des locataires de l'allée des Ailes.** But: défense de tous les intérêts des locataires, organiser la solidarité et l'entraide entre les locataires. Siège social: bâtiment L, rez-de-chaussée, allée des Ailes, Vichy (Allier).

13 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Les Amis de l'école de Passin.** But: améliorer la vie matérielle, la santé et le bien-être des élèves en récompensant leur travail et leur assiduité, et éventuellement en leur procurant des fournitures scolaires. Siège social: mairie de Passin (Ain).

13 décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association d'éducation populaire de Marcilly-en-Villette.** But: éducation des enfants. Siège social: école libre de Marcilly-en-Villette.

13 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des grands fleuristes de Toulouse.** But: défense de la profession et du travail artistique dans l'art floral. Siège social: café Tortoni, 23, place du Capitole, Toulouse.

13 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Saint-Hubert-Club de Saint-Arroumex.** But: défense des intérêts cynégétiques de la commune, répression du braconnage et du maraudage, destruction des nuisibles, protection des petits oiseaux utiles à l'agriculture, repeuplement en gibier du territoire de la commune, respect des récoltes, création des réserves de gibier et défense des intérêts de la chasse et des chasseurs. Siège social: école publique de Saint-Arroumex (Tarn-et-Garonne).

13 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Comité de station du Mont-Serein.** But: synchroniser l'organisation et le développement de la station du Mont-Serein. Siège social: mairie de Malaucène (Vaucluse).

13 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **La Pétanque mancieulloise.** But: sport de la pétanque. Siège social: café Muller, à Mancieulles (Meurthe-et-Moselle).

14 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Amicale sportive et touristique des sapeurs-pompiers de Mondoubleau.** But: subvenir aux besoins des pompiers et de leur famille. Siège social: mairie de Mondoubleau (Loir-et-Cher).

14 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Sport amateur de billard de Marseille.** But: pratique, développement et encouragement du billard amateur. Siège social: 34, rue Pavillon, Marseille.

14 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Groupement départemental des centres d'études techniques agricoles et ménagères du Puy-de-Dôme.** But: aider les centres d'études techniques ménagers agricoles dans leur travail d'amélioration technique, économique et sociale de leurs maisons et exploitations agricoles. Siège social: 16 *bis*, avenue Marx-Dormoy, à Clermont-Ferrand.

15 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Comité des fêtes de Quemper-Guézennec.** But: organisation des fêtes et réjouissances populaires prévues au calendrier des fêtes. Siège social: mairie de Quemper-Guézennec (Côtes-du-Nord).

15 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **L'Alerte, batterie-fanfare.** But: promouvoir, soutenir, favoriser l'éducation et la formation musicale, intellectuelle et morale des jeunes. Siège social: chez M. François (André), Résidence Verte, rue Armand-Saffray, le Mans.

15 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des élus socialistes et républicains du Puy-de-Dôme.** But: informer ses adhérents des différents problèmes posés dans l'administration communale. Siège social: 2, place Gaillard, Clermont-Ferrand.

15 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Groupement de production agricole de la région d'Anost, Cussy-en-Morvan et la Petite-Verrière.** But: rechercher, diffuser et éventuellement mettre en œuvre les procédés techniques de nature à accroître la productivité des exploitations agricoles et forestières de ses membres. Siège social: mairie de la Petite-Verrière (Saône-et-Loire).

15 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association d'entraide du personnel des Fromageries Bel à Fitilieu.** But: création d'une caisse de secours et aide pécuniaire et morale aux membres en détresse. Siège social: Fromageries Bel, à Fitilieu (Isère).

15 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Aide à l'implantation monastique (A. I. M.).** But: favoriser le développement des pays du Tiers Monde par la fondation de monastères qui soient des centres de rayonnement culturel. Siège social: 7, rue d'Issy, Vanves.

15 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Compagnie France Ropars.** But: donner des représentations théâtrales avec des artistes amateurs non rémunérés, la durée est illimitée. Siège social: 82, rue Saint-Jacques, Marseille.

16 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **La Préservatrice.** But: réprimer le braconnage et la destruction du gibier; repeupler en gibier la commune d'Yronde-et-Buron; permettre à ses membres de se livrer librement au sport de la chasse après conventions faites avec les ayants droit sur les propriétés privées des habitants de la commune. Siège social: La Molière, commune d'Yronde-et-Buron.

16 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Batterie-fanfare de Romans « L'Avenir ».** But: pratique et enseignement de la musique populaire. Siège social: salle Victor-Boiron, rue Pierre-Curie, Romans.

16 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association La Saint-Magloire.** But: aider par tous les moyens au développement des activités sociales, familiales ou éducatives rurales intéressant la région de Dinan. Siège social: presbytère de Lehon (Côtes-du-Nord).

16 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des servantes de presbytères du diocèse d'Avignon.** But: créer une maison de repos pour les servantes malades et trop âgées. Siège social: 12, rue des Teinturiers, Avignon.

16 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Ciné-Photo-Club de Saint-Pourçain-sur-Sioule.** But: développement de la technique et de l'art photographique et cinématographique. Siège social: café-brasserie des Cours, 33, boulevard Ledru-Rollin, Saint-Pourçain-sur-Sioule.

17 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Cercle culturel des élèves des classes terminales du lycée de Die.** But: diffuser la pensée laïque et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: lycée de Die (Drôme).

18 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Eveil de Reculé.** But: éducation physique, culturelle, morale. Siège social: maison d'école de Reculé, Sainte-Marie.

18 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Club nautique de Trinité.** But développement du yachting et formation des jeunes. Siège social: mairie de Trinité (Martinique).

18 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve. **Comité lot-et-garonnais d'organisation de régates à l'aviron.** But: aménager les bassins respectifs de chaque société en vue de l'organisation de leurs régates annuelles. Siège social: hôtel de ville, à Sainte-Livrade (Lot).

18 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des commerçants et artisans locataires de la ville de Béziers et de la région (A. C. A. L.).** But: étude et défense des intérêts des commerçants et artisans locataires A. C. A. L. Siège social: chambre de commerce, 26, allées P.-Riquet, Béziers (Hérault).

19 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des prépas de Nice.** But: coordonner et faciliter le travail des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles. Siège social: 18, avenue des Fleurs, Nice.

19 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Union générale des étudiants de Nice.** But: formation et information syndicales et défense des intérêts moraux et matériels des étudiants. Siège social: mairie de Nice.

19 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Comité de défense des intérêts du quartier des Veyans.** But: défense des intérêts généraux du quartier des Veyans et de ses environs et en particulier la lutte contre les incendies de forêts. Siège social: quartier des Veyans, à Saint-Cézaire.

19 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité social du service des renseignements généraux de Lyon.** But: maintenir et développer la solidarité entre les membres du personnel et leurs familles. Siège social: 28, rue Desaix, Lyon.

19 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Amicale des sapeurs-pompiers de Guéret.** But: entraide entre tous ses membres. Siège social: 33, avenue de la Sénatorerie, à Guéret.

19 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves du second cycle de la commune de Riols.** But: transport des élèves de Riols à Saint-Pons et de Saint-Pons à Riols. Siège social: salle des conférences, mairie de Riols (Hérault).

20 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Sports et loisirs des Alpes-Maritimes.** But: omnisports, loisirs. Siège social: 5, rue de la Tour, Nice.

20 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Vacances P. T. T. Roussillon - Côte Vermeille.** But: procurer des vacances en famille aux postiers des départements, des organisations adhérentes ou à leurs adhérents. Siège social: direction départementale des P. T. T., à Perpignan.

20 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque des anciens et anciennes élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Pléven.** But: par des activités éducatives et récréatives, contribuer à l'émancipation intellectuelle, sociale et à la formation civique de ses membres. Siège social: école publique de Pléven (Côtes-du-Nord).

20 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des étudiants et anciens étudiants de l'institut de faculté du Mans.** But: favoriser les relations entre étudiants, leur venir en aide. Siège social: rue Montbarbet, le Mans.

20 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Comité d'histoire économique et sociale de la Révolution française.** But: recherche et publications de documents inédits concernant l'histoire économique et sociale de la Révolution française. Siège social: archives départementales, préfecture de la Seine-Maritime, Rouen.

20 décembre 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des amis des œuvres protestantes du Sud-Est.** But: provoquer et animer toutes les initiatives destinées à développer l'action sanitaire et sociale entreprise par les églises protestantes du Sud-Est; à cet effet, rechercher tous les moyens d'action, réunir les bonnes volontés, organiser toutes manifestations de bienfaisance. Siège social: 11, cours du Général-Giraud, Lyon.

20 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Caen. **Amicale des stagiaires et anciens stagiaires de la F. P. A. (formation professionnelle adultes), à Caen.** But: prolonger sur un plan amical les liens établis par les contacts professionnels et organiser des manifestations culturelles et sportives destinées à permettre le relations amicales et l'entraide sous toutes ses formes. Siège social: au centre F. P. A., rue Saint-Gabriel prolongée, à Caen.

20 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Les Amis du Roucas.** But: promouvoir les études spirituelles et sociales. Siège social : 341, chemin du Roucas-Blanc, Marseille.

21 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Avenir muretain.** But: sports et loisirs. Siège social: 3, square de Tassigny, Muret (Haute-Garonne).

21 décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Cercle des amis de guitare et musique.** But: réunir les guitaristes isolés et faire mieux connaître la guitare et sa musique. Siège social: 14, boulevard Beaumont, Rennes.

21 décembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Académie de musique moderne.** But: réunir les musiciens isolés et faire mieux connaître la musique moderne. Siège social: 22, rue du Champ-Jacquet, Rennes.

21 décembre 1961. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Comité local pour le développement du tourisme à Coulon.** But: organisation de la région au point de vue touristique et mise en valeur de ses richesses naturelles et artistiques. Siège social: chez le président, M. Baudry, laiterie, à Coulon.

22 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des élèves assistantes sociales de l'école de Dijon.** But: resserrer les liens entre élèves et représenter les membres actifs auprès des autorités de l'école et de l'administration. Siège social: 3, rue du Docteur-Maret, Dijon.

22 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Halte-Club de l'enfance.** But: organisation des loisirs aux enfants. Siège social: 25, rue Hanneloup, Angers.

23 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Association professionnelle des éleveurs et utilisateurs de volailles grasses du Périgord.** But: développer qualitativement et quantitativement l'élevage des volailles grasses. Siège social: 1, rue Sirey, Périgueux.

26 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association corporative intersyndicale de librairie et d'édition du corps enseignant (A. C. I. L. E. C. E.).** But: fourniture avec remise spéciale de livres achetés ou édités par l'intermédiaire de l'association, à l'usage exclusif de ses adhérents et des membres de leur famille. Siège social: 3 *bis*, rue de la Parfumerie, Asnières.

MODIFICATIONS

29 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. Le **Centre d'accueil européen de France** transfère son siège social du 1, place d'Estienne-d'Orves, Paris, au 142, avenue de Versailles, Paris.

29 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. Le **Judo-Club du Faucigny** transfère son siège social du quartier de Messy de Cluses à l'ancienne école de garçons, à Scionzier (Haute-Savoie).

29 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. L'association Kart-Club bédaricien change son titre, qui devient: **Kart-Club de la vallée de l'Orb,** change les membres du bureau et transfère son siège social du café Novelty, 17, avenue Jean-Jaurès, à Bédarieux, au café de la Paix, à Lamalou-les-Bains (Hérault).

5 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. Le **Syndicat des chasseurs et propriétaires d'Oupia** transfère son siège social de chez M. Milheau, président, à Oupia (Hérault), chez M. Gleizes (René), président, à Oupia (Hérault).

9 décembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. La Ligue de Lorraine d'escrime change son titre, qui devient: **Ligue de Lorraine d'escrime, académie de Nancy,** et transfère son siège social du 3, rue de Villers, Nancy, au domicile du président, 35, rue Saint-Jean, à Neufchâteau (Vosges).

11 décembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Association sportive du centre de formation professionnelle de Roche-la-Molière change son titre, qui devient: **Association sportive du collège d'enseignement technique de Roche-la-Molière.** Siège social: 26, rue Michel-Rondet, Roche-la-Molière.

DISSOLUTIONS

30 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Rouvres-en-Xaintois.** Dissolution de l'association. Siège social: école Sainte-Marie, Rouvres-en-Xaintois (Vosges).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.